



**Nations Unies**

**Rapport du  
Commissaire général de  
l'Office de secours et de travaux  
des Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient**

**19 juillet 1993-30 juin 1994**

**Assemblée générale  
Documents officiels · Quarante-neuvième session  
Supplément No 13 (A/49/13)**

Rapport du  
Commissaire général de  
l'Office de secours et de travaux  
des Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient

19 juillet 1993-30 juin 1994

Assemblée générale  
Documents officiels · Quarante-neuvième session  
Supplément No 13 (A/49/13)



Nations Unies · New York, 1994

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
LETTRE D'ENVOI . . . . .		v
LETTRE DATÉE DU 15 SEPTEMBRE 1994, ADRESSÉE AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT . . . . .		vii
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 38	1
II. ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE L'OFFICE . . . . .	39 - 58	16
A. Éducation . . . . .	39 - 42	16
B. Santé . . . . .	43 - 45	17
C. Services de secours et d'assistance sociale . . . . .	46 - 48	19
D. Mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé . . . . .	49 - 52	20
E. Programme pour la mise en oeuvre de la paix . . . . .	53 - 58	21
III. QUESTIONS FINANCIÈRES . . . . .	59 - 72	23
A. Structure du Fonds . . . . .	59 - 65	23
B. Budget biennal pour 1994-1995 et dépenses durant la période biennale 1992-1993 . . . . .	66	24
C. Recettes et sources de financement . . . . .	67	24
D. Situation financière actuelle . . . . .	68 - 72	24
IV. QUESTIONS JURIDIQUES . . . . .	73 - 86	26
A. Fonctionnaires de l'Office . . . . .	73 - 78	26
B. Services et locaux de l'Office . . . . .	79 - 85	28
C. Créances sur les gouvernements . . . . .	86	30
V. JORDANIE . . . . .	87 - 97	31
A. Éducation . . . . .	87 - 90	31
B. Santé . . . . .	91 - 93	32
C. Services de secours et d'assistance sociale . . . . .	94 - 97	33

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
VI. LIBAN . . . . .	98 - 109	35
A. Éducation . . . . .	98 - 102	35
B. Santé . . . . .	103 - 105	36
C. Services de secours et d'assistance sociale . .	106 - 109	37
VII. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE . . . . .	110 - 121	39
A. Éducation . . . . .	110 - 113	39
B. Santé . . . . .	114 - 116	40
C. Services de secours et d'assistance sociale . .	117 - 121	40
VIII. RIVE OCCIDENTALE OCCUPÉE ET RÉGION AUTONOME DE JÉRICO . . . . .	122 - 133	43
A. Éducation . . . . .	122 - 125	43
B. Santé . . . . .	126 - 128	44
C. Services de secours et d'assistance sociale . .	129 - 133	45
IX. RÉGION AUTONOME DE LA BANDE DE GAZA . . . . .	134 - 146	47
A. Éducation . . . . .	134 - 138	47
B. Santé . . . . .	139 - 141	48
C. Services de secours et d'assistance sociale . .	142 - 146	49

ANNEXE

I. Échange de lettres en date du 24 juin 1994 entre le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Président de l'Organisation de libération de la Palestine en vue de faciliter à l'UNRWA la poursuite de son assistance à la population palestinienne dans la bande de Gaza et la région de Jéricho ainsi que dans le reste de la Cisjordanie . .	52
II. Données statistiques et financières . . . . .	56
III. Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies . . . . .	73

## LETTRE D'ENVOI

Le 15 septembre 1994

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour la période allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994, conformément à la demande formulée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958.

Les changements historiques qui se produisent actuellement dans la région où l'UNRWA mène ses activités et leur impact sur l'Office ne sauraient se limiter à l'intervalle de temps couverte par mon rapport annuel. Aussi, l'impact réel de l'établissement de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et la région de Jéricho et des structures administratives palestiniennes afférentes, ainsi que l'application progressive des accords conclus, ou sur le point de l'être, seront exposés dans mon prochain rapport annuel.

Dans l'introduction au chapitre I, j'ai évoqué les activités de l'Office à la lumière de la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et de l'Accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho, tant en ce qui concerne l'aide sociale et économique des Nations Unies aux Palestiniens sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, que les initiatives prises par l'Office lui-même en faveur des réfugiés de Palestine, non seulement dans ces deux zones d'activité, mais aussi en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Des projets visant à fournir des services accrus et améliorés ont été élaborés et leur exécution a commencé dans le cadre du programme de l'UNRWA pour la mise en oeuvre de la paix où la priorité a été donnée aux projets générateurs de revenus et à la création d'emplois, ainsi qu'aux investissements destinés à améliorer l'infrastructure et les services dans le domaine de l'éducation, la santé et l'assistance sociale.

Le chapitre II présente des informations sur les trois principaux programmes de l'Office, éducation, santé, services de secours et d'assistance sociale, ainsi que sur le programme de mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé, et sur le programme pour la mise en oeuvre de la paix créé par l'Office en octobre 1993.

Le chapitre III examine les questions financières et budgétaires et évoque le déficit auquel l'Office doit faire face pour la deuxième année consécutive.

Le Président de l'Assemblée générale  
Organisation des Nations Unies  
New York

Le chapitre IV traite des questions juridiques, notamment celles concernant les fonctionnaires de l'Office, ses services et ses locaux. Il se réfère également aux nouvelles dispositions élaborées entre l'Office et les autorités israéliennes et palestiniennes à la suite de l'Accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho signé au Caire en mai 1994.

Le chapitre V décrit les activités de l'Office en Jordanie, le chapitre VI ses activités au Liban et le chapitre VII dans la République arabe syrienne. Le chapitre VIII se réfère à la Rive occidentale occupée et à la région de Jéricho, tandis que le chapitre IX traite de la bande de Gaza.

Les annexes au présent rapport contiennent des informations statistiques et financières ayant trait aux activités de l'Office, des références aux documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organes de l'ONU, ainsi que le texte d'un accord conclu entre l'UNRWA et l'OLP sous forme d'un échange de lettres en date du 24 juin 1994.

Conformément à la pratique établie, le présent rapport a été distribué, à l'avance, sous forme de projet aux 10 membres de la Commission consultative de l'UNRWA et leurs remarques et observations ont été soigneusement prises en considération. Le projet de rapport a été examiné par la Commission consultative lors de sa réunion le 15 septembre 1994. Les vues de la Commission sont consignées dans la lettre du Président qui m'a été adressée le 15 septembre 1994 et dont le texte est reproduit ci-après.

J'ai maintenu la pratique établie de montrer le projet de rapport aux représentants du Gouvernement israélien et j'ai tenu compte de leurs observations, étant donné la situation qui a prévalu sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza depuis 1967 et les activités de l'Office dans ces deux territoires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire général

(Signé) Ilter TÜRKMEN

LETTRE DATÉE DU 15 SEPTEMBRE 1994, ADRESSÉE AU COMMISSAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE  
L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR  
LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Monsieur le Commissaire général,

Au cours de sa réunion ordinaire du 15 septembre 1994, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné votre projet de rapport annuel sur les activités de l'Office durant la période allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994, que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante-neuvième session.

La Commission consultative a exprimé sa vive appréciation à l'égard des programmes d'aide de l'UNRWA en faveur de plus de trois millions de réfugiés de Palestine vivant dans la bande de Gaza et la région de Jéricho, le reste de la Rive occidentale, en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne, ainsi qu'à l'égard des nouvelles initiatives prises par l'Office en réponse aux récents développements.

Après la signature, le 13 septembre 1993, de la Déclaration de principes par le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, la Commission consultative s'est félicitée des accords du Caire et de Paris conclus entre les deux parties, ainsi que de l'accord sur le transfert rapide de pouvoirs signé le 29 août 1994 et elle espère à la fois le voir rapidement appliqué et assister à de nouveaux progrès sur le volet palestinien. La Commission a accueilli avec satisfaction le retrait partiel des troupes israéliennes de la bande de Gaza et la région de Jéricho, l'arrivée du Président Arafat et l'établissement de l'Autorité palestinienne et des structures administratives palestiniennes afférentes. La Commission s'est également félicitée de la Déclaration signée à Washington par la Jordanie et Israël, ainsi que des progrès qui l'ont suivie et qui constituent un pas vers un règlement global.

La Commission a vivement approuvé ces mesures positives comme s'inscrivant dans le cadre du processus de paix régional et a exprimé l'espoir que ce processus ira en se renforçant. Elle a également souhaité que ces développements auront un impact positif sur l'ensemble des réfugiés de Palestine et sur l'aptitude de l'Office à dispenser ses services.

M. Ilter Türkmen  
Commissaire général  
Office de secours et de travaux des  
Nations Unies pour les réfugiés de  
Palestine dans le Proche-Orient

La Commission a accueilli avec satisfaction les mesures prises par l'UNRWA pour répondre aux nouveaux besoins créés après la signature de la Déclaration de principes, particulièrement dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale. À cet égard, la Commission s'est félicitée de l'initiative que vous avez immédiatement prise en vue de soutenir le processus de paix de façon concrète et visible. En particulier, elle s'est félicitée de la mesure que vous avez adoptée en vue de la réalisation de projets à court et moyen terme dans le cadre du programme pour la mise en oeuvre de la paix de l'Office en faveur des réfugiés et autres Palestiniens dans le besoin, non seulement dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale, mais aussi en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. La Commission a noté avec appréciation l'octroi par les donateurs de fonds pour la mise en oeuvre de ces projets aussitôt qu'ils ont reconnu l'aptitude de l'Office à réagir rapidement grâce à la vaste infrastructure dont il dispose dans sa zone d'activité. La Commission désire exprimer son appréciation à l'égard de la générosité dont ont fait preuve les donateurs pour répondre aux besoins de financement du programme de l'Office pour la mise en oeuvre de la paix.

Toutefois, la Commission a constaté avec vive inquiétude que le déficit du budget ordinaire et d'urgence de l'UNRWA en 1994 était estimé à 43 millions de dollars. L'Office avait terminé l'année 1993 avec un déficit budgétaire de 10 millions de dollars malgré les mesures d'austérité, portant sur un total d'environ 17 millions de dollars, qui ont été maintenues en 1994. Il est évident que ces mesures auront un impact cumulatif qui ne se limitera pas à une ou deux années. La Commission a également pris note des demandes supplémentaires pesant sur l'Office par suite de la nouvelle situation dans la bande de Gaza et la Rive occidentale, y compris la région de Jéricho, et a apprécié les efforts déployés par l'UNRWA pour y répondre malgré ses difficultés financières.

Le déficit auquel est confronté l'Office n'en rend que plus louables les efforts entrepris par les Gouvernements des pays d'accueil en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne, pour fournir des services aux réfugiés de Palestine. La Commission a pris note avec satisfaction de l'appui accordé par les Gouvernements des pays d'accueil et l'Organisation de libération de la Palestine à l'UNRWA dans l'accomplissement de sa tâche.

La Commission consultative a pris note que lors de sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a déclaré dans sa résolution 48/40 A du 10 décembre 1993 que le nouveau contexte créé par la Déclaration de principes aura des conséquences majeures sur les activités de l'Office et que celui-ci était appelé, dans le cadre d'une coopération renforcée avec les institutions spécialisées et la Banque mondiale, à contribuer de façon décisive à imprimer un nouvel élan à la stabilité économique et sociale des territoires occupés. L'action de l'Office demeurerait essentielle dans l'ensemble de sa zone d'opérations.

Au cours de la même session, l'Assemblée générale a approuvé, sans vote, la décision 48/417 sur la participation de la Palestine à la Commission consultative, dans laquelle l'Assemblée générale a donné son accord pour que la Commission consultative établisse des relations de travail avec l'Organisation de libération de la Palestine. Par la suite, la Commission a convenu, qu'à titre de première mesure, son Président rencontrera le représentant de l'OLP à Vienne après chaque réunion de la Commission consultative et à d'autres occasions, le cas échéant, pour un échange d'information et de vues sans que cela exclue la possibilité de contacts individuels de la part des pays membres.

La Commission a pris note de la décision du Secrétaire général de transférer le siège de l'UNRWA à Gaza vers la fin de 1995, ainsi que des éclaircissements que vous avez fournis sur les modalités du transfert. La Commission exprime le souhait de poursuivre avec vous des consultations à cet égard, reconnaissant la nécessité d'étudier plus avant tous les aspects afférents au transfert et espère qu'aucune mesure irréversible ne sera entreprise à cet effet avant que de nouvelles consultations n'aient lieu. La Commission a souligné qu'il convient de veiller à ce que le caractère opérationnel de l'UNRWA soit pleinement préservé et que les frais de transfert ne soient pas imputés sur le budget approuvé de l'Office.

En conclusion, les membres de la Commission consultative désirent vous exprimer leur vive satisfaction pour la manière dont vous avez continué d'assurer la direction de l'Office et les décisions que vous avez prises pour guider l'Office dans cette nouvelle situation. Ils désirent également exprimer leur satisfaction à l'ensemble du personnel de l'Office qui a continué, souvent dans des conditions difficiles, à remplir sa tâche avec efficacité et un sens aigu du devoir.

Le Président de la Commission  
consultative

(Signé) HUSAM ABU-GHAZALEH

## I. INTRODUCTION

1. Les développements historiques qui se sont produits durant l'année considérée – du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994 – ont eu un profond impact sur le travail et les responsabilités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Avec l'établissement d'une Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et la région de Jéricho et l'extension prévue de l'autonomie interne au reste de la Rive occidentale, l'Office est entré dans une ère nouvelle dans ses relations avec le peuple palestinien. Dès lors, tout en maintenant les services qu'il a fournis pendant plus de 40 ans, l'Office doit bientôt se préparer à remettre ses installations, services et programmes aux Palestiniens sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Parallèlement, et par suite de la décision prise par le Secrétaire général à la fin de juin 1994, l'UNRWA devra consacrer une grande part de son énergie à planifier et exécuter le transfert de son siège de Vienne vers la bande de Gaza à la fin de 1995.

2. La période considérée a été marquée à ses débuts par la vision de paix envisagée dans la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie signée par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Washington, le 13 septembre 1993, puis, vers la fin de la même période, par l'Accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho, signé au Caire, le 4 mai 1994, qui a été immédiatement suivi par les premières mesures concrètes vers la réalisation de la paix. Les parties essentiellement concernées, à savoir les Israéliens et les Palestiniens, sont convenues d'arrangements relatifs à l'exercice par les Palestiniens d'une autonomie limitée durant une période intérimaire, au cours de laquelle les négociations devront être entreprises en vue d'un règlement permanent de questions telles que les frontières, Jérusalem, les réfugiés, les arrangements en matière de sécurité et les implantations. L'objectif des parties était que la période de transition aboutissant à un règlement permanent ne dépasse pas cinq ans. La période de transition de cinq ans commença à "Gaza et Jéricho d'abord" qui devinrent des zones d'autonomie interne placées sous l'Autorité palestinienne nouvellement établie. À la fin de la période considérée, on avait grand espoir de voir réaliser, au cours des prochains mois, le transfert préliminaire des compétences et des responsabilités aux Palestiniens sur la Rive occidentale, conformément aux dispositions contenues dans la Déclaration de principes.

3. L'Accord du Caire a concrétisé, au regard des habitants de la bande de Gaza et la région de Jéricho, les promesses contenues dans la Déclaration de principes. Le retrait des forces israéliennes des villes, camps et villages palestiniens situés dans les régions autonomes, l'arrivée de plus de 3 500 membres de la police palestinienne, l'arrêt des affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens, ainsi que l'arrivée imminente du chef de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, ont prouvé que la paix entre Palestiniens et Israéliens n'était pas seulement envisageable mais aussi réalisable. La vie fut littéralement transformée dans la bande de Gaza où, pour la première fois depuis plus de deux décennies, il devint possible de se déplacer sans se heurter aux forces de sécurité israéliennes et où, après une décennie de couvre-feux nocturnes, il devint soudainement possible de jouir d'une vie sociale et familiale normale. Ce sont peut-être les Palestiniens de Gaza qui ont pu apprécier le mieux l'énorme dimension psychologique positive du processus de paix qui a accompagné le redéploiement des forces de sécurité israéliennes, l'arrivée d'une force de police palestinienne, le retour des responsables palestiniens dans la bande de Gaza et Jéricho, les premières mesures visant à

établir l'Autorité palestinienne et les transformations graduelles vers une vie plus normale, exempte de violences quotidiennes.

4. Peu avant la signature de la Déclaration de principes par Israël et l'OLP, le Secrétaire général créa un Groupe de travail chargé du développement économique et social dans la bande de Gaza et Jéricho. Le Groupe de travail, dont l'UNRWA a fait partie, a formulé un certain nombre de recommandations dans son rapport du 23 septembre 1993, intitulé : "Favoriser la transition : Une réponse immédiate des Nations Unies à la période intérimaire sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza" qui a été présenté à la Conférence pour le soutien de la paix au Moyen-Orient qui s'est tenue à Washington, D. C., le 1er octobre 1993. Les deux principales recommandations du rapport portaient sur le maintien et le renforcement des programmes et services actuels et sur la nécessité d'effectuer de nouveaux investissements dans l'infrastructure physique et sociale de base, susceptibles à la fois d'améliorer les services publics et créer de l'emploi. Des projets d'une valeur d'environ 138 millions de dollars furent identifiés en vue d'une mise en oeuvre immédiate. Le 10 décembre 1993, l'Assemblée générale, par sa résolution 48/40 A, invita l'UNRWA à assumer un plus grand rôle sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Dans cette résolution, elle notait que : "Le nouveau contexte créé par la Déclaration de principes aura des conséquences majeures sur les activités de l'Office qui est désormais appelé à ... contribuer de façon décisive à imprimer un nouvel élan à la stabilité économique et sociale des territoires occupés ...". L'Assemblée générale demandait également que le siège de l'Office soit transféré aussitôt que possible dans sa zone d'opérations.

5. Compte tenu des développements qui se sont opérés à la mi-septembre 1993, l'UNRWA s'attela à l'élaboration d'un plan d'action pour soutenir le processus de paix dans le nouvel environnement qui se ferait jour dans les régions autonomes. Immédiatement après la signature de la Déclaration de principes, l'UNRWA procéda à une identification préliminaire des projets susceptibles d'être entrepris pour contribuer à améliorer les conditions sociales et économiques sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, développer l'infrastructure physique et sociale qui devra être remise à l'Autorité palestinienne et créer des possibilités d'emploi urgemment requises pour aider à réduire le taux de chômage dangereusement élevé. Parallèlement, l'UNRWA entreprit des consultations avec les responsables de l'OLP à Tunis, ainsi qu'avec les principaux pays donateurs, pour définir d'un commun accord son rôle durant la difficile période initiale de transition. Le 6 octobre 1993, lors de la réunion de sa commission consultative, l'Office annonça officiellement son programme pour la mise en oeuvre de la paix. Depuis le début du processus de paix, l'Office avait maintes fois déclaré qu'il s'efforcera, durant la période intérimaire, de répondre aux demandes d'aide des Palestiniens et à leurs priorités dans la mesure où la communauté internationale fournira le soutien financier nécessaire. Cette politique trouve son expression dans le programme pour la mise en oeuvre de la paix, qui a été élaboré en consultation avec les Palestiniens et avec l'appui financier des pays donateurs. Les investissements financés par la communauté internationale dans le secteur public par le biais de ce programme contribueront à stabiliser la situation socio-économique, principalement dans la bande de Gaza où la situation est d'une précarité critique. L'évolution de l'approche adoptée par l'Office à l'égard d'un certain nombre de questions au cours des dernières années a été un facteur essentiel qui lui a permis de réagir rapidement à la nouvelle situation. C'est ainsi que l'Office a encouragé les réfugiés à compter sur eux-mêmes, qu'il a multiplié les activités génératrices de revenus pour alléger la pauvreté, encouragé la participation des bénéficiaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre de

programmes, soutenu le secteur privé grâce à la création d'un fonds de prêts renouvelable et d'une formation en gestion commerciale, amorcé un vaste processus de planification globale et entrepris la construction d'une infrastructure d'assainissement du milieu dans la bande de Gaza.

6. Le 30 juin 1994, l'Office avait élaboré dans le cadre du programme pour la mise en oeuvre de la paix des propositions de projets d'une valeur de 46 millions de dollars pour la Rive occidentale et de 76 millions de dollars pour la bande de Gaza. La réaction des donateurs a été immédiate et extrêmement positive. En effet, au 30 juin 1994, l'UNRWA avait déjà reçu 30 millions de dollars pour la Rive occidentale et 48 millions de dollars pour la bande de Gaza. L'Office est reconnaissant pour la confiance que lui a témoignée le cercle des pays donateurs et conscient des responsabilités qui lui incombent. Il a été particulièrement heureux de recevoir de l'Arabie saoudite la généreuse somme de 20 millions de dollars qui représente la première contribution substantielle de ce pays à ses projets. Les contributions accordées au programme pour la mise en oeuvre de la paix ont porté sur les principaux domaines d'activité de l'Office, lui permettant ainsi de construire de nouvelles écoles, rénover les écoles existantes, y compris certaines relevant du secteur public, améliorer les cliniques, construire et équiper de nouveaux centres de santé, entreprendre des études de faisabilité et exécuter des projets destinés à améliorer les systèmes d'égout, l'enlèvement des déchets solides et la qualité de l'eau, entreprendre un vaste projet de rénovation des logements des réfugiés démunis vivant dans des conditions déplorable, construire de nouveaux centres d'activités féminines et développer le fonds de prêts renouvelable et la formation en gestion commerciale au profit du secteur privé palestinien.

7. La création d'emplois a été l'une des caractéristiques centrales de la plupart des projets élaborés dans le cadre du programme pour la mise en oeuvre de la paix. C'est ainsi, par exemple, que chaque million de dollars investi dans la rénovation des logements crée directement quelque 55 emplois à plein temps pendant une année. Au sein même de l'Office, plus de 150 nouveaux emplois ont été constitués en vue de la réalisation des projets et environ 750 emplois à plein temps ont été créés auprès des entrepreneurs palestiniens chargés de l'exécution du programme de construction. Le 30 juin 1994, l'Office avait déjà commencé la mise en oeuvre de projets d'une valeur de 16,8 millions de dollars. Quant aux projets antérieurs à la création du programme pour la mise en oeuvre de la paix qui avaient été entrepris principalement dans le cadre du programme d'aide élargie, ils se sont poursuivis durant la période considérée et se sont élevés à 21 millions de dollars sur la Rive occidentale et 54 millions de dollars dans la bande de Gaza. Le 18 octobre 1993, l'UNRWA, la Commission européenne et le Conseil palestinien pour la santé ont inauguré le creusement des fondations du nouvel hôpital général de Gaza. Les travaux ont beaucoup progressé pendant l'année et on s'attend à ce qu'ils soient achevés vers la fin de 1995. Ces projets sont venus s'ajouter aux activités en cours menées par l'Office. Pour 1994, l'Office a établi un budget ordinaire et d'urgence de 62 millions de dollars pour la Rive occidentale et de 82 millions de dollars pour la bande de Gaza.

8. Avec l'amorce du processus de paix, l'UNRWA a adopté des mesures pour renforcer ses structures administratives et de gestion sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Ces mesures, ainsi que celles prises à la suite de la création du programme pour la mise en oeuvre de la paix, ont rendu l'Office apte à entreprendre le vaste volume de projets dont le financement avait été assuré. Des initiatives dans les domaines du crédit et de la formation à la gestion de petites entreprises avaient déjà été lancées au début de 1991 et étaient

fermement établies et en plein essor au moment où l'Office a cherché à leur donner plus d'ampleur dans le cadre de son programme pour la mise en oeuvre de la paix. Les travaux du Département spécial pour l'assainissement du milieu – créé en 1992 par l'UNRWA – dans la bande de Gaza concernant la planification globale dans ce secteur a permis à l'Office de réagir immédiatement avec des suggestions concrètes pour améliorer la situation. Les bureaux régionaux de l'UNRWA à Gaza et sur la Rive occidentale ont été renforcés sur le plan administratif et technique afin d'assurer l'exécution des projets en temps voulu. Des unités de conception autonomes possédant les compétences nécessaires en matière d'architecture et de génie ont été adjointes aux bureaux techniques. Une unité de conception séparée a été également créée dans le cadre du Département spécial pour l'assainissement du milieu. Pour les besoins du programme de rénovation des logements, des assistants sociaux supplémentaires ont été recrutés et chargés d'identifier, en coopération avec les réfugiés particulièrement nécessiteux, les logements ayant besoin d'être réparés ou reconstruits et de faire participer cette catégorie de réfugiés aux travaux d'amélioration.

9. À mesure que les structures palestiniennes de coordination avec les donateurs et les agences d'exécution se sont raffermies, l'UNRWA a commencé à examiner et coordonner ses projets et programmes avec des interlocuteurs palestiniens, allant des autorités sectorielles aux responsables du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction. Afin de promouvoir la coopération et assurer de façon efficace le contrôle et l'exécution des projets, l'UNRWA a décidé de transférer son Bureau des projets et du développement de son siège à Vienne vers la Rive occidentale. Dans le domaine de l'éducation, l'Office et le Département de l'enseignement général et supérieur de l'OLP ont signé le 12 mai 1994 un mémorandum d'accord visant à renforcer leur coopération et la coordination de leurs activités. Le mémorandum précisait en outre que l'UNRWA et l'OLP devaient chercher à développer et améliorer le processus d'éducation à tous les niveaux dans les écoles et centres de formation de l'UNRWA sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et coopérer à la restructuration du système d'éducation du secteur public dans ces deux territoires. Pour sa part, l'UNRWA a entamé immédiatement des consultations avec les principaux donateurs dans le but d'obtenir les fonds nécessaires à l'exécution des projets prévus dans le mémorandum. Deux des principaux objectifs de ces projets concernaient le rehaussement des qualifications de quelque 12 000 enseignants du secteur public et la construction de nouvelles écoles. En juin 1994, l'UNRWA et l'OLP procédèrent à un échange de lettres dans lesquelles l'OLP demandait à l'UNRWA de poursuivre la prestation de ses services dans les régions autonomes durant la période intérimaire et s'engageait à appliquer dans toutes ses relations avec l'Office les articles pertinents de la Charte des Nations Unies et de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

10. À mesure que l'Autorité palestinienne raffermira ses assises, l'harmonisation des services fournis par l'Office avec ceux du secteur public palestinien revêtera une plus grande importance. L'Office y a déjà accordé son attention là où il y avait lieu. Dans le secteur de la santé, par exemple, l'UNRWA a coopéré avec la Société du Croissant-Rouge palestinien, le Conseil palestinien pour la santé et les organisations non gouvernementales travaillant dans ce domaine en vue d'identifier les moyens d'harmoniser leurs services. En matière d'éducation, le projet conjoint OLP-UNRWA visant à améliorer les aptitudes des enseignants du secteur public constituera la première étape vers l'établissement d'une ligne d'action commune pour harmoniser les méthodes et normes d'enseignement dans les écoles de l'UNRWA et celles de l'Autorité

palestinienne. Les Palestiniens ont demandé à l'Office de construire de nouvelles écoles pour les enfants de la police palestinienne retournés dans les régions autonomes. Vers la fin de la période considérée, le nombre de ces enfants n'était pas encore connu avec précision mais l'Autorité palestinienne l'a estimé à quelque 25 000. Cela exigera la construction de 25 nouvelles écoles et le recrutement de personnel supplémentaire. On s'attend également à ce que l'Office soit appelé à venir en aide aux réfugiés déplacés en 1967 qui reviendront s'établir dans les régions autonomes dans le cadre des futurs accords, conformément à la Déclaration de principes.

11. L'Office a fourni l'aide d'urgence nécessaire à l'Autorité palestinienne et à ses structures naissantes. À la demande de l'OLP, l'UNRWA mit à sa disposition des locaux scolaires vacants au camp d'Aqabat Jabr, dans la région de Jéricho, pour abriter la nouvelle Autorité chargée de l'éducation. Dans le secteur de la santé, l'UNRWA a apporté son aide à l'Autorité sanitaire nouvellement créée en lui assurant les fournitures médicales dont elle avait besoin durant la période de transfert des responsabilités de l'Administration civile israélienne. L'UNRWA a également reçu des contributions dans le cadre du programme pour la mise en oeuvre de la paix pour moderniser l'équipement d'un hôpital du secteur public dans la bande de Gaza. Lors de la mise en place de la force de police palestinienne, il a été fait appel au concours de l'UNRWA pour combler certaines lacunes. C'est ainsi que l'Office a été en mesure de procurer à la force de police des fournitures de base, lui assurer l'accès à ses centres de santé et mettre à sa disposition des locaux vacants à Jéricho pour servir de casernes provisoires. L'aptitude de l'Office à répondre rapidement à ces demandes d'aide s'explique par la longue tradition de coordination et de coopération qu'il a établie avec les Palestiniens, ainsi que par les excellentes relations qu'il a maintenues avec l'OLP et l'Autorité palestinienne.

12. Vers la fin de mai 1994, parallèlement à la mise en oeuvre de certaines dispositions de l'Accord du Caire, le Gouvernement d'Israël a proposé la formation d'un comité tripartite comprenant des représentants d'Israël, de l'Autorité palestinienne et de l'UNRWA, afin de parvenir à de nouveaux arrangements concernant les activités de l'Office dans la bande de Gaza et à Jéricho. Le Comité a tenu sa première réunion le 19 juin pour discuter des futurs arrangements qui devront régir les importations de l'Office. Cette initiative du Gouvernement israélien illustre bien le caractère constructif des liens qui existent entre l'UNRWA et les autorités israéliennes. L'Office s'est félicité également des déclarations publiques de soutien relatives à son travail faites par les responsables israéliens durant la période considérée.

13. L'attention de la communauté internationale s'étant portée principalement sur les développements sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, l'Office a souligné que le processus de paix concernait foncièrement aussi les réfugiés de Palestine vivant en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Il a fait remarquer qu'il était impératif de veiller à ce qu'ils soient inclus dans les développements régionaux et qu'une attention et des ressources adéquates soient consacrées à leurs besoins. Sur le plan opérationnel, l'Office a adopté cette approche dans le cadre de son programme pour la mise en oeuvre de la paix. L'Office a été heureux de constater que plusieurs pays donateurs, ainsi que le Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés, ont soutenu cette approche. Vers la fin de juin 1994, les contributions accordées en faveur des projets du programme pour la mise en oeuvre de la paix en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne s'élevaient au total à environ 10 millions de dollars. Le Président du Groupe

de travail s'est particulièrement intéressé au sort des habitants du camp Canada, demeurés du côté égyptien de la frontière de Rafah, malgré l'accord des parties concernées à autoriser leur retour à Gaza. Sur son initiative, l'UNRWA a reçu une contribution spéciale pour faciliter le retour des familles restantes, qui servira à financer la construction de logements pour les familles retournant à Tel el-Sultan, près de Rafah. À la fin de juin 1994, les chefs de famille du Camp Canada ont commencé à retourner pour entreprendre la construction de leurs nouveaux logements. Le Groupe de travail multilatéral a activement exploré aussi les initiatives destinées à venir en aide aux réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Un groupe de délégués provenant de pays participant aux négociations multilatérales et qui sont en même temps d'importants donateurs et/ou membres de la Commission consultative a visité la Jordanie et le Liban pour rencontrer les communautés de réfugiés de Palestine et examiner les moyens qui permettraient au Groupe de travail multilatéral de contribuer à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques. Lors de sa réunion de mai 1994, le Groupe de travail s'est penché longuement sur les conditions de vie des réfugiés vivant hors du territoire occupé et a décidé de parrainer certains projets.

14. En mai 1994, le Secrétaire général nomma un coordonnateur spécial dans le territoire occupé chargé de faciliter les efforts déployés par les Nations Unies sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza – particulièrement les organisations qui se sont familiarisées avec la situation sur le terrain – représenter les Nations Unies au sein du Comité spécial de liaison et autres organes connexes, présider, le cas échéant, les délégations des Nations Unies participant aux groupes de travail multilatéraux dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et soutenir, à la demande des parties concernées, l'application de la Déclaration de principes. La nomination du coordonnateur spécial a été bien accueillie par l'Office qui s'est engagé à lui accorder son entière coopération. Durant la période à venir, l'expérience et l'expertise des agences spécialisées des Nations Unies seront extrêmement utiles dans les régions autonomes. L'arrivée attendue d'agences des Nations Unies n'ayant pas travaillé auparavant sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et la nécessité d'assurer la complémentarité des efforts ne feront que souligner l'importance du rôle du Coordonnateur spécial.

15. Au cours de l'année considérée, l'UNRWA a maintenu une étroite coopération avec un certain nombre d'organisations des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avec lesquelles il a tenu des réunions mensuelles de coordination, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui a détaché 10 fonctionnaires auprès de lui et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui en a détaché six. L'Office a également conclu un accord avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) en vue de s'assurer de son aide dans la réalisation d'un projet pour le compte du Comité national central palestinien pour la rééducation. Par ailleurs, l'UNRWA et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont coopéré en matière de services de planning familial. Un projet visant à soutenir les programmes d'activités de jeunes a été entrepris conjointement par le PNUD, l'UNICEF et l'UNRWA dans le cadre de l'activité du Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés. Tout au long de l'année, l'Office a également travaillé en étroite collaboration avec la Banque mondiale, l'informant sur ses services et détachant auprès d'elle du personnel chargé de contribuer à l'élaboration de son programme d'aide d'urgence au territoire occupé.

16. Le Secrétaire général a convoqué le 29 juin 1994 une réunion interorganisations pour examiner, en rapport avec la nomination du Coordonnateur spécial, les activités des Nations Unies et les modes d'opération sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Au cours de cette réunion, le Secrétaire général a annoncé sa décision de transférer le siège de l'UNRWA de Vienne à Gaza vers la fin de 1995. Le Secrétaire général a déclaré que "le test crucial et le plus immédiat qui se pose au système des Nations Unies concerne son aptitude à répondre de manière intégrée et cohérente à la situation dans la bande de Gaza où les besoins des Palestiniens sont particulièrement étendus". Il a précisé que l'Office, de par ses longues années de service, son vaste budget, sa présence massive sur le terrain et la confiance dont il jouit auprès de la population locale, a un rôle spécial à jouer. Le transfert manifesterait l'engagement des Nations Unies à contribuer au succès de la paix et la confiance qu'elles placent dans l'Autorité palestinienne. Le Secrétaire général a confirmé qu'il considérerait le transfert prévu des divisions opérationnelles de Vienne à l'unité du siège de l'UNRWA à Amman le déplacement de quelques autres organes opérationnels comme complémentaires au transfert du siège de l'Office à Gaza.

17. L'Office mit immédiatement en oeuvre un processus de planification en vue du transfert. Il arriva à une estimation préliminaire de quelque 22 millions de dollars, sujette à modification, une fois que les questions administratives, logistiques, de communications, de personnel et de recrutement auront été définies et que les mesures à prendre auront été arrêtées. Il faudra également examiner les implications financières et juridiques découlant du transfert. Le processus de planification sera articulé autour de certains objectifs, tels que la nécessité de maintenir l'efficacité opérationnelle du siège et ses fonctions de supervision et de gestion, garantir l'intégrité des liens de l'Office avec les réfugiés de Palestine et les gouvernements des pays d'accueil - Jordanie, Liban et République arabe syrienne - après le transfert du siège dans la bande de Gaza, veiller à ce que l'activité des programmes ordinaires et spéciaux ne soit pas perturbée durant la phase de planification et de transfert proprement dite et identifier les mécanismes de financement du transfert indépendamment des contributions volontaires reçues pour les besoins des programmes de l'Office. Malgré la complexité des multiples questions soulevées par le transfert du siège d'une organisation des Nations Unies dans une situation aussi fluide, on espère pouvoir annoncer des progrès substantiels lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

18. L'installation du siège de l'Office à Gaza n'affectera en rien le transfert d'un certain nombre de divisions opérationnelles de Vienne à l'unité du siège à Amman qui se poursuivra comme prévu. Durant l'année considérée, l'Office a commencé à exécuter la décision d'opérer ce transfert, notée dans le rapport de l'an dernier. Le Département de l'éducation a été réunifié dès le 1er juillet 1993 à Amman où de nombreuses sections de ce département avaient été transférées de Beyrouth depuis 1978. Le Bureau de la vérification des comptes commença également à fonctionner à Amman en juillet 1993. Le Département de la santé et celui des secours et de l'assistance sociale, ainsi que le Bureau de la planification et de l'évaluation des programmes et le Bureau des transports automobiles devaient être installés à l'unité du siège à Amman à compter du 1er juillet 1994. Le transfert de toutes ces unités était presque complètement achevé à la fin de juin 1994. Les préparatifs à cet effet ont exigé la construction d'une nouvelle annexe au complexe abritant l'unité du siège à Amman. Il a été en outre décidé d'y transférer la Division de l'approvisionnement et du transport à compter du 1er juillet 1995. Tous ces mouvements ont touché 25 postes internationaux et 80 postes locaux. Grâce à la

disponibilité en Jordanie de personnes qualifiées, l'Office a été en mesure de recruter du personnel local pour remplacer les fonctionnaires locaux basés à Vienne qui avaient choisi de ne pas se rendre à Amman. Une fois tous ces transferts achevés vers le milieu de 1995, l'unité du siège de l'Office à Amman regroupera toutes les divisions opérationnelles de l'Office; environ 35 fonctionnaires internationaux et 185 locaux y seront en poste.

19. La présence à Amman des départements opérationnels de l'Office, à une journée de route de toutes les zones d'activité, renforcera la gestion de toutes les activités existantes ou nouvellement créées et constituera un atout particulièrement important à un moment où la demande sur les services s'accroît et où l'Office est appelé à apporter une aide accrue à l'Autorité palestinienne sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, tout en renforçant ses initiatives de développement en faveur des réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Par ailleurs, à la lumière de la décision du Secrétaire général de transférer de Vienne à Gaza le reste des unités du siège, principalement les unités de décision, l'installation vers le milieu de 1995 à Amman des divisions opérationnelles permettra aux services de se poursuivre sans interruption à un moment où de profonds changements affecteront l'Office par suite de son transfert dans la bande de Gaza. En outre, en renforçant ses structures de gestion à Amman, l'Office prouvera aux réfugiés de Palestine vivant en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne que leurs besoins ne seront pas négligés, même si l'attention de la communauté internationale se porte essentiellement sur la Rive occidentale et la bande de Gaza. En fait, des mesures concrètes sont en train d'être prises pour développer et améliorer les services qui leur sont dispensés.

20. Le succès des négociations qui s'est concrétisé dans l'Accord du Caire a témoigné de l'attachement des parties concernées à s'entendre, malgré les chocs qui ont secoué périodiquement le processus de paix. Dans la préface au rapport de 1992/93, le Commissaire général avait exprimé l'espoir que ce rapport couvrirait une ère révolue à jamais. Malheureusement, elle n'a pas disparu aussi facilement que nous l'avions tous espéré. Entre la signature de la Déclaration de principes le 13 septembre 1993 et l'application de l'Accord du Caire en mai 1994, plus de 160 Palestiniens et 40 Israéliens ont perdu la vie. Avec l'application de l'Accord du Caire, les affrontements ont pratiquement cessé dans la bande de Gaza et la région de Jéricho, mais dans le reste de la Rive occidentale, où la situation sur le plan de la sécurité est demeurée essentiellement inchangée en attendant l'extension de l'autonomie, des affrontements ont continué de se produire durant toute la période considérée.

21. Le 25 février 1994, le peuple palestinien a vécu l'un des pires épisodes de son histoire contemporaine lorsqu'un colon israélien isolé armé d'un fusil automatique a ouvert le feu à l'intérieur de la mosquée d'Ibrahim, à Hébron, sur la Rive occidentale, tuant 29 Palestiniens en prières et blessant de nombreux autres. Dans les heures qui suivirent le massacre, neuf Palestiniens sur la Rive occidentale et 3 dans la bande de Gaza furent tués par les forces de sécurité israéliennes au cours de manifestations et d'affrontements. Trois des victimes furent tuées dans l'enceinte de l'hôpital Ahli, à Hébron, situé en dehors du centre de la ville où des affrontements s'étaient produits entre les forces de défense israéliennes et des centaines d'habitants d'Hébron venus prendre des nouvelles de leurs parents blessés ou donner du sang après le massacre. Malgré l'imposition de couvre-feux généralisés et les restrictions de mouvement, la violence a persisté pendant un certain nombre de jours. À la mi-mars, 15 Palestiniens de la Rive occidentale et 11 de la bande de Gaza ont été tués lors d'affrontements avec les forces de sécurité israéliennes.

22. Le Conseil de sécurité fut saisi de la question du massacre et de ses séquelles et adopta sans vote, le 18 mars 1994, la résolution 904 qui réclamait que "des mesures soient prises pour garantir la sécurité et la protection des civils palestiniens dans tout le territoire occupé, y compris, entre autres, une présence internationale ou étrangère temporaire, qui était prévue par la Déclaration de principes". Le 31 mars 1994, Israël et l'OLP ont convenu de la création d'une présence provisoire internationale à Hébron, ce qui facilita la reprise des négociations qui aboutirent à la signature de l'Accord du Caire. Malgré ces mesures, la tension continua de régner, durant le reste de la période considérée, sur la ville d'Hébron où vivent 110 000 Palestiniens, donnant lieu à des affrontements avec les soldats et/ou colons israéliens. Le centre de la ville où vivent quelque 15 000 Palestiniens et 400 colons israéliens a été soumis à un couvre-feu permanent du 25 février au 11 avril 1994. Durant ces couvre-feux, les colons israéliens étaient autorisés à se déplacer librement à Hébron.

23. À la suite de la création de la présence internationale temporaire à Hébron en avril 1994, le programme des responsables des affaires des réfugiés de l'UNRWA fut interrompu à Hébron, sauf en ce qui concerne la surveillance des installations de l'Office. La rapide application de l'Accord du Caire dans les régions autonomes de la bande de Gaza et Jéricho, y compris la mise en place de mécanismes pour mettre un terme à la violence entre les Palestiniens, d'une part, et les colons et/ou soldats israéliens, d'autre part, ainsi que l'établissement d'une force de police palestinienne, ont rendu superflu ce programme dans ces régions vers la fin de mai 1994. Il continuera néanmoins de fonctionner comme à l'accoutumée dans le reste de la Rive occidentale en attendant que les Palestiniens y assument la responsabilité de l'ordre et de la loi.

24. Le programme des responsables des affaires des réfugiés avait été créé par l'Office au début de 1988 en réponse à la demande formulée par le Secrétaire général dans un rapport soumis au Conseil de sécurité le 21 janvier 1988, conformément à la résolution 605 (1987) du Conseil, en date du 22 décembre 1987. Ce rapport s'était penché, entre autres, sur les formes de protection et les moyens dont pouvait disposer la communauté internationale pour contribuer à assurer la protection de la population civile, à la suite de l'éclatement de l'Intifada et des contre-mesures israéliennes. La principale fonction du programme était le maintien d'une présence internationale sur les lieux de troubles et de tension. Les responsables des affaires des réfugiés ont été souvent en mesure, par leur présence et leur travail de liaison avec les autorités militaires locales, d'aider à réduire les tensions et assurer la sécurité et la protection des Palestiniens. Ils ont également contribué à assurer la bonne marche des activités de l'Office malgré les affrontements et les nombreux couvre-feux et ont aidé à la prestation de services médicaux d'urgence aux blessés sur les lieux d'affrontement et, le cas échéant, dans les centres de santé et les hôpitaux. Ce programme a constitué une initiative unique en son genre de la part des Nations Unies et, malgré les contraintes et les limites dans lesquelles il a opéré, il a été favorablement accueilli par les Palestiniens sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza qui y ont vu le seul mécanisme pouvant leur assurer un certain degré de protection.

25. À la suite du massacre d'Hébron et de ses séquelles, les autorités israéliennes renforcèrent les mesures de restriction de mouvement existantes, empêchant les Palestiniens détenteurs de cartes d'identité délivrées dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale de se rendre à Jérusalem-Est et en Israël. Le rebouclage du territoire occupé se traduisit par des pertes

économiques accrues pour les Palestiniens travaillant en Israël. Les producteurs et les fermiers palestiniens subirent également des pertes considérables, étant donné que les restrictions affectaient également le mouvement des biens et services entre Israël et le territoire occupé, ainsi qu'à l'intérieur du territoire occupé lui-même. (La Rive occidentale et la bande de Gaza avaient été fermées pour une durée illimitée à la fin de mars 1993, comme il est indiqué dans le rapport de l'an dernier.) Les mesures de restriction ont également entraîné une séparation de fait entre la Rive occidentale et la bande de Gaza, et entre ces deux territoires et Jérusalem. La perte de revenus subie par les Palestiniens par suite du renforcement de ces mesures amena l'UNRWA à entreprendre, à titre d'urgence, des distributions de denrées alimentaires à 75 000 familles sur la Rive occidentale et 95 000 dans la bande de Gaza. Ces distributions ont touché les réfugiés démunis, mais des denrées alimentaires ont été également distribuées aux non-réfugiés dans le besoin en coopération avec des organisations non gouvernementales locales. L'activité de l'UNRWA a été elle aussi perturbée par les restrictions, l'impact le plus important s'étant fait sentir sur les centres de formation de Kalandia et Ramallah, sur la Rive occidentale, qui desservent les étudiants originaires tant de la Rive occidentale que de la bande de Gaza. Les restrictions ont empêché notamment les étudiants de la bande de Gaza de se rendre dans les centres de formation de la Rive occidentale. Les stagiaires féminines de Gaza n'ont été autorisées à reprendre leurs études qu'à la fin d'avril 1994. À la fin de juin 1994, plus de 20 % des étudiants de Gaza n'avaient pas encore été autorisés par les autorités israéliennes à rejoindre les centres de formation sur la Rive occidentale.

26. Le massacre d'Hébron a également mis en évidence la question des implantations, dont l'examen sera différé, par accord des parties concernées, jusqu'aux négociations sur le statut permanent. Durant la période considérée, la construction de logements dans les implantations israéliennes s'est poursuivie sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Selon les estimations, il y a 4 500 colons répartis dans 16 implantations dans la bande de Gaza et 13 000 colons répartis dans 150 implantations sur la Rive occidentale, non compris Jérusalem-Est. Dans Jérusalem-Est annexée, la population juive a dépassé pour la première fois depuis l'occupation le nombre des Palestiniens. D'après des sources israéliennes, on comptait à Jérusalem-Est 160 000 juifs contre 155 000 Palestiniens musulmans et chrétiens. La confiscation de terres palestiniennes s'est poursuivie tout au long de la période considérée, particulièrement dans la région de Jérusalem et la zone frontalière à proximité de la Ligne Verte (ligne de démarcation séparant la Rive occidentale d'Israël). À la fin de janvier 1994, on a signalé que quelque 46 000 dunums de terres palestiniennes avaient été expropriés entre le 13 septembre 1993 et la fin de l'année et que les colonies de peuplement s'étaient agrandies de 1 025 dunums, ce qui avait entraîné l'arrachage de 5 500 arbres fruitiers.

27. En août 1993, Israël et les Palestiniens ont convenu d'un arrangement qui permettait le retour de plus de 400 Palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza qui avaient été déportés au Liban en décembre 1992. C'est ainsi que 189 Palestiniens retournèrent en septembre 1993 et 197 en décembre 1993. Des dizaines d'autres avaient été autorisés à retourner précédemment, soit qu'ils aient été déportés par erreur, soit pour des considérations humanitaires afférentes à leur état de santé. Dix-sept déportés auraient choisi de ne pas rentrer. Parmi les déportés retournés, on comptait 16 fonctionnaires de l'UNRWA qui figuraient parmi ceux qui avaient été déportés au Liban en décembre 1992. Un certain nombre de personnes retournées furent placées en détention administrative par les autorités israéliennes. Cinq des 16 fonctionnaires de l'Office furent détenus à leur retour.

28. En Jordanie, les relations de l'UNRWA avec le Gouvernement sont demeurées excellentes. Le soutien du Gouvernement a été un élément central dans le succès des programmes de l'Office. Les services fournis par le Gouvernement lui-même aux réfugiés de Palestine vivant dans le pays, qui représentent environ 40 % de l'ensemble des réfugiés immatriculés et la plus forte concentration de réfugiés de Palestine dans un pays donné, ont été essentiels pour le bien-être des réfugiés et la relative stabilité et sécurité sociale et économique dont ils ont bénéficié. Comme dans les autres zones d'activité, les difficultés financières de l'Office l'ont empêché de développer ses programmes pour tenir compte de la croissance démographique. Cela s'est manifesté de façon particulièrement évidente dans le domaine de l'éducation et de la santé où les mesures d'austérité prises pour faire face au déficit financier ont entraîné, en février 1993, un gel du recrutement qui s'est traduit par des salles de classe de plus en plus surchargées et des charges de travail plus importantes pour les médecins de l'Office. L'UNRWA a reconnu que ses propres difficultés financières ont alourdi la demande pesant sur les services du secteur public.

29. L'Office a continué de déployer avec succès ses efforts pour remplir pleinement son engagement à effectuer les changements entraînés par la réforme du système d'éducation en Jordanie adoptée en 1987. Cette réforme portait essentiellement sur la nécessité pour les enseignants du cycle d'enseignement de base d'être détenteurs d'un diplôme universitaire couronnant quatre années d'études. En septembre 1993, l'UNRWA inaugura à Amman sa première faculté de sciences pédagogiques qui avait reçu l'accréditation du Ministère jordanien de l'éducation. La faculté a substitué au cours de formation pédagogique de deux ans, précédemment offert par l'UNRWA, un programme de formation de quatre ans et permettra d'améliorer les qualifications d'environ 2 300 enseignants de l'Office ne possédant pas de diplôme universitaire. L'UNRWA a reçu 2 860 000 millions de dollars dans le cadre de son programme pour la mise en oeuvre de la paix pour financer des projets en Jordanie. D'autres projets d'une valeur totale de 5,5 millions de dollars étaient en cours d'exécution à la fin de la juin 1994 et l'UNRWA a prévu dans son budget de 1994 68,7 millions de dollars pour ses programmes existants.

30. Au Liban, le processus de normalisation s'est poursuivi et a contribué à renforcer la sécurité des réfugiés de Palestine, bien que dans le sud du Liban contrôlé par Israël et dans la Békaa la violence ait continué de sévir de façon sporadique. Le Gouvernement a poursuivi sa politique visant à régler le problème des personnes déplacées par les années de conflit, notamment en facilitant la restitution aux propriétaires légitimes des biens occupés par les personnes déplacées. L'UNRWA a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement pour trouver une solution aux familles palestiniennes déplacées ayant reçu des ordres d'éviction. Le Gouvernement a approuvé un arrangement aux termes duquel l'UNRWA recevrait du Gouvernement 5 000 dollars pour chaque famille évacuée, à titre de contribution à son relogement. Durant la période considérée, l'UNRWA a pu reloger près de 400 familles. À la fin de juin 1994, près de 4 200 familles palestiniennes déplacées avaient encore besoin d'être relogées d'urgence, dont environ 279 familles vivant à Beyrouth qui avaient reçu des ordres d'éviction, mais pour lesquelles le Gouvernement n'avait pas encore approuvé de plan de relogement. Le sort des familles déplacées a été pour l'Office un sujet de préoccupation croissante à mesure que les problèmes afférents à leur relogement devenaient de plus en plus complexes. Le Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés a reconnu l'urgence de ce problème au Liban et a invité instamment les pays donateurs à appuyer les efforts de l'UNRWA dans ce domaine. Les principaux pays donateurs ont réagi en accordant des contributions spéciales qui permettront de reloger plusieurs centaines de

familles. Dans le cadre de son programme pour la mise en oeuvre de la paix, l'UNRWA a reçu 3 660 000 dollars en faveur de ses projets au Liban, principalement pour le relogement des personnes déplacées et la rénovation des logements. À la fin de juin 1994, la valeur totale d'autres projets en voie d'exécution au Liban s'élevait à 4,8 millions de dollars et l'Office avait alloué dans son budget de 1994 39,6 millions de dollars pour ses programmes existants.

31. Dans la République arabe syrienne, les contacts traditionnellement étroits avec le Gouvernement ont contribué à la bonne marche des programmes de l'UNRWA, à la planification de nouvelles formes d'aide et à la relative stabilité sociale et économique de la vie des réfugiés de Palestine. Le rapport de l'an dernier évoque la situation de quelque 3 300 réfugiés de Palestine au camp de Neirab, vivant à l'étroit dans des casernes construites en 1950. L'Office a déployé des efforts considérables en vue du relogement de ce groupe de réfugiés dans des conditions convenables. Grâce à une étroite coordination avec le Gouvernement syrien et à une contribution spéciale accordée par l'un des principaux donateurs, il sera possible à l'Office, à la fin de juin 1994, de financer au moins la première tranche d'un projet visant à remplacer les casernes par des appartements décents, dans des immeubles d'habitation de plusieurs étages. Dans le cadre du programme pour la mise en oeuvre de la paix, 3,1 millions de dollars avaient été reçus pour des projets dans la République arabe syrienne. L'Office a lui-même avancé les fonds nécessaires pour apporter des améliorations essentielles au centre de formation de Damas qui n'avait pas été rénové depuis son établissement en 1961. À la fin de juin 1994, d'autres projets d'une valeur totale de 1,9 million de dollars étaient en cours d'exécution dans la République arabe syrienne et l'Office avait alloué dans son budget de 1994 25,7 millions de dollars pour ses programmes existants.

32. Au 30 juin 1994, plus de trois millions de réfugiés de Palestine étaient immatriculés auprès de l'UNRWA dans ses cinq zones d'activité. Ces réfugiés ont eu droit à toute une gamme de services dispensés par l'Office dans le domaine de l'éducation, la santé, les secours et l'assistance sociale. Dans l'ensemble de la zone d'activité, 398 805 élèves fréquentaient les 641 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'Office et plus de 4 500 stagiaires étaient inscrits dans ses cinq centres de formation professionnelle. Les réfugiés ont eu accès aux soins de santé primaires dans 120 centres/unités de santé et centres de soins maternels et infantiles, 71 cliniques dentaires et 32 cliniques spécialisées dans la pédiatrie, l'obstétrique et la gynécologie, la cardiologie, l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie et les affections respiratoires, ainsi que dans 210 cliniques spécialisées dans le traitement du diabète et de l'hypertension. À la fin de juin 1994, des services de santé familiale, y compris le planning familial, étaient offerts dans toutes les cliniques de l'Office sur l'ensemble de sa zone d'activité. L'UNRWA a aussi fortement subventionné les soins hospitaliers, dont le renchérissement est devenu un sujet de préoccupation. Dans le domaine des services sociaux, les bénéficiaires ont continué de jouer un rôle croissant dans l'identification, la mise en oeuvre et la gestion des initiatives communautaires. Cela a été particulièrement le cas des 73 centres d'activités féminines de l'Office qui étaient fréquentés par 11 313 femmes, dont neuf étaient gérés par les femmes de la communauté avec l'assistance technique de l'Office. L'engagement de la communauté a été un élément central dans l'activité des 25 centres de rééducation parrainés par l'UNRWA qui se sont occupés de 3 456 enfants et adolescents et dans celle des 25 centres d'activités de jeunes. Le programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux a touché 177 205 personnes, soit 5,9 % de l'ensemble des réfugiés, leur fournissant des rations alimentaires

de base, une aide en espèces pour l'achat de vêtements pour enfants et de couvertures, en fonction de leur situation particulière, une aide pour la création de projets générateurs de revenus, la rénovation des logements et une admission préférentielle dans les centres de formation professionnelle. L'Office employait près de 20 000 personnes pour la mise en oeuvre de ses programmes et la prestation de services aux réfugiés de Palestine. Sur ce chiffre, 13 678 travaillaient dans le domaine de l'éducation, 3 181 dans la santé et 664 dans les services de secours et d'assistance sociale.

33. Durant la période considérée, l'UNRWA a renforcé davantage ses activités dans le domaine du développement social et économique. Les initiatives visant à encourager les réfugiés à compter sur eux-mêmes ont été développées par le biais du Fonds d'initiative pour les femmes palestiniennes, des programmes d'allègement de la pauvreté, des fonds de prêts renouvelables, de la formation dans la gestion commerciale à l'intention du secteur privé et, dans la bande de Gaza et dans la République arabe syrienne, de nouveaux programmes de crédit, basés sur la solidarité des groupes. Créé en 1992, le Fonds d'initiative pour les femmes palestiniennes a fourni une aide financière, une formation et un appui technique aux entreprises gérées par les femmes. Durant la période considérée, une évaluation du Fonds entreprise par le principal donateur finançant ce programme a permis de parvenir à la conclusion qu'il convenait de répéter dans toutes les zones d'activité un certain nombre d'initiatives entreprises à titre expérimental dans une zone donnée et de recommander qu'un financement supplémentaire soit accordé au programme pour lui permettre de se développer à l'avenir. Quant au programme d'allègement de la pauvreté, qui aidait principalement les cas particulièrement nécessiteux grâce à des dons, il s'est orienté de plus en plus vers l'octroi de prêts à faible ou sans intérêt, évolution qui a été particulièrement appréciée dans la bande de Gaza où 36 petits prêts ont été accordés durant l'année considérée. Également dans la bande de Gaza, l'Office a créé un programme de crédits de solidarité en faveur des petits commerces de colportage gérés par des femmes. Créé en mai 1994, le programme vise à assurer une nouvelle source de crédit à ces femmes qui versaient auparavant des intérêts allant jusqu'à 250 % aux marchands qui leur avançaient les marchandises ou les fonds. Pour sa part, l'Office ne prélève qu'une redevance de service équivalant à un taux d'intérêt d'environ 10 %. Dans la République arabe syrienne, l'Office a mis en oeuvre un système de crédit garanti par les groupes bénéficiaires à l'intention des familles particulièrement nécessiteuses et des autres réfugiés démunis. Dans le cadre de ce système, des prêts sont accordés à des groupes pour les aider à développer de petites entreprises, notamment l'agrandissement de magasins ou d'ateliers et la création de petites activités commerciales à domicile. Ces deux systèmes de prêts ont été bien accueillis par les bénéficiaires et ont favorisé de nouvelles initiatives de développement permettant aux réfugiés de compter davantage sur eux-mêmes.

34. Il a été particulièrement préoccupant de constater que les programmes ordinaires de l'Office étaient de plus en plus menacés par des déficits structurels à un moment où la région connaissait des développements politiques cruciaux et qu'il était largement admis qu'il importait d'assurer la stabilité des conditions sociales et économiques des réfugiés de Palestine. Le rapport de l'an dernier appelait l'attention sur le déficit auquel l'Office devait faire face en 1993, sur les coupes budgétaires adoptées par l'UNRWA pour le réduire, et sur les conséquences qu'elles auraient sur les services si des fonds supplémentaires n'étaient pas reçus. Bien que l'imposition de mesures d'austérité ait contribué à geler des dépenses de l'ordre de 17 millions de dollars, l'Office a terminé l'année 1993 avec un déficit de quelque 10 millions

de dollars qu'il a fallu financer à partir du Fonds de roulement. Pour 1994, les perspectives étaient encore pires qu'en 1993 et, au 30 juin 1994, elles demeuraient décourageantes. En prévision d'un manque de financement en 1994, l'Office a maintenu les mesures d'austérité imposées en 1993, malgré leur impact négatif direct sur la qualité des services. Nonobstant, l'Office avait encore besoin de 21 millions de dollars en 1994 pour simplement couvrir ses obligations financières. Avec des réserves ne s'élevant qu'à 22 millions de dollars, il était fortement à craindre qu'en l'absence de contributions supplémentaires substantielles, le Fonds de roulement ne soit pratiquement épuisé vers la fin de 1994. Dans le calcul du déficit, l'Office n'avait pas tenu compte des coûts entraînés par la levée des mesures d'austérité adoptées en 1993, ni des dépenses nécessaires pour couvrir pleinement les budgets ordinaires et d'urgence de 1994 qui avaient prévu de modestes augmentations destinées à faire face à la croissance démographique et à la hausse des coûts. Pour atteindre tous ces objectifs, l'Office devra obtenir 22 millions de dollars supplémentaires, ce qui portera le déficit total prévu à 43 millions de dollars, soit 13,1 % du budget de 328 millions de dollars prévu pour les activités en cours en 1994.

35. Le déficit structurel de l'UNRWA présage un déclin quasi certain des conditions de vie des réfugiés de Palestine et risque d'avoir des conséquences sur le processus de paix lui-même. En effet, il est tant soit peu ironique qu'à un moment où des contributions substantielles sont confiées à l'Office pour contribuer à l'amélioration de l'infrastructure physique et sociale de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, le manque de contributions accordées à son budget ordinaire menace de nuire à la qualité et à l'étendue des programmes d'activités qui ont aidé à soutenir les réfugiés de Palestine pendant plus de 40 ans. L'établissement de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et la région de Jéricho et le rapide transfert de compétence prévu dans la Déclaration de principes signifient que pour la première fois depuis la création de l'Office, les Palestiniens seront appelés à assumer la responsabilité des secteurs où l'UNRWA dispensait ses services. C'est pour cette raison que l'Office s'estime particulièrement tenu de maintenir la qualité de ses services et de son infrastructure, en prévision du jour où il devra les remettre aux Palestiniens. Ce serait aller à l'encontre du but recherché que de devoir livrer à la nouvelle Autorité palestinienne, chargée de l'énorme tâche de reconstruire et de revitaliser les institutions du secteur public, des services menacés d'une lente détérioration. En Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne, les difficultés budgétaires de l'Office et les mesures d'austérité prises pour y faire face ont été fréquemment interprétées par les réfugiés comme une décision délibérée de la part de la communauté internationale. Par ailleurs, la situation financière de l'UNRWA a contraint les pays d'accueil à prendre à leur charge une plus grande partie des services fournis aux réfugiés de Palestine à un moment où ils doivent eux-mêmes faire face à un accroissement régulier de leur propre population et aux besoins qui en découlent.

36. Conscient de la nécessité de consacrer le maximum de ses ressources limitées aux services plutôt qu'aux dépenses de gestion, l'Office a continué de définir les mesures susceptibles de réduire ses frais administratifs et de fonctionnement. Le transfert des unités du siège de Vienne à Amman, qui coûtera quelque 3,9 millions de dollars, se traduira par des économies au cours des années suivantes, principalement à cause des salaires moins élevés versés aux fonctionnaires locaux en Jordanie, comparés à ceux de Vienne. La proportion du budget consacrée aux dépenses du siège à Vienne était de 11,8 % en 1992-1993 et tombera à 8,6 % en 1994-1995. Par rapport à l'ensemble de la zone d'activité, la portion du budget consacrée aux dépenses du siège, tant à Vienne qu'à Amman,

était de 13,5 % en 1992-1993. Durant l'année considérée, l'Office a procédé à un certain nombre d'évaluations internes dans le but d'améliorer la gestion de ses programmes, ainsi que la prestation et la qualité de ses services. L'Office a entrepris notamment une évaluation de la gestion et de l'administration de son système d'éducation au Liban, du taux d'analphabétisme parmi les réfugiés de Palestine et de l'efficacité des moyens adoptés pour y remédier, de l'utilisation des moyens audio-visuels dans son programme d'enseignement et de son système d'approvisionnement. Cette évaluation s'est traduite par des modifications et des améliorations apportées à ces activités. Durant l'année considérée, l'UNRWA a continué d'accroître la proportion de ses achats dans ses zones d'activités, qui est passée de 49 % en 1992 à 63 % en 1993 et a représenté des dépenses de l'ordre de 13 millions de dollars.

37. Toutefois, aucun effort de rationalisation, à moins d'aboutir à une élimination des programmes, ne permettra d'économiser suffisamment de fonds pour couvrir le déficit du budget ordinaire prévu pour 1994 et au-delà. L'inquiétude croissante au sujet des conséquences qu'entraînerait l'incapacité de l'Office à financer pleinement ses programmes ordinaires par suite de son déficit structurel, et l'échéance de cinq ans fixée par la Déclaration de principes, ont poussé l'Office à proposer aux principaux pays donateurs, au début de juin 1994, un nouveau mécanisme de planification financière. Au cours des cinq prochaines années, on pourra raisonnablement s'attendre à ce que l'Autorité palestinienne dans les régions autonomes commence à assumer graduellement la pleine responsabilité des programmes et installations de l'UNRWA en matière d'éducation, santé, secours et assistance sociale. Le processus de transfert constituera probablement un défi majeur longtemps attendu dans l'histoire de l'Office. En Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne, l'Office continuera durant cette période de remplir ses engagements à l'égard des réfugiés de Palestine et de déployer tous ses efforts pour améliorer leurs conditions de vie grâce à son programme pour la mise en oeuvre de la paix. Au terme de cette période de cinq ans, le rôle de l'UNRWA devra changer, quelle que soit l'issue des pourparlers de paix.

38. Aux yeux de l'Office, l'établissement d'un plan financier quinquennal lui permettra, ainsi qu'aux pays donateurs, aux pays d'accueil et aux Palestiniens, d'identifier les ressources nécessaires pour s'acquitter pleinement de la prestation de ses services aux réfugiés de Palestine dans sa zone d'activité. Cela aidera également à équilibrer rationnellement le soutien accordé aux programmes d'activités en cours et aux projets spéciaux, dont bon nombre entraîneront eux-mêmes des dépenses renouvelables supplémentaires, en ce sens que les nouvelles écoles exigeront des enseignants supplémentaires et les nouvelles cliniques du personnel médical accru, etc. Dans ce cadre de planification, l'Office pourra se concentrer sur le développement socio-économique des réfugiés en s'attachant aux initiatives susceptibles de favoriser leur indépendance économique, telles que l'expansion des projets générateurs de revenus et la création d'emplois. Une telle démarche renforcera, par elle-même, les fondements de la paix. Le cadre de cinq ans permettra également à toutes les parties concernées de commencer à envisager l'élimination progressive des activités de l'UNRWA à mesure que le processus de paix tendra vers une solution du problème des réfugiés. Quelle que soit l'approche que la communauté internationale choisira d'adopter au cours des prochaines années, il est évident que le fait de laisser les services de l'UNRWA dépérir par manque de fonds ne sera nullement dans l'intérêt des réfugiés, pas plus qu'il ne contribuera au maintien de la stabilité durant une période aussi délicate.

## II. ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE L'OFFICE

### A. Éducation

39. À la suite de la signature de la Déclaration de principes entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël, l'UNRWA a intensifié ses efforts de coopération et de coordination avec le Département d'éducation de l'OLP. Un comité de coordination a été créé et un protocole d'accord signé le 12 mai 1994. L'OLP a demandé à l'Office d'aider, entre autres, à la formation en cours d'emploi des enseignants du secteur public sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, à la rénovation des écoles du secteur public et au développement de la formation professionnelle et technique. Ultérieurement, l'UNRWA a élaboré une proposition de projet, en consultation avec le Département d'éducation de l'OLP, en vue de fournir une formation en cours d'emploi à environ 12 000 enseignants, directeurs et inspecteurs d'écoles du secteur public sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. L'UNRWA a entrepris également une étude globale visant à développer l'enseignement professionnel et technique. Des dispositions ont été prises avec l'UNESCO pour entreprendre une étude sur la répartition des écoles, et des recherches préliminaires ont été menées par une équipe de l'Institut international pour la planification de l'éducation, relevant de l'UNESCO. Dans le cadre de son programme pour la mise en oeuvre de la paix, l'Office a reçu environ 24 millions de dollars pour la construction de 20 écoles dans la bande de Gaza, neuf sur la Rive occidentale, une dans la République arabe syrienne et trois en Jordanie, ainsi que pour la réparation et/ou la rénovation d'un certain nombre d'écoles de l'UNRWA et du secteur public à Gaza.

40. Des facultés de sciences pédagogiques relevant de l'UNRWA ont été inaugurées en Jordanie et sur la Rive occidentale en septembre 1993. Le programme d'enseignement de ces facultés permet aux nouveaux enseignants d'obtenir un premier diplôme universitaire au terme de quatre années d'études et de rehausser, au niveau d'un premier diplôme universitaire, les qualifications de quelque 4 800 enseignants de l'Office ne possédant qu'un certificat d'aptitudes pédagogiques de deux ans. La faculté de sciences pédagogiques de Ramallah, qui dessert à la fois la Rive occidentale et la bande de Gaza, a mis en oeuvre le premier programme de formation universitaire dans le domaine pédagogique. La création de ces facultés et l'élimination correspondante du certificat d'aptitudes pédagogiques de deux ans se traduiront initialement par une diminution du nombre de places de formation pédagogique qui passera de 645 en 1992/93 à 375 en 1993/94. Toutefois, le nombre de places de formation pédagogique s'élèvera à 900 en 1996/97 lorsque les facultés seront pleinement opérationnelles. Le nombre d'enseignants ayant bénéficié de la formation en cours d'emploi organisée par l'Institut pédagogique de l'UNRWA est tombé de 1 075 à 765, tandis que la faculté de sciences pédagogiques en Jordanie a assuré une formation analogue à 210 enseignants. Quant aux bourses universitaires accordées aux étudiants méritants dans l'ensemble de la zone d'activité de l'Office, il est passé de 746 à 826 (pour les détails, se reporter aux tableaux 5, 6 et 7 de l'annexe II).

41. Le programme d'éducation, qui comprend l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et la formation pédagogique, est demeuré la principale activité de l'UNRWA, absorbant presque 50 % du budget ordinaire de l'Office en 1994. Près de 12 400 personnes (non compris les travailleurs manuels et les gardiens d'écoles) sont employées dans le domaine de l'éducation dans l'ensemble de la zone d'activité de l'Office. Au total, 398 805 élèves du primaire élémentaire et du primaire supérieur ont fréquenté les 641 écoles de l'UNRWA,

soit une augmentation de 6 048 élèves par rapport à l'année scolaire précédente, par suite de l'accroissement démographique des réfugiés. Dans la formation professionnelle qui comprend des cours d'aptitudes professionnelles postpréparatoires de deux ans et des cours techniques postsecondaires de deux ans, la capacité d'accueil est passée de 4 496 à 4 536 places, du fait de la création de nouveaux cours. L'Office a mis en oeuvre sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ainsi qu'en Jordanie (en coopération avec la YMCA) des cours de formation d'une durée de 20 et 40 semaines dans les domaines d'activités où il existe une forte demande sur le marché local du travail. Le programme d'éducation s'est conformé aux programmes d'études en vigueur dans les pays d'accueil, à savoir la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, et en ce qui concerne la Rive occidentale et la bande de Gaza, celui de la Jordanie et de l'Égypte respectivement. Ce programme a bénéficié de la coopération technique de l'UNESCO qui a détaché auprès de l'Office 10 fonctionnaires internationaux.

42. La performance scolaire des élèves de l'UNRWA sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza est demeurée un sujet de grave préoccupation étant donné que les écoles ont continué d'être affectées par les grèves générales, les fermetures sur ordre militaire et les couvre-feux. Les services d'éducation qui avaient été perturbés par la fermeture du territoire occupé en mars 1993, ont été de nouveaux affectés par les restrictions de mouvement accrues imposées le 25 février 1994, à la suite du massacre de la mosquée d'Ibrahim à Hébron et de ses séquelles. Ces mesures ont gêné l'accès des élèves et des enseignants à certaines écoles, notamment dans la région de Jérusalem. En outre, de nombreux étudiants de la bande de Gaza qui étaient inscrits dans les centres de formation situés sur la Rive occidentale, y compris la région de Jérusalem, ont perdu deux mois de formation ou plus, avant d'obtenir un laissez-passer les autorisant à quitter la bande de Gaza et séjourner sur la Rive occidentale. En vue de compenser les heures de cours perdues et d'améliorer le niveau de performance scolaire, l'UNRWA a continué de mettre au point du matériel d'enseignement à domicile et à distribuer des fournitures scolaires aux élèves. Du matériel d'enseignement a été également distribué dans les écoles pour aider les élèves à surmonter les lacunes dans leur éducation. En outre, durant la période considérée, des cours de rattrapage ont été organisés dans les cinq zones d'activité à l'intention des élèves ayant des difficultés d'assimilation.

## B. Santé

43. Peu après l'amorce du processus de paix en 1991, l'Office s'est rendu compte qu'un des problèmes majeurs qui se posera à la future autorité palestinienne dans le domaine de la santé sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza consistera à créer un système de soins de santé cohérent, unifié et abordable, groupant les services radicalement différents de par leur nature et leur qualité fournis précédemment par l'Administration civile, l'UNRWA, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Afin de contribuer à la qualité de l'infrastructure sanitaire, l'Office s'est engagé plus avant à maintenir, améliorer et étendre ses installations de soins de santé primaires, construire et équiper un hôpital général de 232 lits à Gaza, créer une école d'infirmières appelée à travailler en conjonction avec l'hôpital et mettre en oeuvre un programme spécial pour la planification et l'exécution de projets destinés à développer de façon durable le secteur de l'assainissement du milieu dans la bande de Gaza. Parallèlement, l'Office a déployé des efforts en vue d'harmoniser ses services avec ceux d'autres organismes de santé, d'aider à la coordination des aspects pratiques des politiques de santé et de renforcer la coopération technique avec les nouvelles structures sanitaires palestiniennes

sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, y compris notamment le Conseil palestinien de la santé, l'Autorité palestinienne pour la protection de l'environnement, le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, les municipalités locales et, à compter de juin 1994, le programme de santé de l'Autorité palestinienne.

44. Les services de santé de l'UNRWA ont continué à englober des soins de médecine préventive et curative, une alimentation d'appoint pour les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de trois ans et des services d'assainissement du milieu. Les soins médicaux de base ont été complétés par des services secondaires tels que l'hospitalisation, l'orientation des malades vers un centre de traitement et autres services de soutien. Un personnel professionnel et de soutien, comptant plus de 3 200 personnes, pour la plupart des Palestiniens recrutés localement, a assuré la prestation de ces services grâce à un réseau comprenant 120 centres ou unités de santé et de soins maternels et infantiles, 71 cliniques dentaires, 78 laboratoires, 32 cliniques spécialisées dans les services de pédiatrie, obstétrique, gynécologie, cardiologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie et troubles respiratoires, ainsi que 210 cliniques pour le traitement du diabète et de l'hypertension. Le programme de santé de l'UNRWA a maintenu sa coopération avec l'OMS qui a détaché auprès de lui six hauts fonctionnaires. Les services de santé de l'Office ont adopté les normes techniques de l'OMS et suivi ses orientations.

45. Compte tenu des développements majeurs touchant l'état de santé des réfugiés et pour répondre à l'évolution de leurs besoins, l'Office s'est particulièrement attaché à créer de nouveaux programmes spéciaux ou à étendre les programmes existants dans le cadre de sa stratégie globale de soins de santé primaires, en renforçant notamment les services de santé maternelle et de planning familial, la santé mentale, la lutte contre les maladies non transmissibles et le traitement de l'anémie due à une déficience en fer. En particulier, les efforts spéciaux déployés en vue de développer et mettre en oeuvre un programme étendu de santé familiale comprenant des services prénatals, des soins natals et postnatals, ainsi que des services de santé infantile et de planning familial. Une nouvelle division de la santé familiale a été créée et les fonctions des divisions existantes au sein du Département de la santé ont été réexaminées. Plus de 72 000 femmes enceintes, représentant environ 70 % de la totalité des grossesses attendues au sein de la population réfugiée, ont bénéficié d'une gamme complète de soins maternels, près de 214 000 enfants de moins de trois ans ont fait l'objet d'un contrôle régulier en matière de croissance et d'immunisation et plus de 30 000 femmes en âge de procréer ont profité des services de planning familial comprenant notamment la fourniture de conseils et de moyens de contraception. Par ailleurs, les programmes de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles telles que le diabète, les affections cardio-vasculaires et le cancer, ont été renforcés et étendus en tant qu'activités spéciales s'inscrivant dans le cadre du programme de soins de santé primaires de l'Office. Le programme communautaire de santé mentale, créé en 1991 sur la Rive occidentale, a été poursuivi et de modestes initiatives ont été prises dans ce domaine dans les autres zones d'activité de l'Office à compter de mars 1994. Les services de santé mentale ont mis principalement l'accent sur la formation du personnel, le traitement des désordres post-traumatiques chez les enfants et la coordination des activités de santé mentale avec les programmes du secteur public et des organisations non gouvernementales.

### C. Services de secours et d'assistance sociale

46. Le nombre des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'UNRWA s'est accru de 7,1 %, passant de 2,8 millions au 30 juin 1993 à 3 millions au 30 juin 1994. Ce chiffre qui dépasse l'accroissement prévu de la population s'explique en partie par le fait que les réfugiés ont tenu à s'assurer que leurs dossiers d'immatriculation auprès de l'UNRWA soient pleinement à jour. À la fin de juin 1994, 82 % des réfugiés immatriculés avaient reçu les nouvelles cartes d'immatriculation qui énumèrent individuellement tous les membres de la famille. Un grand nombre ont demandé la rectification de leurs dossiers pour refléter les naissances, décès ou mariages précédemment non signalés. En vue d'améliorer l'efficacité des services d'immatriculation, l'Office a lancé un projet visant à créer un système d'immatriculation unifié qui fournirait des informations plus détaillées sur les conditions socio-économiques des réfugiés appartenant à la catégorie des cas particulièrement nécessiteux. La première phase d'un projet pilote visant à mettre sur ordinateur les données relatives à l'immatriculation a été achevée avec succès dans la République arabe syrienne à la fin de 1993. Le système a été étendu à la Jordanie au printemps de 1994 et doit être mis en place dans l'ensemble des zones d'activité de l'Office à la fin de 1994.

47. Les services de secours et d'assistance sociale ont continué de fournir une aide directe aux réfugiés incapables de subvenir à leurs besoins essentiels. Durant la période considérée, le nombre des réfugiés considérés comme cas particulièrement nécessiteux a légèrement baissé, passant de 180 647 à 177 205, soit de 6,5 à 5,9 % des réfugiés immatriculés. À la suite d'une évaluation interne et en s'aidant des observations formulées par un consultant, les procédures d'immatriculation ont été rationalisées. L'Office a décidé de remplacer, à compter du 1er janvier 1994, la distribution de couvertures et de vêtements dont bénéficiaient toutes les familles particulièrement nécessiteuses par de petits dons en espèces accordés à certaines d'entre elles pour qu'elles puissent faire face à leurs besoins les plus urgents. Les projets d'auto-assistance destinés à permettre aux familles particulièrement nécessiteuses de créer de petites entreprises se sont de plus en plus basés sur l'octroi de prêts (à faible taux d'intérêt ou sans intérêt) et non plus de dons, comme par le passé. Les enquêtes menées vers la fin de 1993 au Liban, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ont révélé que les estimations précédemment établies par l'Office et selon lesquelles un quart des familles particulièrement nécessiteuses vivaient dans des logements totalement inadéquats, étaient bien en deçà de la réalité : c'est ainsi qu'au Liban, plus du tiers des logements de ces familles ont besoin d'être rénovés et sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, leur proportion dépasse 40 %. Dans l'ensemble de la zone d'activité de l'Office, quelque 19 000 logements de familles particulièrement nécessiteuses au total ont besoin d'être rénovés. Mais fort heureusement, le programme de rénovation des logements a bénéficié d'importantes contributions durant la période considérée : dans le cadre du programme pour la mise en oeuvre de la paix, l'Office a reçu des fonds permettant la réparation ou la reconstruction de 5 400 logements. Durant l'année écoulée, 1 684 logements ont été réparés ou reconstruits dans l'ensemble de la zone d'activité. L'Office a encouragé la participation des familles réfugiées bénéficiaires et a fait souvent appel aux entrepreneurs et à la main-d'oeuvre provenant des camps de réfugiés où les logements devaient être rénovés. Au Liban, la priorité a été donnée à plus de 4 000 familles réfugiées déplacées durant les années de conflit et qu'il fallait reloger d'urgence pendant la période considérée. Des solutions ont été trouvées pour certaines familles vers la fin de 1993 et les pourparlers se poursuivent avec les autorités compétentes en vue de reloger la totalité des familles déplacées.

48. Dans le cadre du programme de services de secours et d'assistance sociale, l'Office a encouragé de plus en plus l'auto-assistance et accru son appui au développement socio-économique à long terme grâce à des initiatives destinées à aider les réfugiés à se constituer en groupements économiquement indépendants. À titre d'exemple, le succès remporté par un projet pilote, créé en 1993 dans la République arabe syrienne et visant à octroyer des prêts garantis par le groupe bénéficiaire, a encouragé le lancement d'initiatives analogues dans d'autres zones d'activité en 1994. Une étude portant sur le Fonds d'initiative des femmes palestiniennes et menée conjointement par l'UNRWA et le principal donateur a abouti à la conclusion que le Fonds devrait poursuivre ses activités et bénéficier de fonds d'investissement plus substantiels au cours de la prochaine année financière et que plusieurs projets analogues devraient être lancés dans l'ensemble de la zone d'activité de l'Office. Dans les centres d'activités féminines, les efforts ont été axés sur le développement de l'aptitude des comités féminins élus à gérer eux-mêmes les programmes, avec l'appui technique et financier de l'Office. À la fin de juin 1994, neuf des 73 centres étaient ainsi gérés par la communauté. Dans le cadre du programme de rééducation des handicapés, la coordination entre les comités de rééducation et les services locaux et la participation de ces comités à des réseaux de rééducation plus vastes ont été encouragées et ont particulièrement réussi en Jordanie, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Pour assurer une viabilité financière durable, certains comités ont créé, avec succès, des petites entreprises qui ont, pour la plupart, fourni du travail à des personnes handicapées. Les centres d'activités de jeunes sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza ont repris leurs activités avec l'aide technique et financière de l'Office et leurs comités de gestion ont été groupés au sein d'une Fédération des activités de jeunes. Outre les principales activités prévues pour les femmes, les personnes handicapées et les jeunes, une attention particulière a été accordée à la formation de cadres et à l'éducation civique, y compris (dans les centres d'activités féminines) des cours de notions juridiques portant sur le civisme ainsi que le droit civil et religieux. Au cours des prochaines années, la priorité sera donnée à l'intégration de ces programmes dans la politique et la pratique sociale de l'Autorité palestinienne et à leur harmonisation avec les initiatives du secteur public dans les trois autres zones d'activité.

#### D. Mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé

49. Le Fonds réservé au programme de mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé (EMLOT) a été créé en 1990 grâce à l'amalgame du Fonds d'urgence pour le Liban, établi en 1982, et d'un fonds analogue pour le territoire occupé créé juste après l'éclatement de l'Intifada. Ce programme visait à répondre aux besoins particuliers entraînés par les situations d'urgence au Liban et dans le territoire occupé. Les activités financées dans le cadre du programme EMLOT ont été fortement réduites, tant en 1993 qu'en 1994, à cause du manque de fonds.

50. Dans le domaine de la santé, l'Office a poursuivi son programme de soins de santé d'urgence sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, y compris l'ouverture de cliniques d'urgence l'après-midi dans ces deux territoires et de cliniques de nuit dans la bande de Gaza. Durant la période considérée, le programme a été réorganisé sur la Rive occidentale de manière à répondre avec plus de souplesse aux situations d'urgence, grâce au recours à des équipes médicales mobiles. Cette mesure s'est révélée efficace dans les situations d'urgence comme lors du massacre de la mosquée d'Ibrahim, à Hébron, et de ses séquelles. Dans la bande de Gaza, la nécessité de maintenir des cliniques de

nuit a diminué avec la baisse des incidents liés à l'Intifada et elles ont donc été fermées en mai 1994.

51. Par suite des mesures prolongées de couvre-feux et de fermetures de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, imposées par les autorités israéliennes, l'Office a procédé à quatre distributions générales de vivres à quelque 95 000 familles dans la bande de Gaza et à trois distributions à environ 75 000 familles sur la Rive occidentale durant la période considérée. Au Liban, l'Office a distribué des rations alimentaires d'urgence à quelque 2 000 familles dans le sud du pays en juillet 1993 et à 1 800 familles dans la région de la Bekaa en décembre 1993. En outre, 170 familles environ ont reçu des colis de vivres mensuels dans le cadre du programme EMLOT. Par ailleurs, l'Office a accordé une aide en espèces d'une valeur totale de 1,1 million de dollars à plus de 2 500 familles affectées directement par les situations d'urgence au Liban, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, pour reconstruire leurs logements démolis ou faire face à leurs besoins essentiels.

52. Le programme des responsables des affaires des réfugiés, financé dans le cadre d'EMLOT, a été interrompu dans la bande de Gaza et la région de Jéricho, à la suite de l'application de l'Accord du Caire du 4 mai 1994. Ce programme a cependant continué de fonctionner normalement dans le reste de la Rive occidentale, à l'exception de la ville d'Hébron où il a été limité à la surveillance des installations de l'Office à la suite de la mise en place d'une présence internationale provisoire en avril 1994.

#### E. Programme pour la mise en oeuvre de la paix

53. L'Office a créé le programme pour la mise en oeuvre de la paix le 6 octobre 1993, peu après la signature de la Déclaration de principes et à la suite de consultations avec les responsables palestiniens, les principaux donateurs et les gouvernements des pays d'accueil. Les projets prévus dans le cadre de ce programme sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza ont été développés afin d'atteindre les buts énoncés dans le rapport du Groupe de travail créé par le Secrétaire général et intitulé "Favoriser la transition : réaction immédiate des Nations Unies à la période intérimaire sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza". En outre, l'Office a continuellement souligné l'importance de faire profiter les réfugiés de Palestine vivant en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne, des bienfaits de la paix, et par conséquent, ce programme a été étendu à ces zones d'activité.

54. Dans le cadre de ce programme, l'Office a cherché à améliorer l'infrastructure de base et les services sociaux, notamment dans les secteurs où il joue déjà un rôle significatif, à savoir l'éducation, la santé et l'assainissement du milieu, les services de secours et d'assistance sociale, ainsi que les activités génératrices de revenus. L'Office a tenu à s'assurer que ces projets créeraient des possibilités d'emploi pour les Palestiniens. Après quelques mois seulement de la mise en oeuvre de ce programme, on estime à plus de 600 le nombre de nouveaux emplois déjà créés sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza.

55. Au 30 juin 1994, des projets d'une valeur de quelque 187 millions de dollars avaient été préparés dans le cadre de ce programme pour l'ensemble de la zone d'activité. Des projets de 122 millions de dollars ont été élaborés pour la Rive occidentale (46 millions de dollars) et la bande de Gaza (76 millions de dollars). Le reste, soit 65 millions de dollars, a été réservé pour des projets en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Les pays donateurs

se sont engagés à verser 30 millions de dollars pour des projets sur la Rive occidentale, 48 millions de dollars pour des projets dans la bande de Gaza et plus de 10 millions de dollars pour des projets en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne.

56. Les projets financés par les donateurs dans le cadre du programme pour la mise en oeuvre de la paix sont venus s'ajouter aux projets en cours réalisés par l'Office dans le cadre de son programme d'aide élargie, ainsi qu'aux projets spéciaux et d'infrastructure. À la fin de juin 1994, des projets d'une valeur totale de 84 millions de dollars étaient en cours d'exécution dans le cadre du programme d'aide élargie et des projets spéciaux et d'infrastructure, dont la construction d'un hôpital général à Gaza et des projets d'assainissement du milieu. À mesure que les projets relevant du programme d'aide élargie seront achevés au cours des prochaines années, ce programme sera éliminé progressivement au profit du programme pour la mise en oeuvre de la paix.

57. Le programme de projets générateurs de revenus de l'UNRWA avait été étendu vers le milieu de 1991 dans le cadre du programme d'aide élargie pour englober des fonds de prêts renouvelables destinés à favoriser l'établissement ou l'expansion de petites et moyennes entreprises palestiniennes et la création de possibilités d'emploi. Commencé dans la bande de Gaza, ce programme couvre à présent les autres zones d'activité. Les entreprises créées avec l'aide de l'UNRWA touchent de nombreux secteurs de l'économie palestinienne sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et englobent une vaste gamme d'activités allant du travail des métaux à la menuiserie et à la peinture en passant par la fabrication de textiles, les laboratoires photographiques et la fabrication de matériel agricole.

58. L'extension du soutien de l'UNRWA au secteur privé, à la fois par le biais de ses programmes de prêts renouvelables et de formation à la gestion de petites entreprises, est une des principales composantes du programme pour la mise en oeuvre de la paix. L'Office a réussi à obtenir des fonds supplémentaires pour développer ce programme afin de permettre à de plus grandes entreprises de bénéficier de prêts et de renforcer la formation dans le domaine de la gestion financière et autres aptitudes nécessaires à la bonne marche des petites entreprises. À la fin de juin 1994, 143 entreprises dans la bande de Gaza avaient reçu des prêts d'une valeur de 3 340 000 dollars, 74 entreprises sur la Rive occidentale des prêts de 1 380 000 dollars, 66 entreprises en Jordanie des prêts d'une valeur de 404 000 dollars et 46 entreprises au Liban des prêts d'une valeur de 279 000 dollars.

### III. QUESTIONS FINANCIÈRES

#### A. Structure du Fonds

59. Durant la période considérée, l'UNRWA a reçu des contributions et encouru des dépenses dans le cadre des principaux titres suivants :

- a) Programme ordinaire;
- b) Mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé (EMLOT);
- c) Programme d'aide élargie;
- d) Programme pour la mise en oeuvre de la paix qui se substituera finalement au programme d'aide élargie;
- e) Projet de construction d'un hôpital général à Gaza.

60. En ce qui concerne le programme ordinaire, la budgétisation et la comptabilité ont été effectuées sous les titres suivants :

- a) Fonds général;
- b) Activités financées en cours;
- c) Projets spéciaux et d'infrastructure.

61. Dans le cadre du Fonds général et des activités financées en cours, les allocations budgétaires ont permis de couvrir toutes les dépenses renouvelables encourues dans la réalisation des principaux programmes ordinaires de l'Office, c'est-à-dire les services d'éducation, de santé, de secours et d'assistance sociale, ainsi que les activités de soutien nécessaires à ces services, telles que les fonctions techniques, d'approvisionnement et de transport, d'informatique, d'administration et de gestion. Le programme de mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé (EMLOT) a été créé en 1990 pour répondre aux besoins entraînés par les situations d'urgence.

62. Les activités financées en cours faisaient partie intégrante des programmes ordinaires de l'Office et relevaient initialement du Fonds général. Toutefois, en réponse à l'intérêt manifesté par certains donateurs, des activités spécifiques de l'Office ont été par la suite financées séparément par des donateurs qui se sont engagés à en couvrir toutes les dépenses. Si ce financement séparé venait à cesser, les dépenses afférentes devraient être assumées par le Fonds général.

63. Les projets d'infrastructure sont constitués par les investissements nécessaires à l'agrandissement et l'amélioration des installations de l'Office, comme les écoles, cliniques et divers centres de prestation des services de secours et d'assistance sociale. Pour la réalisation de ces projets, des contributions spéciales sont sollicitées auprès des donateurs en sus de leurs contributions ordinaires. Les projets spéciaux sont financés par des contributions reçues spécifiquement à cette fin. Ils couvrent généralement des activités régulières et – à ce titre – s'apparentent aux activités financées en cours. Mais contrairement à celles-ci, les projets spéciaux ne font pas partie par définition des principaux programmes ordinaires de l'Office. Il s'ensuit

que si les contributions spéciales destinées au financement de ces projets venaient à cesser, il ne serait pas fait automatiquement appel au Fonds général pour leur mise en oeuvre et celle-ci devrait donc être interrompue.

64. Le programme d'aide élargie a été créé en 1988. Contrairement au programme EMLOT, il est composé essentiellement de dépenses non renouvelables et il vise à améliorer les conditions de vie et l'infrastructure fort délabrée de la zone d'activité de l'UNRWA et, plus particulièrement, du territoire occupé. Avec l'instauration du programme pour la mise en oeuvre de la paix, en octobre 1993, il a été décidé d'éliminer progressivement le programme d'aide élargie.

65. Le projet de construction d'un hôpital général à Gaza a été lancé en 1990 pour répondre à la grave pénurie de lits d'hôpital dans ce territoire. Vers la fin de juin 1994, les travaux de construction étaient déjà bien avancés. Bien que le financement de ces travaux ait été assuré par l'Union européenne, les efforts se poursuivaient en vue de réunir les montants requis pour équiper complètement l'hôpital et assurer sa gestion, une fois qu'il sera mis en service.

#### B. Budget biennal pour 1994-1995 et dépenses durant la période biennale 1992-1993

66. Le budget de l'Office est établi sur une base biennale. L'ensemble du budget biennal est soumis à la Commission consultative, tandis que les dépenses administratives et de soutien sont présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), qui transmet ses observations à la Commission consultative. Après consultation de cette dernière, le Commissaire général soumet le budget biennal à l'Assemblée générale des Nations Unies. Celle-ci a approuvé en décembre 1993 le budget biennal de l'Office pour 1994-1995.

#### C. Recettes et sources de financement

67. Près de 97 % des programmes d'activités de l'UNRWA sont financés par des contributions volontaires. La vaste majorité de ces contributions est reçue en espèces, tandis que les besoins de l'Office en denrées alimentaires sont couverts par des dons en nature. Près de 3 % du budget ordinaire de l'UNRWA est financé par les Nations Unies pour couvrir les dépenses afférentes au personnel international.

#### D. Situation financière actuelle

68. Pour parer au déficit de 28,5 millions de dollars prévu en 1993, l'UNRWA a adopté, en février 1993, une série de mesures d'austérité destinées à geler les dépenses budgétaires à concurrence de 17 millions de dollars pour le Fonds général et EMLOT. Vers la fin de 1993, ces mesures, ainsi que l'arrivée de quelques contributions supplémentaires, ont permis de réduire quelque peu le déficit. Néanmoins, un excédent global des dépenses sur les recettes de 17 millions de dollars a été encouru durant la période biennale 1992-1993, dont 7 millions de dollars ont été inscrits dans la comptabilité de 1992 et 10 millions de dollars dans celle de 1993. Ce chiffre a été reflété dans les états récapitulatifs des recettes et des dépenses de l'Office, tels qu'ils apparaissent dans sa comptabilité finale pour la période biennale 1992-1993.

69. Le déficit "officiellement déclaré" des dépenses par rapport aux recettes pour la période 1992-1993, exprimé en millions de dollars des États-Unis, se présente comme suit :

<u>Fonds général</u>	<u>Activités financées</u> <u>en cours</u>	<u>EMLOT</u>	<u>Total</u>
(37,4)	(2,1)	(16,0)	(55,5)

70. Toutefois, compte tenu des contributions de 38,4 millions de dollars promises pour 1993 et reçues en 1994, le déficit "réel" ajusté pour 1992-93 apparaît comme suit:

<u>Fonds général</u>	<u>Activités financées</u> <u>en cours</u>	<u>EMLOT</u>	<u>Total</u>
(3,0)	(1,9)	(16,0)	(17,1)

71. Il convient de noter que, faute de contributions suffisantes accordées à EMLOT, le déficit accusé par ce programme a dû être couvert par le Fonds général. Le même principe s'est appliqué aux activités financées en cours. Ainsi, la situation réelle du Fonds de roulement de l'Office et autres réserves afférentes, ainsi que les soldes comptables du programme EMLOT et des activités financées en cours s'élevaient à 22,6 millions de dollars au 31 décembre 1993, soit une diminution de 17 millions de dollars par rapport à la situation en décembre 1992.

72. Pour 1994, l'Office avait prévu un déficit total de quelque 43 millions de dollars pour son Fonds général, ses activités financées en cours et son programme EMLOT. Sur ce chiffre, l'Office a besoin de 21 millions de dollars pour couvrir ses dépenses minima nécessaires, telles que les rémunérations mensuelles de son personnel, et pour éviter d'épuiser son Fonds de roulement. En outre, un montant supplémentaire de 22 millions de dollars est requis pour compenser les mesures d'austérité prises en 1993 et permettre l'accroissement normal des dépenses pour faire face à la croissance démographique et à la hausse des coûts. Les contributions accordées au programme pour la mise en oeuvre de la paix, pour substantielles qu'elles soient, ne peuvent avoir qu'un impact marginal sur le déficit prévu étant donné que le programme est constitué principalement de projets non renouvelables, tandis que le déficit affecte les activités régulières de l'Office.

#### IV. QUESTIONS JURIDIQUES

##### A. Fonctionnaires de l'Office

73. Durant la période considérée, on a noté une diminution significative, par rapport à l'année précédente, du nombre de fonctionnaires de l'Office dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale qui ont été arrêtés, détenus sans jugement, puis libérés. Toutefois, huit fonctionnaires sur la Rive occidentale étaient encore en détention à la fin de juin 1994, contre trois seulement à la fin de la période précédente, tandis que dans la bande de Gaza leur nombre est tombé de 23 à 10. Trois fonctionnaires ont été arrêtés et détenus dans la République arabe syrienne, un fonctionnaire en Jordanie et un fonctionnaire au Liban. Dans l'ensemble de la zone d'activité, le nombre total de fonctionnaires détenus durant la période considérée s'est élevé à 51, dont 28 ont été arrêtés puis relâchés sans inculpation ni jugement; 5 ont été inculpés, jugés et condamnés et 18 étaient encore en détention à la fin de cette période (voir annexe II, tableau 10). Les 16 fonctionnaires signalés dans le rapport de l'an dernier comme ayant été déportés au Liban sont tous retournés dans leurs foyers en décembre 1993 avec la permission des autorités israéliennes. Cinq ont été par la suite placés en détention, puis relâchés. Après la signature au Caire, le 4 mai 1994, de l'Accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho, les autorités israéliennes ont transféré un certain nombre de Palestiniens, dont quatre fonctionnaires de l'Office, des prisons de la bande de Gaza dans des centres de détention ou des prisons en Israël.

74. Malgré les fréquentes démarches faites durant la période considérée auprès des autorités compétentes dans l'ensemble de la zone d'activité, l'Office n'a pas été en mesure d'obtenir en temps voulu des explications adéquates sur les raisons de l'arrestation et la détention de ses fonctionnaires. En l'absence de telles informations, il ne lui a pas été possible d'établir si les fonctions officielles de ses fonctionnaires avaient un lien avec leur arrestation et détention. Aussi, il n'a pas été possible à l'UNRWA d'assurer que leurs droits et devoirs découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et de ses propres règles et règlements pertinents ont été dûment respectés.

75. L'Office a pu avoir accès à trois fonctionnaires sur la Rive occidentale et 20 dans la bande de Gaza, gardés dans des prisons ou des centres de détention situés dans ces territoires et en Israël. Le traitement infligé aux fonctionnaires détenus continue d'être une source de préoccupation majeure pour l'Office, les fonctionnaires se plaignant, tant durant leur détention qu'après leur libération, d'avoir été maltraités et soumis à des pressions psychologiques. Malgré les démarches répétées de l'UNRWA auprès des gouvernements concernés, il ne lui a pas été possible d'avoir accès à ses fonctionnaires détenus en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne.

76. Durant la période considérée, deux fonctionnaires de l'Office ont été tués au Liban, tous deux par des personnes non identifiées : le 21 juillet 1993, un enseignant de l'UNRWA a été tué en présence de sa famille près de Saida et, le 15 novembre 1993, le directeur d'une école de l'UNRWA a été tué d'un coup de feu alors qu'il sortait de son établissement près de Saida. Deux fonctionnaires ont été tués dans la bande de Gaza durant la même période : le 21 octobre 1993, un enseignant de l'UNRWA a été tué par balle dans la ville de Gaza par des inconnus et, le 28 mars 1994, un fonctionnaire a été tué par balle dans le camp de

réfugiés de Jabalia par les forces de sécurité israéliennes au cours d'une opération militaire.

77. Dans l'accomplissement de leur tâche, les fonctionnaires de l'UNRWA, tant internationaux que locaux, ont continué d'être soumis de la part des forces de sécurité israéliennes à diverses formes de mauvais traitement, d'être notamment blessés par balles réelles ou autres types de munitions, battus, menacés et insultés. Durant la période considérée, on a compté 67 cas de mauvais traitements sur la Rive occidentale et 37 dans la bande de Gaza. C'est ainsi que, le 31 mars 1994, un fonctionnaire de l'Office qui se trouvait en mission officielle à Ramallah au volant d'un véhicule de l'UNRWA a été arrêté par des membres de la police israélienne des frontières dont l'un a lancé une grenade de gaz lacrymogène à l'intérieur du véhicule. L'explosion de l'engin fit perdre connaissance au fonctionnaire. Les policiers quittèrent les lieux et les habitants du quartier transportèrent le fonctionnaire à l'hôpital où il reçut les soins nécessaires. Dans un autre cas, le 15 janvier 1994, un fonctionnaire international responsable des affaires des réfugiés qui avait pris place à bord d'un véhicule clairement identifiable comme appartenant à l'UNRWA a été blessé par une balle qui, selon tous les renseignements disponibles, aurait été tirée par un membre des forces de sécurité israéliennes dans le quartier de Cheik Radwan dans la ville de Gaza, à un moment où aucun trouble n'avait été signalé dans les environs. L'Office a protesté contre ces incidents et d'autres encore auprès des autorités israéliennes et a pris les mesures de suivi nécessaires. Le 12 avril 1994, les forces de sécurité israéliennes ont ordonné à un haut fonctionnaire local de l'Office et aux membres de sa famille d'évacuer leur maison nouvellement construite à Ramallah, sur la Rive occidentale, qu'elles démolirent à l'aide de roquettes et d'un bulldozer, sous prétexte que des personnes recherchées y avaient trouvé refuge. Mais, à la fin de l'opération, ces soupçons se révélèrent sans fondements. Le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies et l'UNRWA protestèrent contre cet incident auprès des autorités israéliennes qui exprimèrent, par la suite, leurs regrets et annoncèrent que le fonctionnaire en question recevra pleine compensation. Après l'entrée en vigueur de l'Accord du Caire, on a noté une diminution significative du nombre de ces incidents.

78. Les fonctionnaires de l'Office ont continué d'éprouver des difficultés à se déplacer vers ou à partir de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Comme cela a été signalé durant les années précédentes, des retards considérables ont affecté la délivrance par les autorités israéliennes des autorisations requises pour le déplacement en mission officielle de fonctionnaires locaux de l'Office. En particulier, les restrictions de mouvement à partir de la Rive occidentale et de la bande de Gaza vers Israël et Jérusalem-Est – déjà signalées dans le rapport de l'année dernière – se sont poursuivies durant la période considérée, les autorités israéliennes insistant sur la mise en place d'un système d'autorisations de sortie, ce qui a retardé – et parfois même empêché – les fonctionnaires de se rendre à Jérusalem-Est et en Israël à partir de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Des restrictions encore plus sévères ont accompagné la fermeture de la Rive occidentale et de la bande de Gaza après le massacre de la mosquée d'Ibrahim dans la ville d'Hébron, le 25 février 1994, ce qui n'a fait qu'aggraver la situation. Dans la bande de Gaza, l'Office a éprouvé des difficultés à obtenir des autorisations de sortie pour ses chauffeurs, bien que vers la fin de juin 1994, cela ait cessé de poser des problèmes particuliers. Par ailleurs, l'Office a continué de rencontrer des difficultés dans l'obtention de permis pour les étudiants de Gaza inscrits dans ses centres de formation sur la Rive occidentale. En ce qui concerne les déplacements à l'intérieur de la Rive occidentale et de la bande de Gaza,

l'imposition de couvre-feux a constitué un obstacle supplémentaire à la liberté de mouvement des fonctionnaires de l'Office, les autorités israéliennes continuant d'insister que les fonctionnaires locaux soient en possession de permis de circuler durant les couvre-feux. Dans la bande de Gaza, les procédures nécessaires à l'obtention et au renouvellement de ces permis ont été soumises à de longs retards de la part des autorités israéliennes, bien qu'avec l'entrée en vigueur de l'Accord du Caire, le 4 mai 1994, leur obtention n'était plus nécessaire. En outre, la désignation arbitraire par les autorités israéliennes de certaines régions comme zones militaires fermées a continué de gêner la liberté de mouvement des fonctionnaires de l'Office en mission, tant internationaux que locaux.

#### B. Services et locaux de l'Office

79. Durant la majeure partie de l'année considérée, l'Office a poursuivi la prestation de ses services essentiels à la population de la Rive occidentale et de la bande de Gaza dans le contexte de violence continue qui a caractérisé la situation depuis le début de l'Intifada et des contre-mesures israéliennes. Ce n'est qu'après l'entrée en vigueur des dispositions de l'Accord du Caire et du retrait des forces de sécurité israéliennes de vaste étendues de la bande de Gaza et de la région de Jéricho que l'on a noté une importante diminution du nombre des victimes signalé à l'Office. Durant l'ensemble de cette période, l'Office a enregistré au total 106 personnes tuées et 688 personnes, y compris un nombre substantiel de femmes et d'enfants, blessées au cours d'affrontements avec les forces de sécurité israéliennes (voir annexe II, tableau 11).

80. L'Office a poursuivi ses efforts en vue d'assurer la sécurité de la population de la Rive occidentale et de la bande de Gaza et de sauvegarder ses droits juridiques et humains en lui fournissant un niveau de protection et d'aide humanitaire dans diverses situations, notamment par le biais des responsables des affaires des réfugiés et des conseillers juridiques. Dans les situations de violence potentielle ou réelle et lors d'incidents avec les colons israéliens, les responsables des affaires des réfugiés, par leurs démarches auprès des forces de sécurité israéliennes, ont continué à faire baisser les tensions et à réduire, par conséquent, le nombre des victimes, et ont aidé à évacuer les blessés et à faciliter la prestation des services médicaux. Leur intervention auprès des autorités militaires locales a également contribué à résoudre les divers problèmes quotidiens posés à la population locale par l'occupation militaire. Ils ont continué à faciliter la bonne marche des activités de l'Office et veillé à assurer, dans la mesure du possible, le respect des privilèges et immunités de l'UNRWA. Avec le redéploiement des forces de sécurité israéliennes hors d'importantes zones de la bande de Gaza et de la région de Jéricho et la diminution du nombre d'incidents violents entre les forces de sécurité israéliennes et la population palestinienne dont il s'est accompagné, l'Office a mis fin à la fonction de protection passive assurée jusque-là par les responsables des affaires des réfugiés dans ces régions. Comme signalé au cours des années précédentes, l'Office a continué de fournir des conseils juridiques et une certaine aide financière aux réfugiés nécessiteux désireux de faire valoir leurs droits par les voies légales.

81. Durant la période considérée, on a compté 63 incursions des forces de sécurité israéliennes dans les installations de l'UNRWA sur la Rive occidentale et 113 dans la bande de Gaza. Ces incursions ont été accompagnées parfois de menaces ou de blessures infligées au personnel et de dégâts aux biens de l'Office. L'UNRWA a enregistré 36 incidents au cours desquels ses cliniques et établissements hospitaliers ont été pénétrés de force. En outre, des locaux de

l'Office ont été parfois utilisés par les forces de sécurité pour les besoins d'opérations militaires. L'Office a protesté contre ces incursions, les considérant comme une violation de ses privilèges et immunités. Chaque fois qu'elles ont choisi de répondre aux protestations de l'Office, les autorités israéliennes ont invoqué des considérations de sécurité militaire. Avec le retrait des forces de sécurité israéliennes de vastes zones de la bande de Gaza et de la région de Jéricho, il a été mis fin à deux violations de locaux de longue date, mentionnées dans les rapports des années précédentes, à savoir la présence quasi permanente d'un poste d'observation militaire sur le toit d'une école de l'Office au camp d'Aqabat Jabr, sur la Rive occidentale, depuis novembre 1989, et la construction par les autorités militaires israéliennes d'une barrière autour du centre d'activités féminines de l'UNRWA au camp de Jabalia, dans la bande de Gaza, depuis mai 1990.

82. Durant la période considérée, les cas d'ingérence dans l'activité des services médicaux et d'ambulance de l'UNRWA, qui avaient été signalés au cours des dernières années, ont continué d'être un sujet de grave préoccupation pour l'Office. Dans la bande de Gaza, on a signalé 28 incidents au cours desquels des ambulances ont été arrêtées et fouillées, leurs chauffeurs et le personnel médical à bord parfois battus et leurs papiers d'identité confisqués. C'est ainsi que le 16 octobre 1993, une ambulance de l'UNRWA a été arrêtée au carrefour de Moraj, dans la bande de Gaza, par les forces de sécurité israéliennes qui ont ordonné au chauffeur et à l'infirmière de sortir du véhicule. Elles ont alors pénétré dans l'ambulance et retiré l'aiguille de la perfusion administrée à un blessé grave qu'elles ont questionné pendant 20 minutes avant qu'un médecin militaire n'arrive sur les lieux et rétablisse la perfusion.

83. La démolition à titre punitif de logements et d'abris dans les camps de réfugiés s'est poursuivie sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, bien que ce type d'incident ait beaucoup diminué par rapport aux années précédentes. Sur la Rive occidentale, les autorités israéliennes ont apposé des scellés sur quatre logements à l'intérieur des camps. À l'extérieur des camps, 35 logements ont été démolis et 5 autres ont été scellés. Dans les camps de réfugiés de la bande de Gaza, 14 logements ont été démolis et 2 scellés, affectant 28 familles réfugiées. À l'extérieur des camps, 18 logements ont été démolis et 1 scellé. En outre, dans les camps de la bande de Gaza, 119 logements ont été démolis ou endommagés par des roquettes ou des charges explosives utilisées au cours d'opérations militaires visant à l'arrestation de personnes recherchées, ce qui a affecté 107 familles. À l'extérieur des camps, neuf autres logements ont été touchés par des opérations analogues. L'Office a protesté contre ces actes comme étant incompatibles avec les articles 33 et 53 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Par ailleurs, au moins 28 logements sur la Rive occidentale et 8 dans la bande de Gaza ont été démolis par les autorités israéliennes sous prétexte que les permis de construire nécessaires n'avaient pas été obtenus par les propriétaires ou les occupants.

84. Dans une note verbale à l'UNRWA en date du 31 mai 1994, le Gouvernement israélien a précisé que, compte tenu des clauses de l'Accord du Caire, il n'était plus en mesure de prendre à sa charge les frais d'entreposage, de déchargement, de manutention et de transport des fournitures de l'UNRWA destinées à la bande de Gaza et la région de Jéricho qui lui incombent conformément à l'accord Comay-Michelmores de 1967. Il a proposé la tenue de discussions tripartites entre lui-même, l'Autorité palestinienne et l'UNRWA dans le but de coordonner les nouvelles dispositions relatives aux activités de

l'Office. Au cours des discussions qui suivirent, il a été convenu que le Gouvernement israélien ne supporterait plus ces frais pour les fournitures destinées à la bande de Gaza, mais continuerait de les assumer pour celles destinées à la Rive occidentale. Par la suite, dans un échange de lettres entre le Commissaire général de l'UNRWA et le Président de l'Organisation de libération de la Palestine en date du 24 juin 1994, l'UNRWA et l'OLP se sont entendus sur les facilités à accorder à l'UNRWA en tant qu'organisme subsidiaire des Nations Unies pour lui permettre de poursuivre efficacement son assistance à la population de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, pour autant que l'Autorité palestinienne assume les pouvoirs et les responsabilités dans la bande de Gaza et la région de Jéricho, ainsi que dans le reste de la Rive occidentale (voir annexe I).

85. S'agissant de la bande de Gaza, vers la fin de juin 1994, les autorités israéliennes ont remboursé à l'Office les sommes versées au titre de la taxe à la valeur ajoutée, mais uniquement sur les achats effectués jusqu'à la fin de 1992. Quant aux montants versés après cette date, l'Office poursuit ses démarches en vue d'en obtenir le remboursement par les autorités israéliennes.

#### C. Créances sur les gouvernements

86. L'Office déplore d'avoir à signaler qu'aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les diverses réclamations présentées aux gouvernements.

## V. JORDANIE

### A. Éducation

87. En Jordanie, les 201 écoles de l'UNRWA ont fonctionné normalement tout au long de la période considérée et ont fourni un enseignement de base au niveau du primaire élémentaire (six années de scolarité) et du primaire supérieur (quatre années) à 151 607 élèves, soit une diminution de 743 élèves par rapport à l'année précédente. Cette diminution peut être imputée aux mesures d'austérité prises en 1993 qui ont sévèrement limité le recrutement d'enseignants supplémentaires requis pour faire face à l'augmentation normale des effectifs scolaires. En outre, certains parents, s'inquiétant de la surcharge excessive des salles de classe dans de nombreuses écoles, ont préféré transférer leurs enfants dans des écoles du secteur public. Près de 25 % des écoles sont encore installées dans des locaux loués inadéquats ne disposant pas de moyens propres à favoriser les études, tels que des espaces suffisants, des laboratoires, des bibliothèques et des terrains de jeu, et plus de 90 % d'entre elles ont fonctionné selon le système des classes alternées, ce qui a privé les élèves d'activités extrascolaires. Durant la période considérée, l'Office a construit 4 nouvelles écoles pour remplacer des locaux préfabriqués délabrés, 13 salles de classe pour éviter le recours à l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs et 1 salle spécialisée. À la fin de juin 1994, sept autres écoles étaient en cours de construction. Lorsqu'elles seront achevées, toutes les écoles installées dans des locaux préfabriqués auront été remplacées par des locaux conformes aux normes de l'Office qui assureront de meilleures conditions d'études. Afin de répondre aux besoins des élèves éprouvant des difficultés d'assimilation, l'UNRWA a étendu son programme d'éducation spéciale à un plus grand nombre d'écoles dans ses circonscriptions scolaires d'Amman, Amman-Nord, Irbid et Zarqa-Sud. En outre, quelque 500 enfants handicapés et enfants ayant des problèmes d'assimilation ont été intégrés dans le système scolaire normal.

88. Un des développements majeurs touchant le programme d'éducation de l'Office en Jordanie a été l'ouverture au centre de formation d'Amman d'une faculté de sciences pédagogiques offrant un premier diplôme universitaire au terme de quatre années d'études. Cette faculté a assuré une formation pédagogique avant l'emploi à 75 étudiants de première année et des places de formation en cours d'emploi pour 210 enseignants en vue de rehausser leurs qualifications au niveau d'un diplôme universitaire. Sur une période de quatre ans, la faculté augmentera graduellement sa capacité d'accueil jusqu'à 300 étudiants dans la formation pédagogique avant l'emploi. Environ 2 240 enseignants de l'Office ne possédant pas de diplôme universitaire couronnant quatre années d'études pourront ainsi améliorer leurs qualifications au cours des 12 ou 13 prochaines années. La faculté a bénéficié de l'accréditation du Ministère de l'enseignement supérieur. L'UNRWA a continué d'offrir une formation en cours d'emploi aux enseignants, directeurs d'école, inspecteurs de l'enseignement et instructeurs pour améliorer leurs qualifications, s'adapter aux modifications apportées aux programmes d'études, moderniser leurs méthodes pédagogiques et améliorer leurs aptitudes administratives. Au total, 232 membres du personnel de l'éducation ont suivi ces cours, en sus des 179 enseignants qui se sont effectivement inscrits à la faculté de sciences pédagogiques.

89. Les centres de formation d'Amman et de Wadi Seer ont fonctionné normalement tout au long de la période considérée, offrant une formation à 1 208 stagiaires dans des cours d'aptitudes professionnelles et semi-professionnelles. Le centre de formation d'Amman a offert aux jeunes des deux sexes des cours

postsecondaires, semi-professionnels pour la formation d'aides-pharmaciens, d'aides-techniciens de laboratoire et de gérants d'entreprises commerciales. Des cours de procédures bancaires et de gestion financière, ainsi que de formation de secrétaires médicales et de responsables de dossiers médicaux y ont été également donnés. Un cours de coiffure pour les stagiaires féminines a été offert au niveau postpréparatoire. Le centre de formation de Wadi Seer a assuré des cours de mécanique, d'électricité et de bâtiment ainsi que toute une gamme de cours semi-professionnels portant sur l'architecture et le génie civil, l'arpentage et le dessin industriel. Un nouveau cours d'électronique industrielle a été mis en oeuvre en septembre 1993. Les étudiants des deux centres ont obtenu d'excellents résultats à l'examen général de fin d'études organisé annuellement dans tous les collèges de Jordanie par le Ministère de l'enseignement supérieur. Aux épreuves tenues vers le milieu de 1993, les étudiants du centre de Wadi Seer ont obtenu un taux de succès de 92,6 %, contre une moyenne nationale de 50 %, tandis que ceux du centre d'Amman obtenaient un taux de 94 %, comparé à une moyenne nationale de 56 % dans les spécialisations offertes au centre.

90. L'Office a accordé des bourses universitaires à 216 étudiants réfugiés de Palestine qui ont réussi brillamment aux épreuves du tawjihi (fin d'études secondaires) dont 40 % étaient des jeunes filles. Les cours suivis par ces étudiants dans les universités de la Jordanie couvraient une vaste gamme de spécialisations, notamment les lettres, l'art dentaire, l'enseignement, le génie, la médecine et les sciences.

#### B. Santé

91. L'UNRWA a fourni des services de santé à plus d'un million de réfugiés en Jordanie par le biais d'un réseau comprenant 22 centres de santé et de soins maternels et infantiles, 16 cliniques dentaires, 20 laboratoires, 12 cliniques spécialisées pour la dermatologie, l'obstétrique, la gynécologie, l'ophtalmologie, le traitement des troubles cardio-vasculaires et l'oto-rhino-laryngologie, ainsi que 17 cliniques de soins spécialisés pour le traitement du diabète et 17 pour celui de l'hypertension. L'accroissement régulier de la demande sur les services de santé par suite de la croissance démographique et de la hausse des frais médicaux ont continué de peser lourdement sur le programme de soins de santé de l'UNRWA. C'est ainsi que le nombre de consultations prénatales données aux femmes enceintes s'est accru de plus de 15 % et celui des enfants recevant des soins et une surveillance médicale régulière d'environ 10 %. Toutefois, cette augmentation n'a pas été accompagnée d'un accroissement parallèle des ressources humaines compte tenu des moyens financiers limités de l'Office. Par conséquent, les progrès réalisés dernièrement dans l'amélioration du rapport patients/médecin ont commencé à s'inverser et les charges excessives de travail risquent d'affecter de nouveau la qualité des services de santé de l'Office.

92. Les efforts déployés en vue de renforcer l'infrastructure sanitaire se sont poursuivis en fonction des fonds disponibles. Un nouveau centre de soins maternels et infantiles a été créé à Irbid et les travaux d'agrandissement de l'unité de santé de Kraymeh, dans la vallée du Jourdain, ont été achevés. Trois laboratoires supplémentaires ont été créés dans le nouveau centre de santé d'Awajan, dans la région de Zarqa, au centre de soins maternels et infantiles d'Irbid et dans la vallée du Jourdain. Des fonds ont été obtenus dans le cadre du programme pour la mise en oeuvre de la paix pour la construction et l'équipement d'un centre de soins maternels et infantiles à Zarqa et les travaux doivent commencer vers la fin de 1994.

93. Compte tenu des difficultés qu'éprouvent les réfugiés à avoir accès aux services hospitaliers du secteur public, à cause de la pénurie aiguë de lits, l'Office a révisé son système de remboursement des frais d'hospitalisation encourus par les réfugiés dans les hôpitaux gouvernementaux et non gouvernementaux, afin de permettre aux réfugiés de bénéficier de services hospitaliers plus étendus en améliorant les barèmes de remboursement dans les limites des allocations budgétaires approuvées.

#### C. Services de secours et d'assistance sociale

94. La Jordanie a accueilli près de 40 % de l'ensemble des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'UNRWA. Le nombre des réfugiés s'y est accru de 11,3 % au cours de l'année écoulée, passant de 1 070 000 au 1er juillet 1993 à 1 190 000 au 30 juin 1994. C'est dans ce pays que l'on a enregistré de loin le plus grand nombre de demandes de rectification des dossiers familiaux, émanant pour la plupart de réfugiés qui n'avaient pas eu récemment recours aux services de l'Office mais qui étaient néanmoins désireux de s'assurer que leurs fiches d'immatriculation familiales étaient complètes et à jour. Comme l'année précédente, un grand nombre des modifications demandées ont abouti à séparer les "cellules familiales" des familles au sens large du terme, ce qui a eu pour conséquence que le nombre d'unités familiales immatriculées s'est accru de 21,9 %, passant de 157 659 à 192 184. La proportion des cas particulièrement nécessitant du programme d'aide de l'Office a légèrement baissé, passant de 2,9 % vers le milieu de 1993 à 2,5 % à la fin de juin 1994. Des fonds accrus destinés à la rénovation des logements dans l'ensemble de la zone d'activité ont permis de consacrer à la Jordanie une allocation budgétaire supplémentaire hautement requise et d'étendre l'assistance aux réfugiés vivant dans des logements inadéquats à l'extérieur des camps.

95. Le programme de services de secours et d'assistance sociale en Jordanie a englobé un fonds de prêts renouvelable qui a permis de financer 66 projets avec des prêts allant de 3 000 à 10 000 dollars et de créer 190 nouveaux emplois. Parmi les entreprises ainsi subventionnées, 48 % appartenaient à des femmes qui en ont assuré la gestion. Les femmes ont également bénéficié d'une série de cours de formation dans la gestion des petites entreprises qui ont commencé en janvier 1994 dans le nouveau camp d'Amman. En juin 1994, 600 femmes devaient profiter de ces cours dans les centres d'activités féminines existant en Jordanie. Une nouvelle unité de production gérée par des femmes a été créée au nouveau camp d'Amman en mars, portant ainsi à trois le nombre total d'entreprises situées dans les centres d'activités féminines. Le succès remporté par les projets pilotes mis en oeuvre dans le cadre du Fonds d'initiative pour les femmes palestiniennes, notamment la formation dans l'utilisation de certaines machines fortement demandée par les employeurs et utile pour la création de petites entreprises a permis à 60 femmes de trouver du travail ou de monter leurs propres affaires.

96. Le programme d'activités féminines a développé davantage le cours de notions juridiques en créant un bureau de conseils dans le nouveau camp d'Amman en mars 1994. Des volontaires du camp, ayant reçu une formation juridique de base dispensée par des avocats, ont prodigué quotidiennement des avis et des conseils. Les femmes, ou les membres de leurs familles, ayant besoin d'une assistance juridique plus spécialisée ont été dirigés sur des avocats qualifiés qui ont dispensé leurs services dans ce bureau une fois par semaine contre des honoraires symboliques. Cette initiative a été bien accueillie par les notables du camp et considérée comme un service rendu à l'ensemble de la communauté. Parmi les nouvelles initiatives prises en faveur des femmes, il convient de

citer l'ouverture en septembre 1993 d'une garderie d'enfants au centre d'activités féminines de Talbiyé et un cours sur l'entretien des machines à tricoter et à coudre au centre d'activités féminines de Jabal el-Hussein.

97. Le programme de rééducation des handicapés a réalisé d'importants progrès sur la voie de la viabilité financière grâce au lancement, durant l'année, de projets générateurs de revenus par trois des cinq comités de rééducation communautaire. Ces projets ont porté sur l'achat d'un tracteur aux fins de location aux fermiers de la région de Jerash, la création d'une petite boulangerie moderne gérée par des handicapés du camp de Husn et la mise en service d'un minibus pour les transports communs au camp de Souf lorsque le véhicule n'est pas requis pour le déplacement des jeunes handicapés. Ces projets ont à la fois créé du travail pour les personnes handicapées et assuré un revenu pour couvrir les dépenses renouvelables des programmes de rééducation des enfants handicapés. Un ergothérapeute, recruté et payé par des organisations locales non gouvernementales, s'est joint à l'équipe de spécialistes chargée d'aider les volontaires dans leur travail de rééducation. Le programme de rééducation s'est attaché à donner aux familles une formation sur la manière de s'occuper de leurs propres handicapés à domicile et à faciliter l'intégration des jeunes handicapés dans les écoles de l'UNRWA. Le programme d'éducation de l'Office, avec le concours du Département des services de secours et d'assistance sociale, d'une organisation non gouvernementale locale et de volontaires, a mis en oeuvre à Baqa'a un projet pilote visant à intégrer les enfants souffrant de troubles auditifs dans les classes normales et à compléter le programme d'études par un enseignement spécial destiné aux enfants ayant des besoins particuliers. Si des fonds sont disponibles, l'Office se propose de répéter cette initiative dans d'autres zones d'activité. La contribution de l'Office à la rééducation communautaire en Jordanie a été officiellement reconnue par les autorités jordaniennes qui lui ont demandé de promouvoir des projets analogues dans les zones rurales du pays. En mai, l'UNRWA a organisé une conférence groupant les organisations internationales représentées dans le pays, sur le thème "Égalité des chances pour les personnes handicapées".

## VI. LIBAN

### A. Éducation

98. Les 77 écoles de l'UNRWA au Liban, y compris l'école secondaire nouvellement créée, ont fonctionné presque normalement avec 7 % seulement de journées de classe perdues du fait de grèves ou de troubles. Au total, 33 647 élèves étaient inscrits dans ses écoles primaires élémentaires et primaires supérieures ainsi que dans son établissement secondaire, soit 475 élèves de plus que l'année précédente. L'UNRWA a décidé d'ouvrir une école secondaire dans la région de Beyrouth à cause des difficultés éprouvées par les jeunes réfugiés de Palestine à accéder aux établissements du secteur public dans la région centrale du Liban et des frais de scolarité exorbitants dans les écoles privées. Depuis 1961, l'Office n'avait assuré aucun enseignement secondaire. La nouvelle école qui a accepté des élèves de première année pour l'année scolaire 1993/94 fonctionnera à pleine capacité en 1995/96.

99. Les résultats de l'examen officiel du brevet qui s'est tenu en juillet 1993 pour les élèves de la quatrième année du cycle primaire supérieur ont indiqué une nouvelle amélioration de la performance scolaire par rapport aux résultats de 1992. En vue de consolider cette tendance, le personnel de l'éducation a poursuivi ses efforts en organisant des épreuves de contrôle et des tests de performance, en élaborant et en mettant en oeuvre des mesures correctives, en offrant des séances d'enseignement supplémentaires et en enrichissant le programme d'études. Des classes spéciales de rattrapage ont été organisées à l'intention des enfants présentant des difficultés d'assimilation.

100. La reconstruction de l'école d'Ein el-Hilwé qui avait été endommagée par suite des actes de violence durant l'année scolaire 1991/92 a été entreprise en décembre 1993 et doit être achevée vers la fin de 1994. Une autre école était en cours de construction pour remplacer des locaux délabrés au camp d'El Buss. Des fonds ont été alloués à la construction de deux bâtiments destinés à remplacer trois écoles délabrées au camp de Beddawi. Six locaux scolaires dans la région de Tyr, Saida et le centre du Liban ont été complètement réparés et rénovés. Durant l'année scolaire 1993/94, 58 % des classes du primaire élémentaire et 34 % des classes du primaire supérieur ont fonctionné selon le système des classes alternées, ce qui a privé les élèves d'activités extracurriculaires et près de 50 % des écoles ont fonctionné dans des locaux loués inadéquats n'offrant pas d'installations convenables, telles que salles de classe spacieuses, salles spécialisées ou terrains de jeu.

101. Le centre de formation de Sibline a fonctionné normalement durant la période considérée. Des places de formation ont été assurées à 628 stagiaires, comprenant 516 étudiants et 112 étudiantes. Un cours de formation d'inspecteur de la santé publique a été supprimé à la suite d'une évaluation interne qui a révélé qu'un grand nombre de diplômés dans cette discipline ne parvenaient pas à trouver du travail sur le marché local. Le centre a offert des cours postpréparatoires en électricité, mécanique et bâtiment, ainsi que des cours postsecondaires, semi-professionnels en dessin architectural, gestion commerciale et de bureau et électronique, ainsi que des cours de formation de techniciens du bâtiment. Un cours de coiffure a été également offert aux stagiaires féminines. Néanmoins, à cause des difficultés financières éprouvées par l'Office en 1993, aucun nouveau stagiaire n'a été admis durant l'année scolaire 1993/94 dans les deux nouveaux cours créés en 1992/93, à savoir la coiffure et l'électronique/auto. Le centre a encore grandement besoin d'être

amélioré, notamment en matière de modernisation de l'équipement et de construction de nouveaux ateliers et de rénovation des anciens.

102. Dans le cadre du programme de formation en cours d'emploi, 24 instructeurs étaient inscrits en deuxième année du cours de formation de trois ans, en sus des 70 enseignants et 32 directeurs d'école qui ont suivi quatre différents cours de formation en cours d'emploi. Un cours intensif a été organisé à l'intention de neuf inspecteurs de l'enseignement nouvellement nommés en vue d'améliorer leurs aptitudes professionnelles et leurs compétences administratives. Par ailleurs, l'Office a accordé 41 bourses universitaires à des étudiants réfugiés de Palestine – dont 15 jeunes filles – qui ont passé brillamment les épreuves du baccalauréat, pour leur permettre de poursuivre leurs études en lettres, gestion commerciale, génie, médecine, diététique, pharmacie et sciences.

#### B. Santé

103. L'Office est demeuré le principal fournisseur de soins de santé primaires et secondaires à environ 340 000 réfugiés de Palestine au Liban. Ces services ont été dispensés par le biais d'un réseau étendu comprenant 26 centres de santé ou unités de soins maternels et infantiles, 16 cliniques dentaires, 15 laboratoires, 5 cliniques spécialisées en cardiologie, obstétrique, gynécologie, ophtalmologie, pédiatrie et oto-rhino-laryngologie, ainsi que 24 cliniques spécialisées dans le traitement du diabète et 24 dans celui de l'hypertension. Les soins de santé ont été complétés par des services hospitaliers fournis dans le cadre d'accords contractuels passés avec 12 hôpitaux généraux et 2 hôpitaux psychiatriques. Après avoir doté 18 cliniques de l'équipement et des fournitures nécessaires, donné à leur personnel médical et infirmier la formation requise et recruté le personnel qualifié supplémentaire, l'Office y a introduit des services de planning familial.

104. Plusieurs projets destinés à améliorer et développer l'infrastructure sanitaire de base ont été achevés, notamment la rénovation du centre de santé d'Ein el-Hilwé, la réparation et l'agrandissement des centres de santé de Bourj-Hammoud, Mina et Beddawi et la construction d'un nouveau centre de santé au camp de Nahr el-Bared pour remplacer de vieux locaux inadéquats. En outre, un nouveau laboratoire a été créé au centre de santé de Mieh Mieh et une clinique dentaire installée au centre de santé de Bourj-Hammoud. Des fonds ont été également alloués à la construction d'un nouveau centre de santé au camp de Bourj el-Chémali pour remplacer les anciens locaux.

105. L'Office n'a toujours pas été en mesure d'obtenir les quelque 12 millions de dollars requis pour la mise en oeuvre de projets de développement visant à améliorer l'infrastructure des camps en matière d'approvisionnement en eau, égouts, canalisations et traitement des déchets solides. Pour résoudre certains des besoins les plus urgents, l'UNRWA a réaffecté des fonds pour couvrir le financement de projets sanitaires et d'adduction d'eau, y compris la construction de canalisations principales d'égout au camp de Chatila et l'achèvement de la deuxième phase de la construction d'un système d'égout interne au camp de Nahr el-Bared. Un nouveau branchement a été également effectué entre le réseau d'adduction d'eau du camp de Bourj el-Barajné et le réseau municipal. En outre, les autorités locales ont construit une fosse septique destinée à recueillir et traiter partiellement les eaux usées du camp de Dbayé avant de les déverser dans la mer grâce à une canalisation nouvellement construite.

### C. Services de secours et d'assistance sociale

106. À la fin de juin 1994, le nombre des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'UNRWA au Liban s'élevait à 338 290, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente, conforme à la croissance démographique prévue. C'est au Liban que la proportion des réfugiés considérés comme cas particulièrement nécessiteux est demeurée la plus élevée, à savoir 10,8 %, en raison du grand nombre de familles sans adultes mâles et des restrictions rencontrées par les Palestiniens dans la recherche d'un emploi dans de nombreux secteurs de l'économie locale. Plus du tiers des cas particulièrement nécessiteux vivent dans des logements qui sont au deçà des normes minima requises en matière de salubrité, construction et espace. L'Office a réussi à obtenir des fonds pour l'amélioration des logements de cette catégorie de réfugiés, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur des camps. Le problème des réfugiés déplacés durant les années de conflit est demeuré entier. De nombreuses familles déplacées occupaient illégalement des locaux abandonnés précédemment par leurs propriétaires qui en réclament à présent la restitution ou dans des abris de fortune construits sur des terrains vagues. Au cours des premiers mois de la période considérée, l'Office a pu construire un certain nombre d'unités de logement de plusieurs étages et rénover des logements individuels rendus inhabitables par les années de conflit. Toutefois, bien que hautement nécessaires, ces efforts n'ont répondu qu'à une proportion infime de l'ensemble des besoins. Une nouvelle étude menée au début de 1994 a révélé que 4 175 familles déplacées n'avaient pas encore trouvé ou obtenu un logement adéquat. Les pourparlers engagés par l'UNRWA avec les autorités libanaises et les Palestiniens visent à trouver des solutions pratiques mutuellement consenties.

107. Malgré les difficultés économiques, les projets de création de petites entreprises pour les familles démunies ont enregistré un succès considérable. Sur les 245 projets destinés aux cas particulièrement nécessiteux, 174 procuraient un revenu régulier suffisant pour permettre à l'Office en juin 1994 de radier les familles bénéficiaires de ses listes de rationnaires. Des prêts financés par le fonds renouvelable ont été accordés à de plus grandes entreprises dont 46 avaient bénéficié, à la fin de juin 1994, d'un investissement total de 278 650 dollars et permis la création de 109 nouveaux emplois. La coopérative de tricotage créée à Nahr el-Bared dans le cadre du Fonds d'initiative de l'Office pour les femmes palestiniennes a produit des articles de bonne qualité, vendus à des prix raisonnables, principalement en réponse à des commandes individuelles. Neuf des centres d'activités féminines ont offert à leurs membres la possibilité de se procurer des revenus.

108. Le nombre de ces centres s'est accru de deux, le comité local d'Iqlim el-Kharroub ayant reçu une subvention pour créer deux nouveaux centres à Shaheem et Wadi el-Zeineh. Les comités féminins ont reçu une formation dans la gestion des activités communautaires et, à la fin de juin 1994, 3 des 12 centres étaient effectivement gérés par la communauté. Outre l'acquisition d'aptitudes à la production et aux activités génératrices de revenus, les cours d'alphabétisation ont été une des principales composantes du programme au Liban et ont contribué à compenser les années de scolarité perdues. Au cours de l'année écoulée, 100 femmes ont assisté à ces cours et les monitrices ont bénéficié d'une formation supplémentaire pour améliorer leurs compétences pédagogiques. Un cours de notions juridiques a été organisé au camp d'Ein el-Hilwé. Deux pour cent des femmes fréquentant régulièrement les centres étaient des handicapées et l'on prévoyait d'accroître les efforts concertés pour les intégrer pleinement dans ce programme.

109. Les comités de rééducation communautaire ont également reçu une formation en matière de gestion des programmes, d'administration financière et d'aptitude à la rééducation. Au camp de Rachidiyé, l'unité de menuiserie a assuré à 10 jeunes handicapés une formation leur permettant de trouver de l'emploi. Le comité de Nahr el-Bared a reçu une aide financière pour créer une entreprise qui fournira de l'emploi à des adultes handicapés et contribuer aux frais de gestion des activités de rééducation. Le centre de Nahr el-Bared s'est doté d'une classe supplémentaire pour les enfants atteints de surdit  et d'une autre classe pour les enfants souffrant de troubles moteurs. Dans la r gion de Saida, l'Office s'est attach    int grer les jeunes handicap s dans l'activit  scolaire normale et   aider les personnes handicap es dans leurs initiatives. Au camp d'Ein el-Hilw , l'Association palestinienne des handicap s a donn  l'exemple en mettant en oeuvre des projets tels que la collecte de jouets et la prestation de services de physioth rapie pour lesquels l'Office a r ussi   obtenir un financement sp cial.   Ein el-Hilw , les parents d'enfants souffrant de paralysie c r brale ont b n fici  d'une formation en mati re de conception et de production d'appareils de r ducation tels que b quilles de tous genres et fauteuils roulants. La formation offerte par le comit  local a b n fici  de la coordination d'une organisation non gouvernementale. Par ailleurs, durant l'ann e  coul e, des camps d' t  ont  t  organis s et les jeunes handicap s ont  t  encourag s   participer aux activit s sportives.

## VII. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

### A. Éducation

110. Les 109 écoles de l'UNRWA dans la République arabe syrienne ont été fréquentées durant l'année scolaire 1993/94 par 61 263 élèves, soit une augmentation de 1 047 élèves par rapport à l'année précédente. De nombreux locaux scolaires sont restés inadéquats et fortement surchargés, 97 % des classes du primaire élémentaire et 91 % des classes du primaire supérieur fonctionnant selon le système des classes alternées, de sorte que ni l'équipe du matin ni celle de l'après-midi n'ont eu la possibilité de s'adonner à des activités extracurriculaires. En outre, 16 % des écoles sont installées dans des locaux loués inadéquats ne disposant pas des conditions propres à favoriser les études. Malgré ces obstacles, les élèves de la troisième année du cycle primaire supérieur des écoles de l'UNRWA ont obtenu un taux de réussite de l'ordre de 91,3 % dans l'examen d'État qui s'est tenu vers le milieu de 1994, contre une moyenne nationale de 56,1 %.

111. Faute de fonds suffisants, l'Office n'a pas pu mettre en oeuvre son programme de construction scolaire pour alléger la surcharge des salles de classe, remplacer les locaux loués inadéquats, éviter l'utilisation des classes par trois groupes d'élèves successifs et créer des salles spécialisées telles que laboratoires et bibliothèques. Néanmoins, l'Office a été en mesure d'achever la construction d'une école comptant 26 salles de classe pour remplacer des locaux loués inadéquats et 6 salles de classe pour éviter le recours au système des trois groupes scolaires successifs. En outre, deux écoles comptant 25 salles de classe étaient en cours de construction à la fin de juin 1994. Par ailleurs, des fonds ont été reçus au titre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix pour construire une école à al-Mazzeah à Damas afin de remplacer des locaux loués inadéquats.

112. Le centre de formation professionnelle de Damas a fonctionné normalement. Le nombre des stagiaires inscrits dans les 20 cours offerts par le centre était de 830 au total, alors que seules 776 places de formation avaient été prévues dans le budget établi par l'Office. On a compté 114 stagiaires féminines et 165 étudiants en régime d'internat. La formation dispensée au centre a couvert une vaste gamme de spécialisations allant de la mécanique à l'électricité, en passant par le bâtiment. En outre, des cours semi-professionnels y ont été offerts, notamment dans les domaines paramédical et technique, la gestion commerciale, le secrétariat et l'électronique. Le centre, qui avait été créé en 1961, n'a jamais été amélioré ou fait l'objet d'importants travaux d'entretien, à cause du manque de fonds. En 1993, l'UNRWA a consacré 770 000 dollars à l'exécution de la première tranche d'un plan de rénovation des locaux et de l'équipement du centre. Mais l'Office a encore besoin de fonds supplémentaires pour compléter ces travaux et créer de nouveaux cours dans des métiers fortement demandés sur le marché local.

113. Les enseignants, directeurs d'école, inspecteurs de l'enseignement et instructeurs de la formation professionnelle ont continué de bénéficier du programme de formation en cours d'emploi pour améliorer leurs qualifications, s'adapter aux changements affectant les programmes d'études, moderniser leurs méthodes pédagogiques et développer leurs aptitudes administratives. Au total, 127 membres du personnel enseignant ont profité de cette formation. Un cours de formation intensive a été organisé à l'intention de 13 inspecteurs de l'enseignement en vue d'améliorer leurs qualifications professionnelles et leurs compétences administratives. L'Office a accordé 186 bourses universitaires aux

jeunes réfugiés de Palestine qui ont réussi brillamment l'examen général de fin d'études secondaires, dont 71 étaient des femmes, pour leur permettre de poursuivre leurs études dans des universités syriennes dans des disciplines telles que les lettres, l'art dentaire, le génie, le droit, la médecine et la pharmacie.

## B. Santé

114. Environ 330 000 réfugiés de Palestine ont bénéficié des services de santé dispensés par l'UNRWA dans la République arabe syrienne grâce à un réseau comprenant 21 centres ou unités de santé et de soins maternels et infantiles, 12 cliniques dentaires, 17 laboratoires, 3 cliniques spécialisées dans les maladies cardio-vasculaires, la pédiatrie, l'obstétrique et la gynécologie, et 21 cliniques spécialisées dans le traitement du diabète et 21 dans celui de l'hypertension. Ces services ont été complétés par des soins hospitaliers fournis dans le cadre d'accords contractuels conclus avec huit hôpitaux.

115. Durant la période considérée, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'amélioration de l'infrastructure sanitaire des centres de soins de santé primaires. Trois nouvelles unités de santé ont été construites dans les villages d'Al-Husseineh et Ramadan, ainsi qu'au centre de formation professionnelle de Damas. En outre, quatre cliniques dentaires ont été créées dans les centres de santé d'Alliance, Khan Dannoun, Khan Eshieh et Sbeiné, et six laboratoires ont été installés dans les centres de santé de la ville d'Alep, Alliance, Ein al-Tal, Hama, Joubert et Muzeireeb. En outre, d'importants travaux de rénovation ont été effectués au centre de santé du camp de Neirab, la pharmacie a été agrandie et une chambre froide a été installée pour le stockage de vaccins, et des contributions ont été promises dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix pour la construction de nouveaux centres de santé dans les camps de Homs et Sbeiné pour remplacer des locaux inadéquats, ainsi que pour réaménager et rénover le centre de santé de Yarmouk et agrandir le centre de soins maternels et infantiles.

116. La coopération avec le Ministère de la santé a été renforcée directement ou conjointement avec l'UNICEF, grâce à une participation active dans toutes les initiatives sanitaires prises à l'échelon national, notamment le traitement du diabète et des troubles dus à une déficience en iode, la surveillance des maladies, la campagne pour l'élimination de la poliomyélite et l'intégration de l'immunisation contre l'hépatite B dans le cadre du programme étendu de vaccination.

## C. Services de secours et d'assistance sociale

117. Le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA dans la République arabe syrienne est passé de 314 000 en juin 1993 à 327 288 à la fin de juin 1994, soit une augmentation de 4,6 % qui reflète la croissance démographique normale. Un projet pilote visant à faire profiter la République arabe syrienne de données d'immatriculation informatisées et à permettre au personnel de l'Office d'effectuer localement les modifications nécessaires a été achevé avec succès à la fin de 1993 et est devenu pleinement opérationnel en 1994. Cela s'est traduit par d'importantes économies de temps pour le personnel comme pour les réfugiés et l'Office pourra tirer pleinement parti de ces données pour la planification de ses programmes.

118. Le nombre des cas particulièrement nécessiteux a légèrement diminué et représente 6 % de l'ensemble des réfugiés immatriculés. Mais dans cette zone comme ailleurs, de nombreux réfugiés démunis n'ont pas pu remplir les stricts critères régissant l'admission dans la catégorie des cas particulièrement nécessiteux. À titre d'exemple, citons le camp de Neirab, où 3 250 réfugiés (600 familles) vivent dans des casernes délabrées, construites comme simples structures provisoires durant la deuxième guerre mondiale. En prévision de la fourniture d'un terrain par le Gouvernement et de l'octroi de contributions spéciales par les donateurs, l'UNRWA a commencé l'élaboration d'un projet d'immeubles d'habitation à coût modéré pour ce groupe de réfugiés. Grâce à l'octroi d'une contribution spéciale, des appartements seront construits pour 120 familles, d'abord à Ein el-Tal, situé non loin de là, puis, si de nouvelles sources de financement sont trouvées, sur l'emplacement même des casernes. L'intérêt accru accordé par les donateurs aux conditions de logement des réfugiés en général a permis de consacrer des allocations budgétaires plus importantes à la rénovation des logements des familles particulièrement nécessiteuses dans la République arabe syrienne.

119. À la fin de 1993, le programme visant à alléger la pauvreté parmi les cas particulièrement nécessiteux et les autres familles dans le besoin n'était plus basé sur l'octroi de dons, mais de prêts. L'Office a créé un système de crédit garanti par les groupes bénéficiaires qui leur offre des prêts à court terme et sans intérêt pour financer des petites entreprises. Vers la fin de juin 1994, 15 groupes avaient été constitués et disposaient d'un fonds renouvelable doté d'un capital de 31 766 dollars, auquel venaient s'ajouter les économies des membres. L'intérêt accordé au projet par les représentants des donateurs a encouragé l'Office à envisager son extension à l'ensemble de sa zone d'activité, ce qui contribuera à combler le manque de facilités de crédit dans la région. Tout au long de l'année, l'Office s'est attaché à assurer à des groupes de femmes une formation dans la création de petites entreprises grâce à des cours structurés donnés dans 12 centres d'activités féminines. Cette initiative a donné rapidement naissance à la constitution de groupes féminins de crédit à Alep et Lattakié. La coopérative de fabrication et de vente de conserves alimentaires établie à Déra'a dans le cadre du Fonds d'initiative de l'Office pour les femmes palestiniennes a réalisé une marge bénéficiaire de 19 % et on s'attend à ce qu'elle devienne financièrement indépendante de l'Office vers la fin de 1994.

120. Toutes les activités des centres féminins, y compris la formation, sont passées, en septembre 1993, sous la supervision directe de comités féminins élus, qui ont bénéficié d'un surcroît de formation visant à renforcer leur aptitude à gérer efficacement les centres. Au centre de Yarmouk, la communauté a financé la création d'une garderie d'enfants pour aider les mères qui travaillent. Une garderie analogue autofinancée et gérée par trois femmes issues de familles particulièrement nécessiteuses a été créée à l'intention du personnel du bureau régional de l'Office à Damas. Dans six centres, des volontaires féminines ont bénéficié d'une formation en matière de développement de la prime enfance et de gestion d'installations préscolaires. À Ein el-Tal, un cours de notions juridiques a été organisé et des cours d'alphabétisation et d'arithmétique ont été donnés à Khan Dannoun.

121. Dans le cadre du programme pour les handicapés, l'accent a été mis particulièrement sur la participation et le soutien des parents à la rééducation de leurs enfants handicapés. Des séances de formation ont été organisées à l'intention de groupes de parents sur la manière de s'occuper des enfants atteints de paralysie cérébrale et autres infirmités graves et un atelier a été

établi pour la fabrication d'appareils de locomotion simples et peu coûteux. À Déra'a, les parents d'enfants handicapés ont commencé à verser des contributions mensuelles pour couvrir les frais de fonctionnement du centre de rééducation communautaire, qui a également accru ses rentrées de fonds en ouvrant une papeterie, parallèlement à son atelier de fabrication de cartables. Les plans de création à Damas d'une entreprise génératrice de revenus au profit des personnes handicapées ont atteint un stade avancé, mais le projet n'a pas encore trouvé de source de financement. Un jeune retardé mental du centre de rééducation communautaire de Neirab a remporté le premier prix d'un concours de dessin organisé pour la première fois dans le monde arabe à l'intention des enfants handicapés vers le milieu de 1993.

## VIII. RIVE OCCIDENTALE OCCUPÉE ET RÉGION AUTONOME DE JÉRICHÔ

### A. Éducation

122. En 1993/94, sur la Rive occidentale, les 100 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA ont desservi un effectif scolaire de 42 589 élèves, soit un accroissement de 279 par rapport à l'année précédente. Les écoles de l'Office ont continué d'être affectées par des interruptions périodiques par suite des fermetures sur ordre militaire, des couvre-feux, des restrictions de mouvement et des grèves générales. Les services d'éducation ont été sévèrement touchés par la fermeture du territoire occupé après le massacre de la mosquée d'Ibrahim à Hébron, le 25 février 1994. Les écoles situées dans la région de Jérusalem ont été particulièrement affectées par suite de l'interdiction imposée aux enseignants détenteurs de cartes d'identité délivrées sur la Rive occidentale de se rendre à Jérusalem ou de la traverser en route vers d'autres destinations. Vers la fin de juin 1994, les écoles de l'UNRWA avaient perdu 14 % de journées de cours. L'Office a continué de distribuer du matériel d'enseignement à domicile, des devoirs scolaires et du matériel audio-visuel aux élèves, principalement dans les régions les plus affectées. Les trois centres de formation de l'Office sur la Rive occidentale ont été aussi gravement affectés par la fermeture du territoire à la fin du mois de février. Vers la fin de juin 1994, le temps de formation perdu était de 15 % au centre féminin de formation de Ramallah, de 24 % au centre masculin de formation de Ramallah et de 31 % dans celui de Kalandia.

123. La surcharge des salles de classe, par suite de la croissance démographique et de l'absence de terrains adéquats pour la construction de nouvelles salles de classe ou d'écoles, a continué de constituer un problème, particulièrement dans les écoles de villages. Plus de 25 % des écoles sont installées dans des locaux loués et inadéquats ne possédant pas les installations requises. Un certain nombre d'écoles construites dans les années 50 ou 60 se sont délabrées au point que leur remplacement est devenu nécessaire pour assurer la sécurité des élèves. Les projets élaborés dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix se sont attachés à ces problèmes, ainsi qu'à l'amélioration de l'infrastructure éducationnelle en général. Des contributions s'élevant à près de 10 millions de dollars ont été reçues ou promises pour la construction et l'équipement de 9 écoles, la rénovation de 9 autres et la construction et l'équipement de 13 salles spécialisées et de 8 salles de classe pour éviter l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs. Durant la période considérée, l'Office a construit 3 écoles pour remplacer des locaux loués inadéquats, 4 salles de classe pour éviter l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs et 7 salles spécialisées. En outre, deux autres écoles étaient en cours de construction pour remplacer des locaux loués inadéquats. Les restrictions budgétaires ont contraint l'Office à suspendre la décision d'ajouter une dixième année au cycle d'enseignement de base qui devait être appliquée en septembre 1993.

124. Les trois centres de formation de l'Office sur la Rive occidentale, deux à Ramallah et un à Kalandia, ont assuré 1 216 places de formation professionnelle et technique aux jeunes réfugiés de Palestine, soit 60 places de plus qu'en 1992/93. Cette augmentation est due à l'introduction de nouveaux cours portant sur la production de céramique, l'informatique et l'assistance sociale au centre féminin de formation de Ramallah. Le centre a continué d'offrir des cours dans le domaine de la gestion commerciale, la confection de vêtements, l'hygiène dentaire, la coiffure et les soins infirmiers, ainsi que des cours pour la formation de technicien de laboratoire, d'aide-pharmacien et

d'aide-physiothérapeute. Le centre masculin de formation de Ramallah a assuré, pour sa part, des cours dans la gestion commerciale, l'informatique, la gestion financière et le marketing. Outre des cours en bâtiment, électricité, électronique, mécanique et travail des métaux, le centre de formation de Kalandia a offert des cours techniques post-secondaires pour préparer les stagiaires à devenir techniciens en bâtiment, dessinateurs en architecture et géomètres. Les trois centres de formation ont continué d'organiser des périodes de formation de courte durée, de 20 ou 40 semaines, dans le domaine de la comptabilité, le travail social, le secrétariat de direction et la réparation des appareils électroménagers.

125. Une des principales initiatives prises durant la période considérée a été l'ouverture d'une faculté de sciences pédagogiques dans les deux centres de formation de Ramallah offrant quatre années d'études menant à un premier diplôme universitaire. Ce programme de quatre ans est venu remplacer le programme de formation pédagogique de deux ans offert précédemment. La nouvelle faculté a été créée en septembre 1993 et a bénéficié de l'accréditation du Conseil palestinien de l'enseignement supérieur. Elle a assuré 300 places de formation dans la première et la deuxième année. En 1995/96, lorsque la faculté fonctionnera à pleine capacité, elle pourra accueillir 600 stagiaires qui recevront une formation dans l'enseignement général, l'enseignement de l'arabe et de l'anglais, les mathématiques et les sciences. Au cours des prochaines années, 2 560 enseignants de l'UNRWA détenteurs d'un certificat d'aptitudes pédagogiques de deux années seulement pourront prendre part à des cours d'une durée de quatre ans menant à un premier diplôme universitaire. Un groupe de 57 enseignants, directeurs d'école et instructeurs ont reçu une formation en cours d'emploi destinée à améliorer leurs qualifications professionnelles, leur permettre de s'adapter aux changements apportés aux programmes d'enseignement et développer les aptitudes administratives des directeurs d'école. L'UNRWA a accordé des bourses universitaires à 165 étudiants, dont 95 jeunes femmes, pour leur permettre de poursuivre dans les universités de la région des études en agriculture, lettres, gestion commerciale, informatique, art dentaire, économie, génie, technique de laboratoire, droit et pharmacie.

## B. Santé

126. L'UNRWA a fourni des soins de santé primaires à plus de 500 000 réfugiés de Palestine vivant sur la Rive occidentale grâce à un réseau comprenant 34 centres/unités de santé, 16 cliniques dentaires, 17 laboratoires, 34 cliniques spécialisées pour le traitement du diabète et 34 pour l'hypertension. Six cliniques de physiothérapie, gérées conjointement avec l'UNICEF, ont soigné des personnes souffrant d'infirmités résultant principalement de blessures. Vers la fin de juin 1994, l'Office a pris entièrement à sa charge la responsabilité du programme de physiothérapie. En outre, des soins hospitaliers ont été prodigués par l'hôpital général de 42 lits géré par l'Office à Qalqilia et par quatre hôpitaux relevant d'organisations non gouvernementales où des lits ont été réservés aux réfugiés conformément à des contrats conclus avec l'UNRWA. L'Office a continué à accorder aux réfugiés une aide financière pour couvrir les frais des soins spécialisés reçus à l'hôpital Makassed, à Jérusalem, et dans les hôpitaux gouvernementaux en Israël, lorsque ce genre de soins n'était pas disponible sur la Rive occidentale.

127. Outre les projets commencés dans le cadre du programme d'aide élargie pour améliorer l'infrastructure sanitaire, des contributions ont été apportées au Programme pour la mise en oeuvre de la paix en vue de la construction et de

l'équipement de six nouveaux centres de santé au camp No 1 et dans les villages de Beit-Our, Bido, Ein-Arik, Ramadin et Ya'bed. L'Office a achevé la construction de nouveaux centres de santé aux camps de Far'a et Tulkarem ainsi qu'au village de Auja, pour remplacer des locaux inadéquats, et rénové les centres de santé à Jérusalem et dans les camps de Balata et Jalazone, et les travaux de réaménagement et de rénovation de l'hôpital de Qalqilia étaient également bien avancés à la fin de juin 1994. L'UNRWA a fourni à la nouvelle autorité sanitaire palestinienne dans la région de Jéricho du matériel médical pour pallier les pénuries qui se sont produites durant la période de transfert de responsabilité des autorités israéliennes à la nouvelle autorité palestinienne.

128. L'UNRWA a continué de réaliser des progrès dans l'amélioration de l'infrastructure de l'assainissement du milieu dans les camps de réfugiés. La construction de systèmes d'égout internes dans les camps d'Askar et Jenin a été achevée et des travaux analogues ont été entrepris aux camps de Nour Chams et Tulkarem, le but final étant de relier ces systèmes aux réseaux des municipalités avoisinantes. Toutefois, l'emplacement géographique de cinq camps de réfugiés, à savoir Arroub, Far'a, Fawwar, Jalazone et Kalandia, n'a pas permis leur branchement sur des systèmes d'égout adéquats. Des fonds ont été obtenus pour financer des études de faisabilité visant à identifier les options techniques permettant l'amélioration des systèmes d'égout et de drainage dans ces camps. La nécessité de développer la région de Jéricho dans le contexte de la Déclaration de principes a poussé l'Office à élaborer des plans en vue de l'amélioration de l'infrastructure des camps dans cette région, y compris la construction d'un réservoir d'eau à Aqabat Jabr et la réalisation d'une étude de faisabilité sur les systèmes d'égout et d'évacuation des eaux de pluie pour l'ensemble de la région de Jéricho.

### C. Services de secours et d'assistance sociale

129. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant sur la Rive occidentale a augmenté de 5,2 %, passant de 479 023 en juin 1993 à 504 070 à la fin de juin 1994. La proportion des réfugiés bénéficiant de l'aide accordée aux cas particulièrement nécessiteux a accusé une légère baisse, tombant à 6,0 %, malgré la persistance des difficultés économiques sur la Rive occidentale et la perte de possibilités d'emploi en Israël. De nombreuses familles démunies qui ne remplissaient pas les critères d'admission dans la catégorie des cas particulièrement nécessiteux ont bénéficié de distributions d'aide alimentaire d'urgence effectuées en réponse aux mesures répétées de fermeture du territoire.

130. Une enquête menée vers le milieu de 1993 a révélé que le nombre de familles particulièrement nécessiteuses vivant dans des logements totalement inadéquats était supérieur aux estimations faites précédemment. En effet, quelque 2 000 logements avaient besoin de réparations majeures et 1 500 devaient être reconstruits, soit 40 % des logements occupés par des familles particulièrement nécessiteuses. Les fonds reçus à titre de contributions spéciales (dans le cadre du programme d'aide élargie et du Programme pour la mise en oeuvre de la paix) ont permis de rénover 59 logements au cours de l'année écoulée et de commencer les travaux dans 204 autres. L'Office a mis particulièrement l'accent sur la participation des familles concernées aux travaux de rénovation et à leur financement. Des fonds ont été promis dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix pour répondre aux besoins d'environ 2 000 familles en matière de logement. Compte tenu du climat économique et des problèmes de sécurité, les projets visant à alléger la pauvreté ont connu des revers. Néanmoins, l'Office a aidé 75 familles particulièrement nécessiteuses à créer

des petites entreprises et a élaboré des plans pour la mise en oeuvre d'un système de prêts garantis par les groupes bénéficiaires. Des efforts ont été également déployés pour promouvoir la création de coopératives dans les centres d'activités féminines, dont six avaient établi en juin 1994 des entreprises fournissant des revenus réguliers à 55 femmes.

131. Deux des 14 centres d'activités féminines, ceux du camp d'Am'ari (installé dans des locaux nouvellement construits) et de Fawwar, sont à présent entièrement gérés par des comités féminins élus et bénéficient de l'assistance technique et financière de l'Office. Les comités de tous les centres se sont réunis pour former un comité de coordination dont une représentante a été admise en janvier 1994 comme membre de l'Union générale des femmes palestiniennes. Par ailleurs, la responsable du programme d'activités féminines de l'UNRWA sur la Rive occidentale a été nommée au sein du comité exécutif de cette union. Ainsi, ce programme se trouve progressivement intégré dans le réseau plus vaste des organisations féminines sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ce qui constitue un pas essentiel sur la voie d'une plus grande indépendance. Au début de 1994, un séminaire pilote en matière de notions juridiques a été organisé au camp de Balata et s'est penché sur des questions d'éducation civique ainsi que sur le statut personnel de la femme dans le droit islamique. Par ailleurs, des cours d'alphabétisation et d'arithmétique ont été donnés à 187 femmes.

132. Le programme de rééducation des handicapés a renforcé ses liens avec d'autres organisations travaillant dans ce domaine grâce à son affiliation au Comité national central de coordination pour la rééducation, au sein duquel le responsable du programme de l'Office remplit des fonctions consultatives. À la fin de 1993, les membres du Comité ont participé à un séminaire pour l'élaboration d'un plan palestinien de rééducation. Après une période d'expansion considérable du programme au cours des deux dernières années, le personnel de l'Office s'est attaché à renforcer les activités existantes, notamment dans le domaine des visites à domicile et de l'intégration des jeunes handicapés dans les établissements scolaires. L'Office a examiné avec les clubs locaux la possibilité de faire participer les handicapés aux activités sportives et a organisé des camps d'été et d'hiver à l'intention des jeunes handicapés. Avec l'aide financière de l'Office, les comités de rééducation communautaire ont apporté des modifications aux domiciles des handicapés pour leur permettre de mener une existence plus indépendante. Le responsable du programme a suivi une formation supérieure d'un an dans le domaine de la rééducation communautaire pour rehausser les aptitudes et connaissances des moniteurs et des personnes chargées de la planification du programme.

133. Le programme d'activités de jeunes, repris en 1993, a reçu un nouvel élan grâce à un projet mis en oeuvre conjointement par le PNUD, l'UNICEF et l'UNRWA et visant à rénover les locaux, améliorer les installations et promouvoir la formation des moniteurs. Les comités élus ont formé une union des centres d'activités de jeunes en collaboration avec d'autres clubs palestiniens et l'Office a mis en place un mécanisme de coordination avec cette union. Parallèlement aux activités culturelles et sportives, les centres ont participé aux services communautaires, comme ce fut notamment le cas du centre de Shu'fat, dont les membres se sont joints aux parents et enseignants pour trouver les moyens de remédier au faible niveau des enfants du camp en lecture et arithmétique par rapport à leur groupe d'âge.

## IX. RÉGION AUTONOME DE LA BANDE DE GAZA

### A. Éducation

134. Pendant l'année scolaire 1993/94, les 154 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA dans la bande de Gaza ont desservi un effectif scolaire de 109 699 élèves, soit 4 990 de plus que l'année précédente. Durant la période considérée, l'interruption de l'activité scolaire par suite des fermetures sur ordre militaire, couvre-feux et grèves générales a continué de diminuer. Vers la fin de juin 1994, environ 10 % de journées de cours avaient été perdues contre 16 % durant l'année précédente. Pour compenser ces pertes, l'Office a distribué dans toutes les écoles du matériel d'études à domicile. Même pendant les périodes de calme relatif, il a distribué ce matériel dans le but de remédier aux lacunes des élèves dont l'accumulation a affecté négativement la performance scolaire. Durant la fermeture sur ordre militaire de certaines écoles, l'enseignement s'est poursuivi dans les mosquées ou dans des locaux appartenant à des particuliers. Des séances de cours supplémentaires ont été assurées à titre volontaire par les enseignants, avant ou après les heures de cours normales. En outre, l'année scolaire a été prolongée de deux semaines en juin 1994.

135. En vue d'évaluer l'impact des fermetures d'écoles et d'apporter les mesures correctives nécessaires à l'amélioration de la performance scolaire, l'Office a soumis tous les élèves à des tests d'évaluation. Sur la base des résultats obtenus, des mesures correctives ont été élaborées et mises en oeuvre. En outre, des classes spéciales de rattrapage ont été organisées à l'intention des élèves ayant des difficultés d'assimilation afin de leur permettre d'améliorer leur niveau.

136. Les écoles de l'UNRWA dans la bande de Gaza ont continué d'être fortement surchargées par suite de l'augmentation rapide des effectifs scolaires et des fonds limités alloués à l'expansion de l'infrastructure scolaire et au recrutement d'enseignants supplémentaires. Vers la fin de juin 1994, il n'était pas rare de compter plus de 50 élèves par salle de classe. De nombreuses écoles de l'Office, notamment celles construites durant les années 50 et 60, en briques et faux plafonds, se sont détériorées au point que certaines sont devenues dangereuses. Pour faire face à la forte augmentation des effectifs scolaires et éviter l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs, deux écoles comptant 33 classes, 40 nouvelles salles de classe et des salles administratives et spécialisées ont été construites. En outre, 11 salles spécialisées (bibliothèque, laboratoire ou salles à usage multiple) ont été achevées. Dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix, des fonds ont été reçus ou promis pour la construction de 20 nouvelles écoles, d'importants travaux d'entretien dans 5 écoles et de peinture dans 70 autres, la reconstruction de murs d'enceinte et le remplacement de vitres dans 100 écoles, ainsi que la construction de 25 terrains de jeu. Vers la fin de juin 1994, un grand nombre de ces projets étaient en cours de réalisation. Avec la mise en place d'une autorité palestinienne pour l'éducation, des dispositions ont été prises en vue de la réalisation d'importants travaux d'entretien dans les écoles du secteur public pour lesquels des fonds avaient été reçus.

137. Le centre de formation de Gaza a assuré 708 places de formation à 669 étudiants et 39 étudiantes. Le centre a offert 13 cours de formation professionnelle d'une durée de deux ans en mécanique, électricité et bâtiment et trois cours semi-professionnels de deux ans en physiothérapie, électronique industrielle et gestion commerciale et de bureau. Le centre a également

dispensé des cours de courte durée, 20 à 40 semaines, pour la formation d'aide-comptable, opérateur d'ordinateurs commerciaux, coffreur en béton et carreleur, ainsi qu'un cours d'apprentissage dans le travail de l'aluminium. À la fin de juin 1994, à cause des fermetures sur ordre militaire, couvre-feux et autres facteurs relatifs aux troubles et aux tensions, le centre avait perdu 25 % de journées d'études, ce qui exigera la prolongation de l'année de formation jusqu'à la fin d'octobre 1994, en sus des mesures de rattrapage déjà prises par le centre. Les stagiaires de Gaza inscrits dans les centres de formation de l'UNRWA sur la Rive occidentale ont continué d'éprouver de grandes difficultés à obtenir des autorités israéliennes l'autorisation de quitter la bande de Gaza. Les sévères mesures de restriction de mouvement imposées à la fin de février 1994 étaient encore en vigueur à la fin de juin 1994. À la fin d'avril 1994, les stagiaires féminines de Gaza ont été autorisées par les autorités israéliennes à rejoindre leur centre de formation sur la Rive occidentale et, à la fin juin de la même année, la plupart des stagiaires masculins originaires de Gaza ont pu bénéficier d'une mesure analogue.

138. Un programme de formation en cours d'emploi a été offert aux enseignants, directeurs d'écoles, inspecteurs de l'enseignement et instructeurs, en vue d'améliorer leurs qualifications, faire face aux modifications des programmes, moderniser leurs méthodes pédagogiques et développer leurs aptitudes administratives. Au total, plus de 220 membres du corps enseignant ont bénéficié de ce programme. L'UNRWA a accordé des bourses universitaires à 218 jeunes réfugiés de Palestine, dont 81 étudiantes, qui ont passé brillamment les épreuves du tawjihi (fin d'études secondaires) pour leur permettre de poursuivre leurs études dans diverses disciplines telles qu'agriculture, lettres, gestion commerciale, informatique, art dentaire, enseignement, génie, médecine, soins infirmiers, pharmacie et sciences.

#### B. Santé

139. L'UNRWA a fourni des soins de santé primaires à plus de 640 000 réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza grâce à un réseau comprenant 9 centres de santé, 8 unités de soins maternels et infantiles, 11 cliniques dentaires, 9 laboratoires, 8 cliniques spécialisées en cardiologie, obstétrique et gynécologie, ophtalmologie et pédiatrie, ainsi que 9 cliniques spécialisées dans le traitement du diabète et 9 dans celui de l'hypertension. Le programme de physiothérapie entrepris conjointement par l'UNRWA et l'UNICEF dans six cliniques établies principalement pour le traitement des blessures subies lors d'affrontements a été pris en charge par l'Office en 1994. En outre, l'UNRWA a géré six maternités comptant 60 lits où près du tiers de tous les nouveau-nés ont vu le jour. Les réfugiés ont bénéficié de services hospitaliers grâce à un accord contractuel passé avec un hôpital relevant d'une organisation non gouvernementale où 50 lits leur avaient été réservés et d'une aide financière pour contribuer à leurs frais de traitement dans les hôpitaux du secteur public.

140. Les dispositions spéciales prises en vue d'assurer l'après-midi le fonctionnement des cliniques dans les cinq principaux camps et dans la ville de Gaza ont été maintenues et l'Office a entrepris la construction de nouveaux centres de santé au camp de la Plage et à Tel el-Sultan (Rafah) après de longs retards dus à des facteurs externes. La plupart des projets relatifs à la santé et aux activités connexes élaborés dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix ont été financés, notamment la réalisation d'importants travaux d'entretien dans les locaux existants de l'école de soins infirmiers, la modernisation de l'équipement médical, la reconstruction de centres de soins maternels et infantiles à Beit Hanoun et Fakhoura, des travaux d'entretien à

Bani Souheila, la rénovation des centres de santé des camps de Khan Younis, Rafah et du centre de santé de Rimal, la construction et l'équipement d'une clinique dentaire au centre de santé du camp de Maghazi, ainsi que la construction et l'équipement d'un nouveau collège de soins infirmiers et de professions médicales connexes dont l'activité sera liée aux besoins de l'hôpital général de l'UNRWA. La construction de cet hôpital de 232 lits, financée par l'Union européenne, était bien avancée et on s'attend à ce qu'elle soit achevée vers la fin de 1995. Une contribution spéciale a été accordée pour l'équipement de l'hôpital, comprenant un programme de transfert de technologie combiné à un projet générateur de revenus pour la fabrication locale de mobilier. Par ailleurs, dans le cadre d'une contribution spéciale accordée au Programme pour la mise en oeuvre de la paix, l'Office fournira l'équipement nécessaire à l'hôpital gouvernemental d'Al Shifa, conformément aux spécifications décidées par l'autorité palestinienne pour la santé.

141. Des progrès ont été accomplis par le Programme spécial d'assainissement du milieu, établi par l'Office à Gaza en 1992, pour entreprendre la planification globale et la réalisation de projets visant à l'amélioration de l'infrastructure sanitaire des camps et des municipalités avoisinantes, y compris l'approvisionnement en eau, l'installation d'égouts et de canalisations, ainsi que le traitement des déchets solides. Les études de faisabilité concernant les systèmes d'égout et d'évacuation ont été achevées pour le camp de la Plage, la ville et le camp de Jabalia, la région de Rafah, et trois des camps du milieu, Bureij, Maghazi et Nousseirat. Les travaux de modernisation des stations de pompage et de l'installation de traitement des eaux usées à Gaza sont très avancés, ainsi que la construction d'une canalisation d'égout sous pression au camp de la Plage. Par ailleurs, des contributions ont été accordées au Programme pour la mise en oeuvre de la paix en vue de l'exécution de projets d'infrastructure visant à améliorer les conditions d'assainissement désastreuses sévissant dans la bande de Gaza. Parmi les projets financés figurent l'amélioration du système d'enlèvement des déchets solides au camp de la Plage, des décharges d'ordures dans les camps, des systèmes municipaux de ramassage et d'enlèvement des ordures, ainsi que des systèmes d'égout et d'évacuation au camp de Deir el-Baleh.

### C. Services de secours et d'assistance sociale

142. Le nombre des réfugiés immatriculés dans la bande de Gaza est passé de 603 380 à 643 600, soit une augmentation de 6,6 % qui reflète la forte croissance démographique du territoire et la mise à jour des fiches d'immatriculation familiales. Compte tenu des difficultés économiques exceptionnelles et de l'énorme impact que la perte de possibilités d'emplois en Israël a eu sur le chômage, il n'est pas surprenant que la bande de Gaza se place, après le Liban, au deuxième rang des zones d'activité possédant la plus forte proportion de réfugiés appartenant à la catégorie des cas les plus nécessiteux, soit 9,3 %. Durant l'année considérée, il a fallu procéder à quatre distributions de secours d'urgence. Les résultats d'une enquête porte à porte effectuée vers le milieu de 1993 ont révélé que plus de 60 % des familles particulièrement nécessiteuses vivaient dans des logements ayant besoin de nouvelles toitures, de réparations majeures ou de reconstruction. Environ 5 000 de ces logements avaient besoin de réparations majeures ou de reconstruction et 2 800 avaient seulement besoin de nouvelles toitures. Les contributions accordées par les principaux donateurs au programme de réparation de logements ont permis d'améliorer l'état de plus de 700 logements durant l'année et 2 520 autres logements étaient en cours de réparation ou de reconstruction à la fin de juin 1994. Des fonds ont été promis dans le cadre du

Programme pour la mise en oeuvre de la paix pour répondre aux besoins de plus de 3 100 familles en matière de logement. La pose de nouvelles toitures a été entreprise par les familles elles-mêmes, l'Office leur accordant les matériaux et les conseils techniques. Le programme de réparation de logements a permis de créer des emplois pour les petits entrepreneurs et la main-d'oeuvre des camps chargés de réaliser les travaux.

143. Le programme visant à alléger la pauvreté a encouragé la création de petites entreprises grâce à un fonds de prêts renouvelables. En juin 1994, 126 réfugiés démunis, dont 56 femmes et 25 personnes handicapées, en avaient bénéficié. Les femmes ont été encouragées à se lancer dans des projets de production alimentaire grâce à un apprentissage dans les procédés de congélation et de dessiccation organisé par l'Union des comités de travail agricole dans les centres d'activités féminines de l'UNRWA. Au printemps de 1994, un système de crédit garanti par les groupes bénéficiaires a été établi au profit des femmes. À la fin de juin 1994, les premiers prêts avaient été octroyés à quatre groupes constitués, comptant au total 17 membres. La majorité des bénéficiaires avaient de petits étalages dans les rues commerçantes de Gaza et vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté, leur activité leur permettant à peine de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

144. En juin 1994, des contributions spéciales accordées par les donateurs ont permis à l'UNRWA d'entreprendre le remplacement ou la rénovation de ses 15 centres d'activités féminines dans le territoire. Comme partout ailleurs, les comités locaux élus ont commencé à recevoir une formation pour assumer la gestion administrative des centres. Les bibliothèques communautaires financées dans le cadre du Fonds d'initiative pour les femmes palestiniennes constituent un exemple des nouveaux services gérés par les femmes elles-mêmes et qui doivent pleinement assurer leur propre financement au terme d'une période initiale de démarrage. La bibliothèque du camp de Khan Younis a ouvert ses portes en juillet 1993 et, au camp de Nousseirat, des volontaires féminines ont reçu la formation nécessaire et des livres et du matériel ont été achetés au début de 1994. La mise en oeuvre, l'an dernier, d'un projet pilote portant sur l'acquisition de notions juridiques de base a donné lieu à la production d'un manuel sur les droits et obligations des femmes dans le droit civil et le droit islamique. Au début de 1994, des séminaires sur les notions juridiques de base, organisés dans tous les centres d'activités féminines, ont été suivis par les femmes de la communauté et les membres d'organisations féminines. Ces séminaires ont comporté également des cours d'éducation civique et de droit civil et religieux.

145. Les comités de rééducation communautaire des handicapés ont développé leurs activités durant l'année écoulée grâce à l'aide technique de l'Office et des subventions pour le financement de leurs frais de gestion. Les programmes d'aide à domicile pour les familles des personnes handicapées et la formation accordée aux mères d'enfants souffrant de troubles de la vue ont été renforcés et l'Office a encouragé davantage l'intégration des jeunes handicapés dans l'activité scolaire normale. Au début de 1994, les comités et les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de la rééducation des handicapés à Gaza se sont réunis sous le parrainage du Conseil palestinien pour la santé en vue d'élaborer un plan d'action coordonné pour 1994/95. Le responsable du programme de l'UNRWA pour les handicapés y a également participé. La jonction entre les programmes communautaires de rééducation et les services locaux s'occupant de personnes handicapées a été facilitée grâce à un système d'orientation vers les centres de soins spécialisés, une formation subventionnée par l'UNRWA et des dons destinés à créer de nouveaux services,

notamment à l'intention des enfants souffrant du syndrome de Down pour lesquels il n'existait pas jusque-là de possibilités locales de traitement. Les progrès réalisés par les groupes de professionnels et de volontaires dans la création à Gaza d'installations pour les personnes handicapées ont permis à l'Office d'aider localement un plus grand nombre d'enfants en faisant participer les familles au processus de rééducation, évitant ainsi les inconvénients de les envoyer en traitement dans des institutions à l'étranger.

146. Les camps d'été organisés en 1993 à l'intention des jeunes, qu'ils soient handicapés ou non, ont été particulièrement appréciés par des centaines d'enfants de tous âges. La récente réouverture des centres d'activités de jeunes leur a permis de reprendre le rôle important qu'ils jouaient traditionnellement dans l'organisation des camps d'été. Grâce à un projet conjoint PNUD-UNICEF-UNRWA venu renforcer les efforts substantiels déployés par l'Office en 1993 à cet égard, les centres d'activités de jeunes ont pu rénover leurs locaux et diversifier leurs programmes. On s'attend à ce que le rôle joué par le personnel de l'Office dans la promotion des programmes de développement communautaire soit renforcé davantage avec le retour, durant l'été de 1994, de deux fonctionnaires occupant des postes importants dans ce domaine qui ont achevé une formation supérieure d'un an.

ANNEXE I\*

Échange de lettres en date du 24 juin 1994 entre le  
Commissaire général de l'Office de secours et de  
travaux des Nations Unies pour les réfugiés de  
Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le  
Président de l'Organisation de libération de la  
Palestine en vue de faciliter à l'UNRWA la poursuite  
de son assistance à la population palestinienne dans  
la bande de Gaza et la région de Jéricho ainsi que  
dans le reste de la Cisjordanie

Le 24 juin 1994

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie signée à Washington le 13 septembre 1993 et à l'Accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho signé au Caire le 4 mai 1994, entre le Gouvernement de l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Dans la limite des compétences et responsabilités assumées par l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza, la région de Jéricho et le reste de la Cisjordanie, je désire confirmer notre accord selon lequel l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continuera, à la demande de l'Organisation de libération de la Palestine, de fournir son assistance au peuple palestinien dans ces régions.

Par conséquent, en vue de faciliter la prestation des services historiques de l'UNRWA au peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et mettre en oeuvre de nouvelles initiatives en faveur de leur bien-être social et économique, l'Organisation de libération de la Palestine, en sa qualité de représentant du peuple palestinien, consent à appliquer dans toutes ses relations avec l'UNRWA les Articles 100, 104 et 105 de la Charte des Nations Unies et la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, dont l'Organisation de libération de la Palestine n'est pas signataire, mais qu'elle adopte néanmoins par référence.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, l'Organisation de libération de la Palestine consent en particulier à :

a) Assurer la protection et la sécurité du personnel, des installations et des biens de l'UNRWA;

Son Excellence  
Monsieur Yasser Arafat  
Président  
Organisation de libération de la Palestine

---

\* Le texte de la présente annexe est publié tel qu'il a été reçu et n'a pas été révisé.

b) Permettre sans restriction la liberté d'entrée et de sortie, sans délai ni obstacle, des fournitures, marchandises et équipement, dans la région placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, y compris le déplacement à l'intérieur de cette région;

c) Permettre sans restriction la liberté de mouvement vers, à partir et à l'intérieur de la région placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne;

d) Reconnaître le droit de l'UNRWA de hisser le pavillon des Nations Unies sur ses locaux, véhicules et autres moyens de transport;

e) Assurer sans restriction les communications par radio, satellite, ou autres moyens, et faciliter les liaisons avec le réseau de communication des Nations Unies;

f) Permettre d'utiliser gratuitement les installations aériennes et portuaires qui pourront être mises à la disposition de l'Autorité palestinienne ou qui seront créées dans la région placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne;

g) Admettre l'exemption de l'UNRWA de droits de douane, taxes et redevances sur l'importation de fournitures, marchandises et équipement; et

h) Assurer, gratuitement, tous les travaux de déchargement et manutention, entreposage et transport, par rail ou route, des fournitures, marchandises et équipement destinés à être utilisés dans la région placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne.

Si ce qui précède est conforme aux vues de l'Organisation de libération de la Palestine, je désire proposer que cette lettre, ainsi que votre réponse à cet effet, soient considérées comme constituant un accord en la matière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général

(Signé) Ilter TÜRKMEN

Le 24 juin 1994

Monsieur le Commissaire général,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 24 juin 1994 dans laquelle vous formulez les fondements de notre entente à l'égard de la poursuite de l'assistance de l'UNRWA à la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, lettre qui s'énonce comme suit :

"J'ai l'honneur de me référer à la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie signée à Washington le 13 septembre 1993 et à l'Accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho signé au Caire le 4 mai 1994, entre le Gouvernement de l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Dans la limite des compétences et responsabilités assumées par l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza, la région de Jéricho et le reste de la Cisjordanie, je désire confirmer notre accord selon lequel l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continuera, à la demande de l'Organisation de libération de la Palestine, de fournir son assistance au peuple palestinien dans ces régions.

Par conséquent, en vue de faciliter la prestation des services historiques de l'UNRWA au peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et mettre en oeuvre de nouvelles initiatives en faveur de leur bien-être social et économique, l'Organisation de libération de la Palestine, en sa qualité de représentant du peuple palestinien, consent à appliquer dans toutes ses relations avec l'UNRWA les Articles 100, 104 et 105 de la Charte des Nations Unies et la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, dont l'Organisation de libération de la Palestine n'est pas signataire, mais qu'elle adopte néanmoins par référence.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, l'Organisation de libération de la Palestine consent en particulier à :

- a) Assurer la protection et la sécurité du personnel, des installations et des biens de l'UNRWA;
- b) Permettre sans restriction la liberté d'entrée et de sortie, sans délai ni obstacle, des fournitures, marchandises et équipement, dans la région placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, y compris le déplacement à l'intérieur de cette région;

Monsieur Ilter Türkmen  
Commissaire général  
Office de secours et de travaux des  
Nations Unies pour les réfugiés de  
Palestine dans le Proche-Orient

- c) Permettre sans restriction la liberté de mouvement vers, à partir et à l'intérieur de la région placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne;
- d) Reconnaître le droit de l'UNRWA de hisser le pavillon des Nations Unies sur ses locaux, véhicules et autres moyens de transport;
- e) Assurer sans restriction les communications par radio, satellite, ou autres moyens, et faciliter les liaisons avec le réseau de communication des Nations Unies;
- f) Permettre d'utiliser gratuitement les installations aériennes et portuaires qui pourront être mises à la disposition de l'Autorité palestinienne ou qui seront créées dans la région placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne;
- g) Admettre l'exemption de l'UNRWA de droits de douane, taxes et redevances sur l'importation de fournitures, marchandises et équipement; et
- h) Assurer, gratuitement, tous les travaux de déchargement et manutention, entreposage et transport, par rail ou route, des fournitures, marchandises et équipement destinés à être utilisés dans la région placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne.

Si ce qui précède est conforme aux vues de l'Organisation de libération de la Palestine, je désire proposer que cette lettre, ainsi que votre réponse à cet effet, soient considérées comme constituant un accord en la matière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération."

J'ai l'honneur de confirmer que votre lettre reflète nos vues avec exactitude et je conviens que votre lettre citée ci-dessus et mon acceptation de ses termes soient considérées comme constituant un accord entre l'Organisation de libération de la Palestine et l'UNRWA en la matière.

Il est entendu que l'Autorité palestinienne assumera les compétences et responsabilités dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem.

En conclusion, je désire, une fois de plus, consigner notre profonde appréciation et gratitude au Commissaire général et au personnel de l'UNRWA pour la manière exemplaire dont ils se sont acquittés de leur tâche en fournissant des services et une assistance historiques aux réfugiés de Palestine où qu'ils se trouvent, que ce soit en Jordanie, au Liban ou en Syrie. Je suis confiant que je peux compter sur la poursuite de ces services tant dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, qu'ailleurs, en attendant que le problème des réfugiés de Palestine soit résolu conformément aux principes des droits de l'homme et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de l'Organisation de libération de la Palestine

(Signé) Yasser ARAFAT

ANNEXE II

Données statistiques et financières

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Nombre des réfugiés immatriculés . . . . .	57
2. Répartition des réfugiés immatriculés . . . . .	58
3. Nombre et répartition des cas particulièrement nécessaires . . .	58
4. Programme de services sociaux . . . . .	59
5. Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA . . . . .	60
6. Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA . . . . .	61
7. Répartition par discipline, sexe et pays d'études des titulaires de bourses universitaires . . . . .	62
8. Soins médicaux . . . . .	63
9. Tendances de la fréquence de certaines maladies transmissibles .	64
10. Fonctionnaires arrêtés et détenus . . . . .	65
11. Nombre de victimes dans le territoire occupé . . . . .	66
12. Contributions (en espèces et en nature) des gouvernements et de l'Union européenne* . . . . .	67
13. Dépenses durant la période 1992-1993 et budget pour 1994-1995 concernant les programmes ordinaires de l'UNRWA . . . . .	70
14. L'UNRWA en chiffres . . . . .	71

---

\* Pour des informations plus détaillées sur le financement des programmes de l'Office, veuillez vous référer aux états financiers vérifiés pour la période biennale se terminant le 31 décembre 1993 et au rapport des commissaires aux comptes (Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 5C (A/49/5/Add.3)).

Tableau 1

Nombre des réfugiés immatriculés<sup>a</sup>

(Au 30 juin de chaque année)

Zone d'activité	1950	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1992	1993	1994
Liban	127 600	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	263 599	302 049	319 427	328 176	338 290
République arabe syrienne	82 194	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	244 626	280 731	299 207	314 039	327 288
Jordanie	506 200	613 743	688 089	506 038	625 858	716 372	799 724	929 097	1 010 719	1 072 561	1 193 539
Rive occidentale <sup>b</sup>	—	—	—	272 692	292 922	324 035	357 704	414 298	459 147	479 023	405 070
Bande de Gaza	198 227	255 542	296 953	311 814	333 031	367 995	427 892	496 339	560 207	603 380	643 600
Total	914 221 <sup>c</sup>	1 120 889	1 280 823	1 425 219	1 632 707	1 844 318	2 093 545	2 422 514	2 648 707	2 797 179	3 006 787

<sup>a</sup> Ces statistiques sont établies d'après des listes d'immatriculation que l'Office met constamment à jour. Toutefois, le nombre de réfugiés immatriculés se trouvant dans la zone d'activité est presque certainement inférieur à celui des personnes recensées. Les dépenses inscrites au budget de l'Office ne sont pas basées sur les listes d'immatriculation mais plutôt sur le nombre prévu des bénéficiaires. Au 30 juin 1994, 184 733 personnes étaient immatriculées comme cas particulièrement nécessaires, et 30 000 autres bénéficiaient des services sociaux.

<sup>b</sup> Jusqu'en 1967, la Rive occidentale faisait partie intégrante de la zone d'activité de l'UNRWA en Jordanie.

<sup>c</sup> Ce chiffre ne comprend pas les 45 800 personnes recevant une assistance en Israël et qui relevaient de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Répartition des réfugiés immatriculés

(Au 30 juin 1994)

Zone d'activité	Réfugiés immatriculés	Nombre de camps	Population totale des camps	Réfugiés immatriculés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés ne vivant pas dans les camps
Liban	338 290	12	175 426	162 864	48,14
République arabe syrienne	327 288	10	91 476	235 812	72,05
Jordanie	1 193 539	10	244 026	949 513	79,55
Rive occidentale	504 070	19	129 727	374 343	74,26
Bande de Gaza	643 600	8	350 620	292 980	45,52
<b>Total</b>	<b>3 006 787</b>	<b>59</b>	<b>991 275</b>	<b>2 015 512</b>	<b>67,03</b>

Tableau 3

Nombre et répartition des cas particulièrement nécessiteux

(Au 30 juin 1994)

Zone d'activité	Nombre de personnes			Total	Pourcentage de l'ensemble des réfugiés
	Nombre de familles	Bénéficiaire de rations	Ne bénéficiant pas de rations <sup>a</sup>		
Liban	9 232	34 696	1 804	36 500	10,79
République arabe syrienne	5 929	18 407	1 460	19 867	6,07
Jordanie	7 345	28 246	2 119	30 365	2,54
Rive occidentale	7 940	27 538	3 047	30 585	6,07
Bande de Gaza	12 014	56 552	3 336	59 888	9,30
<b>Total</b>	<b>42 460</b>	<b>165 439</b>	<b>11 766</b>	<b>177 205</b>	<b>5,89</b>

<sup>a</sup> Y compris les nourrissons de moins de 1 an, les étudiants poursuivant leur éducation loin de leurs foyers, etc.

Tableau 4

Programme de services sociaux  
(1er juillet 1993-30 juin 1994)

Zone d'activité	ACTIVITÉS FÉMININES			ACTIVITÉS DE JEUNES		CENTRE DE MENUISERIE		AIDE AUX HANDICAPÉS			PROJETS GÉNÉRATEURS DE REVENUS						
	Centres	Participantes	Unités de production	Centres	Participants	Centres	Diplômés	Réducation avec participation de la collectivité		Institutions spécialisées	Dons pour indépendance économique		Dons pour indépendance économique		Projets financés par des prêts		
								Centres/programmes	Participants		Nombre	Dons (dollars)	Nombre	Dons (dollars)	Nombre	Dons (dollars)	Projets en activité
											Jusqu'au 6/93	7/93 au 6/94					
Liban	12	950	9	80	—	1	10	3	202	83	206	613 864	39	182 397	212	46	278 650
République arabe syrienne	12	1 515	7	25	—	—	—	2	86	11	77	218 823	21	71 402	96	—	—
Jordanie	20	4 193	3	22	—	—	—	7	350	30	181	578 823	29	98 157	178	66	404 024
Rive occidentale	14	2 420	6	55	17	3	45	8	170	230	68	464 412	7	31 835	59	—	—
Bande de Gaza	15	2 235	1	550	8	—	—	5	160	59	71	369 961	—	—	47	126	172 150
Total	73	11 313	26	732	25	4	55	25	968	413	603	2 245 883	96	383 791	592	238	854 824

Tableau 5

Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA<sup>a</sup>

(Octobre 1993)

Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires <sup>b</sup>			Nombres d'élèves dans les classes primaires supérieures <sup>b</sup>			Nombre d'élèves dans les classes du secondaire			Effectif total
			Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Liban	77	1 179	11 745	11 694	23 439	5 762	4 361	10 123	48	37	85	33 647
République arabe syrienne	109	1 626	22 180	19 847	42 027	10 049	9 187	19 236	—	—	—	61 263
Jordanie	201	4 257	48 251	46 850	95 101	28 026	28 480	56 506	—	—	—	151 607
Rive occidentale	100	1 389	13 839	16 644	30 483	5 510	6 596	12 106	—	—	—	42 589
Bande de Gaza	154	2 971	41 494	39 628	81 122	14 816	13 761	28 577	—	—	—	109 699
Total	641	11 422	137 509	134 663	272 172	64 163	62 385	126 548	48	37	85	398 805

<sup>a</sup> Non compris 163 865 élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire.

<sup>b</sup> Y compris 31 015 enfants n'ayant pas droit aux services d'éducation de l'UNRWA, mais qui fréquentent néanmoins ses écoles.

Tableau 6

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA

(Année scolaire 1993/94)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie				Rive occidentale				Bande de Gaza		Total		Total général		
	H	F	H	F	Centre de formation d'Amman		Centre de formation Wadi Sir		Centre de formation professionnelle Kalandia		Centre de formation féminin de Ramallah		Centre de formation masculin de Ramallah		H	F			
					H	F	H	F	H	F	H	F	H	F					
A. Formation professionnelle et technique																			
1. Niveau postpréparatoire <sup>a</sup>	—	—	520	—	60	—	560	—	400	—	144	—	—	—	608	—	204	2 640	
2. Niveau postsecondaire <sup>b</sup>	168	112	142	114	43	301	210	34	120	—	368	184	—	—	61	39	968	1 896	
Total	516	112	662	114	43	361	770	34	520	—	512	184	—	—	669	39	3 364	4 536	
B. Formation pédagogique avant l'emploi	—	—	—	—	19	56	—	—	—	—	150	—	—	—	—	—	169	206	375
Total	516	112	662	114	62	417	770	34	520	—	662	334	—	—	669	39	3 533	1 378	4 911

<sup>a</sup> Cours portant sur la mécanique, le travail des métaux, l'électricité et le bâtiment offerts aux étudiants du niveau postpréparatoire.

<sup>b</sup> Cours concernant les domaines technique, commercial, électronique, informatique et paramédical offerts aux étudiants du niveau postsecondaire.

Tableau 7

Répartition par discipline, sexe et pays d'études des titulaires de bourses universitaires

(Année universitaire 1993/94)

Discipline	Pays d'études																								Total général		
	Liban		Syrie		Jordanie		Rive occidentale		Égypte		Libye		Gaza		Autres <sup>a</sup>		Total										
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F									
Agriculture	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	4
Beaux arts	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Diététique	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Droit	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	3
Droit islamique (charia)	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3
Économie	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Éducation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24
Éducation physique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Génie	8	1	15	12	67	38	41	32	4	—	7	—	—	—	1	1	8	—	—	—	—	—	—	—	151	84	235
Gestion commerciale	2	—	—	—	3	3	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	5	13
Informatique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Laboratoire médical	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Lettres	—	3	2	4	4	4	10	3	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	41	50
Médecine	—	—	76	23	15	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	1	—	—	—	—	—	—	110	35	145
Pharmacie	1	—	6	15	61	26	—	—	—	—	—	—	—	—	2	12	26	1	1	—	—	—	—	—	84	70	154
Sciences	10	9	—	—	7	14	17	15	1	—	4	—	—	—	2	6	1	—	—	—	—	—	—	—	42	44	86
Sciences politiques	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Soins dentaires	—	—	25	17	18	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	45	33	78
Soins infirmiers	—	—	—	—	2	2	2	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	6	10
Technologie de laboratoire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Total	22	15	125	71	189	122	71	88	12	3	11	6	20	40	29	2	479	347	826								

<sup>a</sup> Les autres pays sont les suivants : Turquie (20 étudiants), Iraq (6 étudiants et 2 étudiantes), Yémen (1 étudiant), Soudan (1 étudiant), Tunisie (1 étudiant).

Tableau 8

## Soins médicaux

(1er juillet 1993-30 juin 1994)

Nature des soins	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
<b>1. Malades non hospitalisés</b>						
Unités de santé	26	21	22	34	17	120
Laboratoires	15	17	20	17	9	78
Cliniques/diabète	24	21	17	34	9	105
Cliniques spécialisées	5	3	12	4	8	32
Cliniques dentaires	16	12	16	16	11	71
Nombre de consultations :						
Traitements médicaux <sup>a</sup>	672 618	703 091	1 412 044	900 859	2 206 508	5 895 120
Soins dentaires	73 257	53 512	158 046	44 692	79 283	408 790
<b>2. Malades hospitalisés</b>						
Lits d'hôpital subventionnés	88	45	0 <sup>b</sup>	186	50	369
Nombre de patients admis	9 476	5 331	7 149	15 589	6 031	43 576
<b>3. Soins maternels et infantiles</b>						
Femmes enceintes sous surveillance	4 936	6 800	19 139	11 731	29 526	72 132
Enfants de moins de 3 ans sous surveillance	14 246	21 490	65 508	33 886	78 701	213 831
<b>4. Programme étendu de vaccination</b>						
Nourrissons ayant reçu une série complète de vaccinations :						
Triple vaccin	4 960	7 455	22 003	12 397	25 712	72 527
Vaccin antipoliomyélite	4 953	7 416	22 882	12 503	25 851	73 605
BCG	4 767	6 478	24 206	12 046	25 530	73 045
Vaccin antirougeole	5 020	7 048	21 884	12 127	24 832	70 911
<b>5. Santé scolaire</b>						
Enfants examinés lors de leur admission à l'école	3 365	9 341	11 281	4 715	15 924	44 626
Vaccinations de rappel	12 444	24 973	48 371	17 568	76 715	180 071
<b>6. Planning familial</b>						
Nombre de participantes	4 289	5 087	3 958	940	15 900	30 174

<sup>a</sup> Y compris les consultations médicales, injections et pansements.

<sup>b</sup> En Jordanie, l'Office n'a conclu aucun contrat avec les hôpitaux publics ou privés, mais applique un système de remboursement des frais encourus par les réfugiés.



Tableau 10

Fonctionnaires arrêtés et détenus

(1er juillet 1993-30 juin 1994)

	Bande de Gaza	Rive occidentale	Jordanie	République arabe syrienne	Liban	Total
Arrêtés et libérés sans avoir été inculpés ou jugés	17	5	1	3	2 <sup>a</sup>	28
Inculpés, jugés et condamnés	3	2	0	0	0	5
Encore en détention	10	8	0	0	0	18
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>51</b>

<sup>a</sup> Détenus par les forces syriennes au Liban.

Tableau 11

Nombre de victimes dans le territoire occupé

(1er juillet 1993-30 juin 1994)<sup>a</sup>

Camp/région	Balles	Matraquages	Balles en caoutchouc	Gaz lacrymogènes	Divers	Total		
						Total partiel	Résidents/statut inconnu	Réfugiés immatriculés
<b>I. BANDE DE GAZA</b>								
1. <u>Blessures</u>								
Gaza	324	112	10	9	4	459	237	222
Beit Hanoun	31	0	0	0	1	32	15	17
Sheikh Radwan	126	7	0	6	2	141	26	115
Jabalia	448	44	2	12	11	517	23	494
Camp de la Plage	167	46	0	0	1	214	14	200
Nousseirat	107	7	4	5	3	126	38	88
Boureij	71	6	4	8	3	92	47	45
Deir el-Balah	73	14	8	0	2	97	29	68
Maghazi	2	3	1	0	1	7	0	7
Khan Younis	99	34	15	1	13	162	29	133
Rafah	116	23	15	3	20	177	12	165
Total des blessés	1 564	297	59	44	61	2 025	471	1 554
2. <u>Décès<sup>b</sup></u>	80	0	0	0	12	92	60	32
Total des victimes	1 644	297	59	44	73	2 117	531	1 586
<b>II. RIVE OCCIDENTALE</b>								
1. <u>Blessures</u>								
Jéricho	0	0	0	0	0	0	0	0
Jérusalem	56	29	98	15	0	198	198	0
Hébron	96	55	19	12	23	205	205	0
Naplouse	98	43	24	4	10	179	179	0
Total des blessés	250	127	141	31	33	582	582	0
2. <u>Décès<sup>b</sup></u>	92	0	0	1	13	106	106	0
Total des victimes	342	127	141	32	46	688	688	0

<sup>a</sup> Les chiffres cités ont été signalés à l'Office et ne doivent pas être considérés comme exhaustifs.<sup>b</sup> Les chiffres concernant les décès ne comprennent pas ceux des collaborateurs présumés.

Tableau 12

Contributions (en espèces et en nature) des gouvernements et de l'Union européenne

(En dollars des États-Unis)

(1er janvier 1992-31 décembre 1993)

Pays donateurs	Contributions totales 1992	1993			Total <sup>d</sup>
		Budget ordinaire <sup>a</sup>	Projets <sup>b</sup>	Secours d'urgence <sup>c</sup>	
Allemagne	8 535 165	6 866 079	751 569	—	7 617 648
Arabie saoudite	2 400 000	1 200 000	—	—	1 200 000
Argentine	19 462	—	—	—	—
Australie	2 164 588	1 744 080	—	218 888	1 962 968
Autriche	2 751 606	559 321	—	273 750	833 071
Bahreïn	15 000	15 000	—	—	15 000
Barbade	—	—	—	—	—
Belgique	3 746 108	602 158	—	719 721	1 321 879
Brésil	—	5 000	—	—	5 000
Brunéi Darussalam	—	10 000	—	—	10 000
Canada	9 645 127	8 627 745	26 580	1 178 197	9 832 522
Chili	—	10 000	—	—	10 000
Chine	654 659	60 000	—	613 579	673 579
Chypre	7 163	1 000	—	—	1 000
Colombie	2 072	2 928	—	—	2 928
Danemark	10 098 598	2 626 484	—	—	2 626 484
Égypte	3 021	6 042	—	—	6 042
Émirats arabes unis	500 000	—	—	—	—
Espagne	2 606 614	2 310 822	—	207 738	2 518 560
États-Unis d'Amérique	69 000 000	67 000 000	588 000	1 000 000	68 588 000
Finlande	3 615 834	1 120 252	—	—	1 120 252
France	2 067 547	2 960 817	—	242 360	3 203 177
Grèce	80 000	100 000	—	—	100 000
Inde	9 988	7 122	—	—	7 122
Indonésie	8 000	8 000	—	46 013	54 013
Iran (République islamique d')	120 000	30 000	—	—	30 000
Irlande	132 920	230 880	—	—	230 880
Islande	39 252	30 200	—	—	30 200
Israël	182 337	767 931	—	654 148	1 422 079
Italie	2 174 678	16 056 771	5 159 813	—	21 216 584

Pays donateurs	Contributions totales 1992	1993			Total <sup>d</sup>
		Budget ordinaire <sup>a</sup>	Projets <sup>b</sup>	Secours d'urgence <sup>c</sup>	
Jamahiriya arabe libyenne	—	—	—	—	—
Japon	16 267 956	20 705 002	518 949	481 129	21 705 080
Jordanie	—	326 492	—	—	326 492
Koweït	—	—	—	—	—
Liban	223	100 771	—	207	100 978
Luxembourg	—	79 918	—	—	79 918
Malaisie	10 000	10 000	96 046	—	106 046
Maldives	1 000	1 000	—	—	1 000
Malte	1 332	1 050	—	—	1 050
Maroc	326 179	563 755	—	265 739	829 494
Maurice	—	—	—	—	—
Mexique	3 000	3 000	—	—	3 000
Monaco	5 185	5 757	—	—	5 757
Myanmar	1 000	—	—	—	—
Namibie	500	500	—	—	500
Nigéria	—	—	—	—	—
Norvège	10 484 422	8 424 241	—	—	8 424 241
Nouvelle-Zélande	107 910	240 780	—	—	240 780
Oman	25 000	25 000	—	—	25 000
Pakistan	13 847	14 948	—	—	14 948
Panama	500	500	—	—	500
Pays-Bas	7 289 476	4 733 513	655 021	1 080 818	6 469 352
Philippines	2 272	7 596	—	—	7 596
Portugal	—	25 000	—	—	25 000
Qatar	—	35 000	—	—	35 000
République arabe syrienne	25 286	27 600	—	—	27 600
République de Corée	10 000	10 000	—	—	10 000
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	10 431 379	10 049 233	383 436	—	10 432 669
Saint-Siège	20 000	20 000	—	—	20 000
Sénégal	—	—	—	—	—
Singapour	—	—	—	—	—
Suède	26 314 228	16 336 320	—	—	16 336 320
Suisse	8 307 644	7 325 622	2 013 423	—	9 339 045
Thaïlande	14 115	14 272	—	—	14 272
Trinité-et-Tobago	2 107	—	—	—	—

Pays donateurs	Contributions totales 1992	1993			Total <sup>d</sup>
		Budget ordinaire <sup>a</sup>	Projets <sup>b</sup>	Secours d'urgence <sup>c</sup>	
Tunisie	13 187	—	—	258 838	258 838
Turquie	134 430	120 000	—	—	120 000
Uruguay	—	—	—	—	—
Venezuela	10 000	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>200 401 917</b>	<b>182 165 502</b>	<b>10 192 837</b>	<b>7 241 125</b>	<b>199 599 464</b>
Communauté européenne	67 096 644	10 697 952	549 048	9 082 846	20 329 846
<b>Total général</b>	<b>267 498 561</b>	<b>192 863 454</b>	<b>10 741 885</b>	<b>16 323 971</b>	<b>219 929 310</b>

<sup>a</sup> Contributions effectivement reçues pour le budget ordinaire.

<sup>b</sup> Contributions effectivement reçues pour les projets, y compris le programme d'aide élargie, l'hôpital général de Gaza et le Programme pour la mise en oeuvre de la paix.

<sup>c</sup> Contributions effectivement reçues pour les secours d'urgence au Liban et dans le territoire occupé.

<sup>d</sup> Contributions effectivement reçues, tous fonds confondus.

Tableau 13

Dépenses durant la période 1992-1993 et budget pour 1994-1995 concernant les programmes ordinaires de l'UNRWA

(En millions de dollars des États-Unis)

Description	Dépenses effectives ajustées 1992-1993 <sup>b</sup>	Budget opérationnel		Total du budget opérationnel 1994-1995
		1994	1995	
Éducation	273,2	150,4	156,3	306,7
Santé	104,6	57,6	60,4	118,0
Secours et assistance sociale	58,9	35,3	36,5	71,8
Services opérationnels	34,0	23,8	25,3	49,1
Dépenses communes <sup>a</sup>	66,3	42,0	44,7	86,7
Autres	1,1			
<b>Total</b>	<b>538,1</b>	<b>309,1</b>	<b>323,2</b>	<b>632,3</b>

<sup>a</sup> Les dépenses communes pour 1994-1995 comprennent diverses réserves prévues pour l'équipement et le personnel temporaire, ainsi que des réserves opérationnelles pour le Siège et les zones d'activités s'élevant à 11,2 millions de dollars. Au cours de la période biennale, ces réserves seront réparties sur les programmes en fonction des dépenses effectives.

<sup>b</sup> Le chiffre total des dépenses comprend une dépense de 4,6 millions de dollars effectuée en 1992-1993 pour des projets inscrits dans les budgets des années précédentes.

Tableau 14

L'UNRWA en chiffres<sup>a</sup>

(au mois de juin 1994)

	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Gaza	Rive occidentale	Siège Amman	Siège Vienne	Total/moyenne
Superficie (km <sup>2</sup> )	10 452	185 180	91 860	360	5 500			293 352
Population (P)	2 700 000	14 300 000	4 100 000	850 000	1 200 000			23 150 000
Réfugiés immatriculés (RI)	338 290	327 288	1 193 539	643 600	504 070			3 006 787
Moyenne de croissance (%) 1993/1994	3,0	4,6	11,3	6,6	5,2			7,1
RI en % de P	12,5	2,3	29,1	75,7	42,0			13,0
RI en % du total	11,3	10,9	39,7	21,4	16,8			100,0
Camps existants	12	13	10	8	19			62
RI dans les camps (RIC)	170 105	79 921	232 801	341 533	128 924			953 284
RIC en % des RI	50,3	24,4	19,5	53,1	25,6			31,7
Écoles	77	109	201	154	100			641
Personnel enseignant	1 307	1 787	4 516	3 134	1 638	37		12 419
Élèves (effectifs 1993/94)	33 647	61 263	151 607	109 699	42 589			398 805
% filles	47,7	47,4	49,7	48,7	54,6			49,4
Coût par élève prim.- élém. 1993/94 (dollars)	376	221	241	291	378			279
Coût par élève prim.-supér. 1993/94 (dollars)	544	322	290	504	508			384
Centres de formation	1	1	2	1	3			8
Places de formation (1993/94)	628	776	1 208	708	1 216			4 536
Places de formation pédagogique (1993/94)	0	0	75	0	300			375
Formation pédagogique en cours d'emploi (1993/94)	126	127	232	223	57			765
Bourses universitaires (1993/94)	41	186	216	218	165			826
Centres/unités de santé	26	21	22	17	34			120
Cliniques dentaires	16	12	16	11	16			71
Cliniques planning familial	18	21	22	9	34			104
Cliniques traitement diabète	24	21	17	9	34			105
Laboratoires	15	17	20	9	17			78
Visites médicales annuelles	672 618	703 091	1 412 044	2 206 508	900 859			5 895 120
% logements ayant eau courante dans les camps	96	75	92	100	98			93
% logements branchés sur égouts dans les camps	60	85	66	27	37			57
Cas particulièrement nécessiteux	36 500	19 867	30 365	59 888	30 585			177 205
% par rapport aux RI	10,8	6,0	2,5	9,3	6,0			5,9
Centres d'activités féminines	12	12	20	15	14			73
Centres de rééducation communautaire	3	2	7	5	8			25
Projets d'autosuffisance	212	96	178	173	59			718
Prêts pour projets générateurs de revenus (nombre)	46	0	66	143	74			329
Prêts pour projets générateurs de revenus (dollars)	279 000	0	404 024	3 344 273	1 380 000			5 407 297
Personnel local (postes)	2 466	2 731	6 150	5 207	3 182	135	201	19 736
Personnel international (postes)	8	7	7	30	35	24	75	186

	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Gaza	Rive occidentale	Siège Amman	Siège Vienne	Total/moyenne
Budget ordinaire (Fonds général), 1994 <sup>b</sup>								
Éducation	17 325	13 362	45 312	39 389	24 479	3 213	7 357	150 437
Santé	7 867	4 866	11 111	14 903	14 437	737	3 663	57 584
Secours et services sociaux	7 459	3 896	6 169	10 349	5 690	693	1 011	35 267
Services opérationnels	2 538	1 701	3 203	4 391	6 272	717	4 940	23 762
Services communs	2 852	1 882	2 872	3 810	3 704	1 563	25 328	42 011
Total budget ordinaire, 1994 <sup>b</sup>	38 041	25 707	68 667	72 842	54 582	6 923	42 299	309 061
Mesures exceptionnelles, 1994 <sup>b</sup>	1 562		33	9 104	7 438		539	18 676
Taux de chômage (estim.)	40	14-15	18,8	45-50	30-40			
% analphabètes 15 ans + (estim.) <sup>c</sup>	H12 F27	H10 F31	H11 F30	H28- F31	H11 F30			
Mortalité infantile/1 000 (estim.)	30-40	30-40	30-40	30-40	30-40			

<sup>a</sup> Les chiffres ne concernent que les installations gérées par l'UNRWA.

<sup>b</sup> En milliers de dollars.

<sup>c</sup> H = hommes; F = femmes.

## ANNEXE III

Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres  
organismes des Nations Unies<sup>a</sup>1. Résolutions de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
194 (III)	11 décembre 1948	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
212 (III)	19 novembre 1948	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
302 (IV)	8 décembre 1949	2963 A à E (XXVII)	13 décembre 1972
393 (V)	2 décembre 1950	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
513 (VI)	26 janvier 1952	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1972
614 (VII)	6 novembre 1952	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
720 (VIII)	27 novembre 1953	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
818 (IX)	4 décembre 1954	3331 A à D (XXIX)	17 décembre 1974
916 (X)	3 décembre 1955	3419 A à D (XXX)	8 décembre 1975
1018 (XI)	28 février 1955	31/15 A à E	23 novembre 1976
1191 (XII)	12 décembre 1957	32/90 A à F	13 décembre 1977
1315 (XIII)	12 décembre 1958	31/112 A à F	18 décembre 1978
1456 (XIV)	9 décembre 1959	34/52 A à F	23 novembre 1979
1604 (XV)	21 avril 1961	35/13 A à F	3 novembre 1980
1725 (XVI)	20 décembre 1961	36/146 A à H	16 décembre 1981
1856 (XVII)	20 décembre 1962	37/120 A à K	16 décembre 1982
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	38/83 A à K	15 décembre 1983
2002 (XIX)	10 février 1965	39/99 A à K	14 décembre 1984
2052 (XX)	15 décembre 1965	40/165 A à K	16 décembre 1985
2154 (XXI)	17 novembre 1966	41/69 A à K	3 décembre 1986
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	42/69 A à K	2 décembre 1987
2341 A et B (XXII)	19 décembre 1967	43/57 A à J	6 décembre 1988
2452 A à C (XXIII)	19 décembre 1968	44/47 A à K	8 décembre 1989
2535 A à C (XXIV)	10 décembre 1969	45/73 A à K	11 décembre 1990
2656 (XXV)	7 décembre 1970	46/46 A à K	9 décembre 1991
2672 A à D (XXV)	8 décembre 1970	47/69 A à K	14 décembre 1992
2728 (XXV)	15 décembre 1970	48/40 A à J	10 décembre 1993

---

<sup>a</sup> On trouvera dans le document l'UNRWA et les Nations Unies 1948-1986, disponible auprès du Bureau de l'information de l'UNRWA, une liste des rapports et autres documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies concernant l'UNRWA (notamment ceux publiés avant 1987).

2. Décisions de l'Assemblée générale

<u>Décision No</u>	<u>Date d'adoption</u>
--------------------	------------------------

36/462	16 mars 1982
48/417	10 décembre 1993

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

1992 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 13 (A/47/13 et Add.1)

1993 : Ibid., quarante-huitième session, Supplément No 13 (A/48/13 et Add.1)

4. États financiers vérifiés

1992 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 5C (A/47/5/Add.3)

5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

1992 : A/47/413

1993 : A/48/474

6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

1992 : A/47/576

1993 : A/48/554

7. Rapports du Secrétaire général

1992 : Rapports du Secrétaire général relatifs aux résolutions respectives de l'Assemblée générale 46/46 D à K du 9 décembre 1991 :

A/47/488 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine).

A/47/489 (Réfugiés de Palestine dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967).

A/47/490 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine).

A/47/491 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967).

A/47/438 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine).

A/47/492 (Protection des réfugiés de Palestine).

A/47/601 (Université "Al Qods" à Jérusalem pour les réfugiés de Palestine).

A/47/493 (Protection, dans le territoire palestinien occupé, des élèves et étudiants palestiniens, des établissements d'enseignement et de la sécurité des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).

1993 : Rapports du Secrétaire général relatifs aux résolutions respectives de l'Assemblée générale 47/69 D à K du 14 décembre 1992 :

A/48/372 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine).

A/48/373 (Réfugiés de Palestine dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967).

A/48/374 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine).

A/48/375 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967).

A/48/275 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine).

A/48/376 (Protection des réfugiés de Palestine).

A/48/431 (Université "Al Qods" à Jérusalem pour les réfugiés de Palestine).

A/48/377 (Protection dans le territoire palestinien occupé des élèves et étudiants palestiniens, des établissements d'enseignement et de la sécurité des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).